

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

### Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le lundi 27 avril 2015 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 20 avril 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

#### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

#### Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absente excusée** : Mme Chevallier.

**Dépôt de pouvoir** : Mme Baume a déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Chevallier.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. David, Mme Bouzerda, M. Maleski, Mme Sangouard, M. Cucherat, M. Lévy, M. Broliquier, Mme de Lavernée, Mme Balas, M. Hamelin ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Berra, Mme Condemine, M. Philip, Mme Roux-de-Bézieux, M. Braillard, M. Le Faou, M. Lafond, M. Guillard, M. Bérat, M. Fenech.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

#### Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

### **Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences**

**M. LE MAIRE** : Sous réserve de l'approbation du dossier n° 2015-1042 que nous examinerons dans le prolongement de notre ordre du jour, la Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Musée des Confluences.

Je vous propose la candidature de M. Louis Pelaez.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

M. Louis Pelaez est désigné comme représentant au Conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences.

---

### **Désignation d'un représentant au sein de l'Association « Bibliothèque à domicile »**

**M. LE MAIRE** : Sous réserve de l'approbation du dossier n° 2015-1079 que nous examinerons dans le prolongement de notre ordre du jour, la Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au Conseil d'administration de l'Association « Bibliothèque à domicile ».

Je vous propose la candidature de Mme Valérie Schell.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

Mme Valérie Schell est désignée comme représentante au sein de l'Association « Bibliothèque à domicile ».

**M. LE MAIRE** : Nous avons le plaisir d'accueillir des élèves de l'école Schœlcher. Nous les saluons.

## Questions écrites du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

### a) - Question n° 1 : Espace des Quatre Vents

**M. COULON Christian, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'Espace des Quatre Vents, situé rue Garon Duret dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, a été aménagé par la Ville de Lyon dans un ancien dojo réhabilité. Il devait ouvrir en janvier 2015 et être investi par l'antenne de la MJC Monplaisir qui loge, pour l'instant, dans un local exigu route de Vienne.

Malheureusement, un dégât des eaux massif est venu perturber les événements et nous avons été contraints de repousser l'ouverture de ce nouveau bâtiment de 400 m<sup>2</sup>.

Depuis 2008, la MJC Monplaisir travaille sur le quartier du Grand Trou – Moulin-à-Vent, notamment auprès des adolescents et préadolescents. Ce nouvel équipement lui permettra de développer ses activités, de cibler de nouvelles populations, notamment les plus petits, et de tisser encore davantage de liens avec les acteurs du quartier.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer la date d'ouverture projetée pour cette structure socioculturelle et éducative suite au sinistre intervenu en début d'année ?

Je vous remercie.

**Mme BRUGNERA Anne, Adjointe :** Monsieur le Maire du 8<sup>e</sup>, Mesdames et Messieurs les Elus, effectivement l'intervention de la MJC Monplaisir sur le quartier Moulin à Vent, Grand Trou, Petite Guille, date de 2008. A l'origine, cette intervention portait principalement sur le Sud du quartier et sur le champ de l'animation de proximité en direction des adolescents, ainsi que sur une action culturelle.

Une montée en charge progressive des actions de la MJC s'est opérée depuis 2009-2010 et elle a mis en place des sorties collectives, des animations de lieux accueil parents, des défilés et d'autres activités.

Le quartier est en plein dynamisme immobilier et ce dynamisme a été accompagné par la réalisation d'aménagements et d'équipements publics. Différents projets ont été réalisés, dont vous avez tous entendu parler, comme l'aménagement du Clos Layat, la réalisation des travaux de requalification de la rue Henri Barbusse, la reconstruction du groupe scolaire Marie Bordas. A également été prévue, dans cette liste d'équipements, la création d'un équipement associatif de proximité dans la rue Garon Duret.

Tout naturellement la Ville de Lyon et la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement ont souhaité confier la gestion et l'animation de ce nouvel équipement à la MJC Monplaisir afin qu'elle poursuive et amplifie son implication dans ce quartier par un développement global de l'offre dans la proximité.

Cet équipement, destiné à remédier au déficit du quartier, permettra de structurer une offre en animation enfance-jeunesse et de proposer un soutien aux associations locales. C'est un équipement constitué d'un bâtiment de 440 m<sup>2</sup> en trois niveaux avec un espace extérieur, équipé de salles polyvalentes, de salles d'activités, un espace public numérique et de bureaux partagés.

Les travaux ont eu lieu en 2014 et le montant global de l'opération s'est élevé à 2.500.000 euros, dont 180.000 euros pour le mobilier. Ce nouveau bâtiment, dénommé depuis l'Espace des Quatre Vents, a été livré et mis à disposition de la MJC Monplaisir tel que prévu, fin 2014. L'ouverture était prévue le 5 janvier 2015. Hélas, lors des vacances de Noël, le bâtiment a subi un important dégât des eaux lié à la rupture d'une canalisation dans le sous-plafond d'un sanitaire qui a entraîné une inondation de l'ensemble du bâtiment.

Les dégâts constatés étaient importants, la fuite d'eau n'ayant été découverte que quelques jours après l'incident du fait des congés. Il s'agissait d'eau chaude, ce qui a aggravé les dégâts : sous-plafonds, électricité, ascenseur et SSI ont été gravement endommagés.

Devant l'importance du sinistre, la convention de mise à disposition des locaux entre l'association et la Ville a été immédiatement suspendue pour permettre à la Ville d'engager les recours nécessaires dans le cadre de la garantie de parfait achèvement ainsi que les travaux de remise en état.

La plupart des activités prévues dans les nouveaux locaux ont pu être relocalisées le temps des réparations, soit dans des locaux scolaires mis à disposition à proximité, soit dans l'antenne d'animation de la route de Vienne que la MJC a pu conserver et dont le loyer a été pris en charge par l'assurance.

La direction des assurances a immédiatement pris en charge ce dossier en lien avec nos services techniques. Il a fallu, dans un premier temps, permettre l'assèchement des locaux ce qui a duré un mois et demi, et résorber une poche d'eau bloquée dans une dalle. Le programme de travaux de remise en état a été arrêté suite à la dernière réunion d'expertise fin mars 2015.

Les travaux sont traités dans le cadre des marchés complémentaires, c'est-à-dire qu'ils sont confiés aux entreprises intervenues auparavant sur le chantier. Ces travaux devraient se dérouler de mi-mai à mi-juillet selon le calendrier prévisionnel. Compte tenu de l'avancée de ces travaux, la remise à disposition des locaux est prévue pour la deuxième quinzaine de juillet.

La date d'ouverture projetée pour ce nouvel équipement que vous attendez tous, devrait intervenir en septembre 2015, c'est-à-dire à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Madame Brugnera. J'espère que nous pourrons aller l'inaugurer ensemble.

## **b) - Question n° 2 : ZAC Mermoz Nord**

**Mme FONDEUR Marie-Odile** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, souvenons-nous du quartier Mermoz avant 2007 : des logements inadaptés aux besoins, des bâtiments vétustes, un cadre de vie dégradé et une autoroute en pleine ville avec 8 voies de circulation au niveau des fenêtres du premier étage de certains immeubles !

La démolition de l'autopont a donné un nouveau cap à Mermoz Nord. Réunis, tous les pouvoirs publics ont décidé d'entreprendre une vaste rénovation du quartier pour lui insuffler une nouvelle dynamique, favoriser la mixité sociale, accueillir des activités économiques et des services : réhabilitation de logements, construction de nouvelles habitations, aménagement de voiries, d'espaces publics et d'espaces verts... Tout a été mis en œuvre pour que le quartier Mermoz Nord se révèle tel qu'il devrait être en raison de son emplacement favorable : un territoire d'avenir.

Aujourd'hui, les premiers résultats sont tangibles. Le quartier respire à nouveau.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de projet et de calendrier quant à la suite des opérations sur ce quartier du 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon ?

Je vous remercie.

**M. LE FAOU Michel, Adjoint** : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire d'arrondissement, mes chers Collègues, oui, le quartier de Mermoz change ! Il est plaisant de voir, aujourd'hui, ce quartier se transformer et devenir un lieu où il fait bon vivre avec des espaces publics et des logements de qualité. Cette rénovation globale a déjà produit des résultats si spectaculaires que l'on a peine à se souvenir de l'état antérieur du quartier comme vous pouvez vous le remémorer sur cette photographie qui date de 1957. A cette époque là, il n'y avait pas d'autopont et sur la diapositive suivante, on voit le quartier de Mermoz Nord avec le fameux autopont et Mermoz Sud qui a été construit au tout début des années 60.

A l'occasion de cette question, c'est le moment de faire le bilan de l'opération Mermoz Nord.

Vous m'interrogez, Monsieur le Maire d'arrondissement, sur l'avancement des opérations sur la partie Nord de Mermoz. Celle-ci, lancée en 2007, est l'un des projets majeurs de renouvellement urbain menés actuellement dans l'agglomération lyonnaise.

Cet ensemble urbain connaissait des dysfonctionnements importants et nécessitait une intervention. La Ville de Lyon, accompagnée de ses partenaires, notamment l'ANRU, la Région, le Grand Lyon et l'Etat, ont mutualisé leurs moyens afin de transformer cette entrée Est de notre ville. La démolition de l'autopont comme vous le rappelez, a effectivement mis fin à une rupture urbaine forte.

La fragmentation tend à s'effacer grâce à la mise en place d'agrafes urbaines, grâce à une voirie repensée et de qualité, au parcours adouci, formant aujourd'hui une véritable porte d'entrée, cette porte du Dauphiné chère à M. le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Nous avons fait le choix de mettre fin à un quartier dévolu à 100 % aux logements sociaux pour y apporter une mixité qui fait la richesse de notre modèle urbain. Chacun peut trouver sa place à Mermoz, c'est bien là toute notre ambition. Mermoz Nord, c'est du logement, du commerce et des espaces publics de qualité.

On peut citer, à titre d'exemple, l'extension des galeries Lafayette et leur requalification. Celles-ci vont passer de 11 000 m<sup>2</sup> de surface de vente actuelle, à près de 22 000 m<sup>2</sup> avec une augmentation du nombre de places de stationnement de 450 places. Les travaux devraient commencer en 2016.

A proximité des galeries, on trouvera un nouveau parking relais du SYTRAL pouvant accueillir jusqu'à 427 places de stationnement, soit quasiment 4 fois plus que l'offre actuelle ; les travaux ont commencé et il sera livré en octobre 2015 ; ou encore le supermarché Casino reconstruit et agrandi, entouré par 208 logements et de nouveaux commerces.

La création d'un parc central fait la joie des familles et des riverains. Voilà un vrai morceau de ville, complet et pluriel qui voit le jour sur cet emplacement privilégié de notre agglomération.

Sur la diapositive suivante, vous voyez donc la transformation du quartier avec cet espace vert central. Cette opération se veut mixte, comme vous pouvez le voir sur cette vue avec, en bleu, une part de logements portée par GrandLyon Habitat, historiquement présent sur le quartier, mais également en jaune, un nouveau parc de logements dévolus à l'accession privée ou en rosé, à l'accession sociale à la propriété. La diversité des produits crée la qualité que l'on défend au quotidien. Les illustrations vous montrent d'ailleurs la qualité architecturale de ce quartier qui est en train de devenir de plus en plus attractif.

Citons quelques chiffres pour prendre conscience de l'ampleur de l'opération : 318 logements démolis, 170 logements réhabilités, 395 logements construits, 17 nouveaux immeubles. Le quartier entre dans une aire de mixité qui rompt avec une image de quartier périphérique et devient bien un quartier de cœur d'agglomération.

Il faut savoir que nos réhabilitations sont exigeantes et esthétiques. Les bâtiments conservés ont tous été rénovés très fortement, en respectant l'ensemble des normes environnementales en vigueur.

Monsieur le Maire, vous m'interrogez sur la temporalité des projets. Je peux vous dire que fin 2015, nous verrons la livraison des rues Genton et Morisot ainsi que la place Marc Sangnier (la rue Morisot ayant déjà été en partie livrée sur sa partie Nord et son prolongement sera livré d'ici la fin de l'année 2015). Un appel à candidature est en cours pour les lots 9 et 10 et une consultation va être lancée pour le lot 27 qui accueillera de l'activité. Nous souhaitons ainsi amener des entreprises au cœur du quartier. Elles participeront au dynamisme de ce dernier.

Sur le dernier slide, je vous laisse ici apprécier les projets en cours et vous voyez les différents lots en consultation avec les dates de démarrage de certains travaux et de livraison de certaines opérations.

Nous voyons les espaces publics qui ont été réalisés et livrés. Je vous laisse admirer l'effort appuyé sur les espaces publics afin de créer un quartier végétalisé et agréable au quotidien. La Ville de Lyon marque ici sa volonté de voir l'ensemble de ses espaces publics réalisés qualitativement. J'en profite pour saluer le travail des concepteurs et des services de la Ville et de la Métropole pour leur compétence et leur savoir faire et également les élus qui, dans leur engagement, ont permis le renouvellement urbain de ce quartier.

En effet, cette ZAC revient à un investissement global de 25 millions d'euros avec une participation de la Ville de Lyon de près de 2 millions d'euros. La Collectivité s'est donc totalement investie pour transformer ce quartier.

Mermoz Nord, c'est une opération qui gère l'humain, qui le prend en compte et respecte au maximum ses attentes et ses préoccupations. Mermoz Nord est donc en train de terminer sa mue sous nos yeux. L'ancien Mermoz fait jour à un quartier neuf et embelli.

En citant Mermoz Nord, je ne peux manquer de citer le quartier de Mermoz Sud, rattaché à ce quartier. La première étape de régénération que nous avons vécue sur Mermoz Nord, nous souhaitons tous pouvoir traiter ce problème dans sa globalité et donc le quartier Sud va également connaître une mutation importante dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain. Le quartier a en effet été classé en décembre 2014 en priorité régionale. Nous allons donc pouvoir commencer la seconde phase de cette opération de rénovation urbaine.

Mermoz Sud possède des atouts que ce soit en termes de localisation, d'équipements ou de fonctions, il faut donc les révéler afin d'impulser un rebond social pour le quartier. Ce programme de 14 hectares est adossé à l'avenue Jean Mermoz requalifiée et est attendant au projet CROUS qui sera le premier

projet livré sur Mermoz Sud. Il faut donc maintenant transformer le Sud pour poursuivre le projet d'ensemble. Nous avons une réelle ambition programmée de mixité : à terme, nous souhaitons aboutir à un équilibre de 56 % de logement social, alors que le quartier en est actuellement composé à 100 %, avec des équipements structurants et des services de proximité.

Le quartier va se densifier et se diversifier. Son offre d'habitat sera différente afin d'y incorporer cette part de mixité que nous attendons tous. Aujourd'hui, il se compose de 972 logements uniquement sociaux et demain, vous y trouverez 1 342 logements familiaux et 100 logements étudiants, soit l'apparition de 470 logements supplémentaires.

Avec mes collègues adjoints à la Ville ou Vice-présidents à la Métropole, nous travaillons également sur un volet économique et social qui permettra d'accompagner les habitants les plus éloignés de l'emploi ou encore, de mettre en place un parcours culturel tout au long des travaux liés au projet.

En termes de calendrier, le projet est matérialisé sur les sites en renouvellement urbain par un protocole de préfiguration qui sera intégré au Contrat de Ville Métropolitain avec une signature prévisionnelle prévue pour le début du mois de juillet 2015.

Une nouvelle fois, vous pouvez voir que nous traitons l'ensemble des problématiques de cet ensemble urbain, le quartier de Mermoz. Cette opération est financée par l'ensemble des partenaires sur le quartier Mermoz. C'est bien sûr, un investissement lourd, mais un investissement qui en vaut la peine. Vous pouvez croire, Monsieur le Maire, en notre détermination et notre volonté.

### c) - Question n° 3 : Congrès scientifique et Festival mondial des Roses

**Mme BURILLON Carole** : Monsieur le Maire, chers Collègues, le XIX<sup>e</sup> siècle a vu émerger Lyon en tant que place majeure de la culture de la rose. Le 8<sup>e</sup> arrondissement est particulièrement concerné par ce patrimoine rosicole : Gonod, Guillot, Ducher, Schwartz, Pernet-Ducher... ces noms de rosiéristes de notre arrondissement ont forgé l'épopée horticole lyonnaise. Pour l'anecdote, la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement fût même construite au Bachut, en 1965-1966, sur l'emplacement autrefois occupé par la « Terre des roses » du rosiériste Pierre Guillot, ici présent.

Portée par cette histoire, notre ville accueille, du 25 mai au 5 juin, le Congrès Mondial de la Fédération des Sociétés de Roses regroupant scientifiques, techniciens et professionnels, en partenariat avec la Société Française des Roses, l'Association Roses anciennes en France et la Société Lyonnaise d'Horticulture. La Ville de Lyon organise, en parallèle, le festival mondial des Roses.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous préciser la façon dont ces événements d'importance se déclineront sur le territoire lyonnais, notamment dans le 8<sup>e</sup> arrondissement ?

**M. LE MAIRE** : Je précise en préambule aux réponses qui vont être faites par MM. Giordano et Képénékian, que tout à l'heure, nous donnerons le nom d'un espace vert, du nom de Jean-Baptiste Guillot et que c'est son petit fils qui est présent parmi nous, dans le public. C'était lui, Jean-Baptiste Guillot, qui alors fonda la Terre des roses.

**M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint** : Monsieur le Maire, nous allons faire cette présentation à deux voix et essayer dans ces moments parfois difficiles, de vous le dire avec des roses.

Ce Congrès, et ce Festival qui lui est adossé, a été lancé dès 2009 : c'est l'occasion de rappeler que c'est une initiative que Gilles Buna a poursuivi pendant toutes ces années. Autour du Congrès mondial qui a été accordé à notre Ville, nous avons eu l'idée d'organiser un Festival des Roses.

C'est un travail qui a donné lieu à une formidable coopération des élus, des mairies d'arrondissement -le 8<sup>e</sup> en particulier-, des services et de nombreux partenaires. Il s'agit de comprendre comment l'églantier qui était Rosa canina, qui a colonisé l'hémisphère Nord au début du tertiaire, est devenu cette reine des fleurs.

Donc, Lyon capitale des Roses, d'avril à octobre 2015, à l'occasion du Congrès mondial, après Osaka en 2006, Vancouver en 2009 et Johannesburg en Afrique du Sud en 2012, Lyon accueillera pour la première fois le Congrès mondial des Sociétés de Roses du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin : c'est un grand honneur qui est fait et au fond, de la part du Bureau qui décide cela, une juste reconnaissance du travail qui a été mené dans notre Ville.

La rose est une vraie composante majeure du passé et du présent de notre Cité. J'aime le rappeler, au même titre que la soie, la gastronomie et le cinéma. Elle a marqué notre Cité et en particulier pendant quasiment un siècle, près de 3 000 roses ont été créées à Lyon, ce qui fait de Lyon, la ville où ont été créées et préparées le plus grand nombre de roses.

Cela nécessite un travail formidable. Nous allons rendre hommage tout à l'heure à l'un des rosiéristes, mais il a fallu que de grandes familles poursuivent pendant plusieurs décennies des croisements, comme on les appelle, des obtenteurs de roses. On n'obtient pas un changement, une mutation de la rose, c'est un travail absolument formidable, d'une école véritablement sans mur, qui a permis la transmission pendant toutes ces décennies. La rose était aussi à Lyon un élément de la botanique et un élément de la pharmacologie, puisque la rose a aussi des vertus médicinales.

Je passe la parole à Alain Giordano.

**M. GIORDANO Alain, Adjoint** : Merci Georges, je ne reviens pas sur l'historique puisque tu l'as rappelé : un passé riche, avec 70 % des roses créées au XIX<sup>e</sup> siècle à Lyon et comme tu l'as précisé un passé et un présent, puisque 50 % des roses en Europe sont toujours créées à Lyon.

Un présent qui se conjugue d'ailleurs, il ne faut pas oublier les entreprises avec les outils d'aujourd'hui, puisque les équipes de l'ENS travaillent au séquençage du génome de la rose, alors non pas pour créer des OGM, je vous rassure, mais pour réduire le temps d'obtention : aujourd'hui de huit à dix ans pour créer une nouvelle rose. On l'oublie souvent, mais il faut huit à dix ans pour créer une nouvelle rose.

Un avantage compétitif certain pour nos dix familles lyonnaises de rosiéristes qui font notre fierté. Dix familles lyonnaises de rosiéristes, lesquelles représentent la plus grande concentration de rosiéristes au monde. Un microcosme qui inonde la planète de ses créations et qui nous a valu en 2009 à Vancouver, d'être choisie à l'unanimité du jury des sociétés de roses : c'est tout de même 100.000 adhérents dans 39 pays, pour accueillir le Congrès 2015.

Le Congrès, c'est pour les spécialistes et les passionnés : ils seront 600 à venir de 35 pays (Chine, USA, Canada, Australie, Pakistan, Inde, Japon et bien sûr les pays européens). C'est un véritable succès, car il n'y a jamais eu autant de participants, ni autant de pays représentés dans un congrès, depuis sa création il y a cinquante ans.

Sur le slide suivant, parallèlement au Congrès, je tiens à vous signaler deux journées exceptionnelles : une pour les spécialistes et une pour les scientifiques. Nous avons, bien sûr, l'ambition de faire connaître ce patrimoine aux Lyonnais, qui eux connaissent un peu moins cette partie de notre histoire, à travers un Festival qui devrait toucher 300.000 personnes.

Donc Georges, je te laisse pour débiter ce Festival.

**M. LE MAIRE** : Tout ceci est un ballet !

**M. KEPENEKIAN Georges** : Quatre grandes expositions sont programmées. Compte tenu de ce travail, nous avons pu, dès ces dernières années, préparer et instiller dans la vie de nos institutions, ce rendez-vous.

Nous avons, bien entendu, en tout premier lieu, à l'Orangerie terre des roses, puisque l'exposition « Terre des roses » a commencé et se termine le 5 juillet.

Au Musée Gadagne, du 21 mai au 31 août, une exposition qui rappellera justement la mémoire de la rose dans notre ville.

Au Musée de l'Imprimerie, car également nous avons très tôt réalisé des reproductions des roses à Lyon, dès la Renaissance : c'est « le Jardin des Imprimeurs ».

Aux Archives municipales « Au commencement de la grande Roseraie » qui rappellera l'ouverture de la grande roseraie, inaugurée à l'époque avec beaucoup de fastes.

Je crois que c'est l'occasion de dire que la rose a vraiment joué un rôle important pour la soierie, il fallait des motifs, on a créé l'Ecole de peinture pour reproduire des motifs de roses.

On a créé aussi, bien entendu, toute la nécessaire organisation pour acquérir d'autres tableaux de grands peintres et c'est comme cela que notre Ville a pu commencer aussi à capitaliser sur cette histoire.

Et au fond, ce sera à travers le parcours de la rose une magnifique histoire de la vie culturelle et économique de notre Ville. Le Musée des Beaux Arts présentera bien entendu, une série de rendez-vous.

L'Auditorium a repris le Chevalier à la Rose, comme clin d'œil avec Jun Markl et le réseau des bibliothèques et des médiathèques sera aussi mis en avant pour présenter toutes les facettes de la rose dans notre Cité.

Alain, je te repasse la parole.

**M. GIORDANO Alain** : Donc, six mois de festivités pour découvrir la rose. Quatre expositions, Georges, tu en as parlé. 2 900 élèves qui ont participé à des animations dans leurs écoles et devraient aller visiter les roseraies du Parc de la Tête d'Or à partir de demain. 600 animations dans tous les arrondissements : nous avons même dépassé ce chiffre. Grâce aux arrondissements que je voulais spécialement remercier : j'en ai parlé tout à l'heure avec certains maires d'arrondissement et je les remercie vraiment vivement de leur participation.

Evidemment mai et juin, vont concentrer une grande partie de ces animations, puisque c'est le moment de la floraison et c'est le moment où les roses sont les plus belles.

Le week-end de la rose, je continue pour présenter ce week-end : évidemment les 29, 30 et 31 mai, plus particulièrement, il y aura le moment fort -je pourrais dire qui sera à marquer d'une rose blanche- dans ces six mois de festivités : tout d'abord le Parc de la Tête d'Or avec ses trois roseraies, qui offrira 60 animations pour toute la famille et puis dans notre Ville un petit peu plus en centralité, la place des Terreaux, qui sera habillée de roses, avec le concours de l'Entreprise Truffaut : près de 100 bacs deviendront des mini-jardins thématiques composés de roses, de plantes vivaces et de graminées. Je pense que cela donnera des idées pour végétaliser des balcons, des terrasses ou des jardins.

Et il sera aussi possible -et je trouve cela très intéressant- de trabouler au travers de l'Hôtel de Ville par l'Atrium, puis par la cour haute, grâce notamment à Alain Meilland pour citer une de ces familles de rosiéristes, qui fournira 1 200 rosiers et l'Hôtel de Ville deviendra un véritable jardin de roses.

La place des Jacobins, bien entendu, avec une mise en scène qui mettra en valeur la rose et son univers, par une installation d'envergure permettant une transformation spectaculaire et événementielle de la fontaine : je vous laisserai découvrir ça !

La place de la République également : on a la chance d'avoir le Printemps qui fêtera ses 150 ans et donc qui participera en partenariat et avec Grosvenor également à cette animation. L'eau de la fontaine laissera la place aux roses.

Tout ceci sera magnifique : il y aura de belles photos à faire. Je pense notamment aux mariages qui se dérouleront sur ce week-end. N'hésitez pas à profiter...

(Rires.)

Quand on a été maire d'arrondissement, on pense évidemment à cela, n'hésitez pas à encourager vos mariés à se diriger vers ces lieux pour prendre leurs photos, c'est ce que je voulais dire !

Ensuite, tout grand événement a son timbre : il y aura un timbre. Vous le découvrirez en temps voulu.

Avant ce timbre, je voulais dire également parce que je n'en ai pas parlé, il y aura le baptême de la rose Only Lyon. Cette rose est proposée par la pépinière Delbarre et elle aura la particularité pour une fleur coupée d'être parfumée et de rappeler par sa forme, vous le voyez, les roses d'autrefois. D'après les spécialistes, elle fait partie des 10 roses les plus parfumées au monde, donc c'est vraiment une rose qui sera exceptionnelle.

Le timbre, j'en ai parlé parce que j'ai vu le slide qui était apparu. Je voulais maintenant terminer là-dessus parce que vraiment les commerçants se sont formidablement associés à cette fête. Je voulais simplement remercier à cette occasion Fouziya Bouzerda et ses services qui ont véritablement joué le jeu, et plus que ça, pour faire en sorte que les commerçants participent à cet événement, nos nombreux partenaires, les mécènes, les associations et les bénévoles, les services de la ville bien entendu qui nous ont aidés pour ce festival. Vous voyez, il y aura des projets qui fleuriront à travers toute la ville et des animations, des créations culinaires pour allier la gastronomie et les roses, des dégustations, des vitrines décorées, etc.

Je voulais vraiment remercier nos commerçants et je le fais une fois de plus. Je parlais des partenaires, ils sont nombreux également vous le voyez ici, un grand merci à eux et à leur forte mobilisation et aux organisateurs du Congrès Roses Anciennes en France bien entendu, à la Société Française des Roses et à la Société Lyonnaise d'Horticulture, les élus d'arrondissement je les ai remerciés tout à l'heure, je les remercie à nouveau, les services de la ville, les services des Espaces verts particulièrement. Les autres villes (sur le slide



suivant), de nombreuses villes se sont associées à ce festival, je voulais vraiment le signaler, bien entendu, et je reviendrai à la question de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de Carole Burillon, et vous Monsieur le Maire.

Effectivement le 8<sup>e</sup> arrondissement était une grande terre de rosiéristes puisque, devant la Maison de la Danse, il y avait un grand portail qui donnait accès aux 12 hectares de champs de culture de la famille Guyot. Monsieur le Maire, vous avez salué tout à l'heure Jean-Pierre Guyot qui se trouve dans la tribune, j'en profite pour saluer Josiane Pierre Bisset, Présidente de Roses Anciennes en France qui est également présente.

Voilà en ce qui me concerne, Georges Képénékian a sûrement quelque chose à ajouter parce qu'il y a tellement de choses à dire sur ce festival des roses. Je lui laisse clore ce festival.

**M. KEPENEKIAN Georges** : Rassurez-vous il n'y a plus rien à rajouter, tout a été dit et vive la rose ! Nous aurons tout le mois de mai et de juin pour l'évoquer et l'offrir, la regarder, et ne pas oublier de la humer également.

**M. LE MAIRE** : Merci bien pour cette présentation, nous aurons l'occasion les uns et les autres de voir effectivement comment la ville a su accueillir ce festival. Nous passons au premier dossier de la séance.

---

## COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

---

---

### 2015/1008 - Convention pour la prise en charge des ivresses publiques manifestes (Direction Sécurité Prévention)

---

**M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur** : Monsieur le Maire, nous allons changer de registre.

**M. LE MAIRE** : C'est moins poétique et tout aussi intéressant !

**M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint** : Il s'agit Monsieur le Maire, comme nous l'avons largement dit en commission, d'une convention facilitatrice. La loi oblige en effet à un constat médical avant de placer une personne en cellule de dégrisement. Sans ce dispositif, les ivresses manifestes sur l'espace public seraient traitées au service des urgences des hôpitaux lyonnais, avec des attentes parfois très longues qui monopoliseraient un équipage de la police nationale, les forces de l'ordre ayant bien d'autres vocations.

Il s'agit donc d'une convention tripartite entre la police nationale, la Ville de Lyon et SOS Médecins. La police nationale s'engage à aménager, ce qui est fait, des locaux dans deux commissariats, ceux du 1<sup>er</sup> et ceux du 3<sup>e</sup>, pour que les médecins puissent examiner les personnes. La ville s'est engagée à financer SOS Médecins pour faciliter le dispositif, SOS Médecins s'engage à répondre à toutes les demandes de jour comme de nuit. Cette convention remonte à plusieurs années et concerne une centaine d'interventions par an, sur les mois de mai jusqu'à septembre. Cette période correspond à l'arrêté pris par la ville sur l'interdiction de vendre de l'alcool après 22 heures.

Avis favorable de la commission.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit, comme vous l'avez entendu, d'une convention pour la prise en charge des ivresses publiques manifestes.

**M. LAFOND Luc** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ce rapport sur la prise en charge des ivresses sur la voie publique, nous voulons attirer votre attention sur un fait de société préoccupant : l'alcoolisation chez les jeunes. Nous étions déjà intervenus sur ce sujet en 2012 et nous souhaitons à nouveau vous interpeller car les tendances ne s'inversent pas.

Des données récentes (mars 2015 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) révèlent que les ivresses et beuveries expresses sont de plus en plus fréquentes chez les jeunes, et les filles sont en train de rattraper les garçons. Lyon, ville jeune et étudiante, est forcément concernée par ce phénomène.

C'est très inquiétant dans la mesure où l'alcoolisation massive est une des causes des violences faites aux femmes. Au-delà de la violence, l'ivresse peut aussi conduire à des comas potentiellement mortels et à des comportements sexuels à risques. Il faut faire prendre conscience des dangers sanitaires et sociaux de ces comportements d'alcoolisation excessive, face auxquels les parents et éducateurs sont désemparés.

Des actions sont bien prévues dans le Contrat Local de Santé que nous avons approuvé au mois de janvier. Je pense à Keep Smiling pour la prévention en milieux festifs, ou au Gonambules, avec Avenir Santé,

qui vont à la rencontre des jeunes sur les berges du Rhône. C'est très bien mais nous pensons que ces actions devraient être amplifiées car le phénomène s'étend aux rives de Saône.

Ces actions devraient être mises en avant avec plus de force par la ville. Elle a un rôle essentiel à jouer pour favoriser l'approche globale du phénomène et pour prévenir les risques liés à l'hyper-alcoolisation. Vous êtes également législateur dans la majorité, Monsieur le Sénateur, utilisez cette influence nationale pour agir.

Pour nous, à l'UDI, la jeunesse est une vraie préoccupation et il faut agir avec plus d'efficacité pour endiguer ce fléau. Nous proposons de lancer à Lyon une démarche globale de prévention. Elle impliquerait des acteurs de la santé, de la sécurité, de la jeunesse et de la société civile. Je pense aussi à la structure d'addictologie, AIDES Alcool, dirigée par Jean-François Vallette. Elle fait un travail important et se retrouve aujourd'hui poussée dehors de l'Hôtel-Dieu.

Cette démarche de prévention s'articulerait avec les dispositifs existants (charge de la vie nocturne, arrêté municipal, arrêté préfectoral). Un travail éducatif de fond serait aussi indispensable auprès des jeunes qui sont une des cibles privilégiées de la pub sur les boissons alcoolisées sur Internet.

Nous sommes prêts à travailler avec vous sur cette importante question de santé publique.

**M. SECHERESSE Jean-Yves :** Pour aller dans le même sens que mon Collègue Luc Lafond, c'est bien entendu une question que j'aborde assez souvent, vous l'avez constaté, au sein des travaux de la commission, ça fait partie des questions que nous abordons en ce moment dans le cadre du prolongement de la charte de la Vie nocturne. Vous savez que nous avons cinq ateliers avec des professionnels de la Vie nocturne et nous essayons bien entendu de faire en sorte qu'au final nous avançons sur ces questions, à la fois en matière d'informations à l'égard des clients, ils ne sont pas tous jeunes, mais regardez autour de vous, il y a quelques consommateurs d'alcool qui ne sont pas nécessairement des jeunes.

Deuxièmement, nous sommes en train de travailler aussi avec les Bureaux des Elèves des grandes écoles qui, la plupart du temps, utilisent l'espace public pour boire. Nous avons d'énormes problèmes avec ces Bureaux d'Elèves. D'ailleurs l'an passé, sur le parc de Gerland, un certain nombre d'élèves d'une grande école s'étaient laissés aller, j'avais convoqué immédiatement le lundi soir le directeur qui était descendu de Paris, et également le Bureau des Elèves. Je ne tolère plus du tout ce genre d'exaction, il n'y aura plus d'autorisation d'utilisation du domaine public, si de tels comportements subsistent. Cela étant, Monsieur Lafond, sachez que je ne règlerai pas pour autant, et le Sénateur-Maire pas plus que moi, ces questions d'alcoolisme au sein de la jeunesse qui sont effectivement, des questions importantes. Nous y travaillerons ensemble.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

#### **2015/1061 - Eclairage de mise en valeur sur les immeubles, propriétés des SCI Lyon 1 et Lyon 2 de la rue de la République à Lyon 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> - Autorisation de signer une convention avec chacune d'entre elles pour l'entretien de l'installation de mise en valeur (Direction de l'Eclairage Public)**

---

**M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur :** Monsieur le Maire, il s'agit de dire deux mots sur un dossier relatif à l'embellissement de la rue de la République dont je ne suis pas certain qu'il motive les 4 minutes d'intervention tout à l'heure du Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, mais on verra.

Il s'agit du renouvellement d'une convention mise en place en 1989, elle concernait à l'origine la Ville de Lyon et la régie Rue Impériale. Depuis, les bâtiments concernés ont été transférés à l'ANF puis à deux SCI.

Cette mise en valeur du patrimoine par la lumière a été une réussite, sachant que la convention dès 1989 transférait à la ville la propriété des équipements en échange de leur entretien et du paiement de l'énergie. Dans le prolongement de ce qui a été fait en 1989, aujourd'hui les deux SCI propriétaires souhaitent poursuivre, en l'améliorant, cette convention en l'intégrant au Plan Lumière. Cette nouvelle convention entre la ville et les deux SCI valorisera encore mieux le patrimoine et concernera non pas six façades, mais vingt-deux.

Les deux SCI engageront un investissement de plus de 440.000 €, le nombre de projecteurs passant de 222 à 516. Dans le même temps et la chose est importante pour la Ville de Lyon, compte tenu de la qualité du matériel et des progrès de la technologie, le coût de fonctionnement pris en charge par notre ville baissera de

+ de 60 %, la consommation d'énergie passant de 71.000 kwh à 31.000. Globalement, le coût annuel relevant de la ville passera environ de 13.000 € à 4.000 €.

Comme chacun peut le remarquer, ce rapport de grande qualité validé par l'architecte des Bâtiments de France est un accord gagnant/gagnant entre les deux SCI propriétaires et la Ville de Lyon qui valorisera le patrimoine des Lyonnais.

**M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement** : Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération avec une grande satisfaction, celle de voir des acteurs privés porter attention au Plan Lumière pour continuer à le faire vivre.

Vous l'avez rappelé Monsieur Sécheresse, les propriétaires de la majorité des immeubles de la rue de la République vont réaliser des investissements à hauteur de 440 000 euros et vont ainsi permettre de passer de 6 à 24 façades éclairées.

C'est une excellente initiative portée par le privé et accompagnée, un peu aux forceps, il faut bien l'avouer, par la ville. Notre satisfaction est néanmoins teintée d'interrogations sur l'avenir du Plan Lumière en général.

Lorsqu'a été adopté, en 1989, sous le mandat de Michel Noir, le premier « Plan lumière », sur les bases posées par Francisque Collomb, Lyon était précurseur, Lyon était avant-gardiste en France et même en Europe.

C'était l'étincelle du renouveau de Lyon. La lumière a magnifié la ville et a révélé ses plus beaux atouts et un nouveau « Plan Lumière » a ensuite été lancé par Gilles Buna en 2003, sous votre autorité Monsieur le Maire.

Mais, ce qui était il y a 25 ans une vision, une politique audacieuse et innovante, s'est transformée au fil du temps en une gestion de l'existant. Et on compte aujourd'hui un grand nombre de bâtiments allumés de façon pérenne. 360 illuminations au total. Et il est important de les gérer, de les entretenir à un moindre coût en suivant, notamment, les évolutions de la technologie.

Mais compte-tenu de l'état des finances publiques et du nombre important de monuments déjà éclairés, que va-t-il advenir du Plan Lumière ? Est-ce que vous allez prolonger cet effort de mise en charme de nos bâtiments-phares sur ce mandat ? Et concernant les initiatives privées du type de celle que nous choisissons d'accompagner aujourd'hui, la ville ne peut-elle pas mieux faire ? Il faut faciliter les procédures aux propriétaires qui souhaitent illuminer leurs bâtiments et la ville doit tenir ses engagements sans rechigner, ce qui n'est pas le cas au quotidien, notamment pour les immeubles qui veulent se mettre à l'éclairage de leur façade. Car à l'heure des 25 bougies du Plan Lumière, c'est peut-être dans ce partenariat public-privé que se joue en partie son avenir. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Simplement quelques mots pour indiquer que vous avez-vous-même la solution, c'est-à-dire être dans la recherche d'un partenariat public-privé, faire en sorte que la Ville de Lyon puisse indiquer la direction et que les opérateurs puissent suivre le Plan Lumière défini par la Ville de Lyon.

Je vous renvoie par exemple, au Plan Lumière de la Part Dieu, puisque nous sommes en train de travailler sur ce quartier de la Part Dieu. Et vous verrez que dans la définition du projet, il n'y a pas seulement des normes architecturales, mais il y a aussi des normes en matière de lumière de manière à pouvoir homogénéiser un quartier qui, aujourd'hui, du point de vue de la mise en lumière, est un peu dans une mixité problématique.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## **2015/1049 - Dénomination d'un espace public : «square Jean-Baptiste Guillot fils» à Lyon 3e (Direction Déplacements Urbains)**

---

**M. GIORDANO Alain, rapporteur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, on l'a dit tout à l'heure, la famille Guillot s'est installée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement pour développer son activité sur 12 hectares, mais je sais que le 3<sup>e</sup> arrondissement est également attentif à ce passé rosicole, car la famille Guillot y était également installée à peu près là où se trouve le square qui fait aujourd'hui l'objet de la présente délibération.

Nous lui donnerons le nom de « Jean-Baptiste Guillot fils » le 19 mai prochain. Nous nous devons de le faire, car la maison Guillot est la plus ancienne dans le domaine de la rose et a été créée en 1828. La plus

ancienne et aussi la plus innovante car elle fut à l'origine du premier hybride de thé, c'est-à-dire la première hybridation entre des variétés européenne et chinoise. Cette fleur innovante, car elle avait en plus la particularité de reflleurir, a permis à la famille d'être mondialement connue, mais aussi avec d'autres créations, « Gloire Lyonnaise, « le Rhône » ou encore « Etoile de Lyon » qui sont des créations célèbres de Jean-Baptiste Guillot fils.

Plus ancienne maison, une des plus connues et sans doute une des plus prolifiques avec 400 roses créées depuis 1828.

Je remercie de nouveau, vous l'avez fait, Monsieur le Maire, son arrière petit-fils qui est présent aujourd'hui, M. Jean-Pierre Guillot, qui perpétue la tradition de la famille Guillot, mais aussi celle de l'obtention de roses nouvelles qui font la renommée de Lyon et je remercie l'ensemble des élus de la Commission qui ont donné un avis favorable sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Rendez-vous le 19 mai pour l'inauguration.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1010 - Climatisation du Musée des Beaux-Arts - Autorisation d'ouverture des travaux et de permis d'exploitation au titre du Code minier - Création de puits de forage (Direction de l'Ecologie Urbaine)**

**Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves**

**(Adopté.)**

---

**2015/1050 - Prolongement de la rue de Montagny à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction Déplacements Urbains)**

**Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves**

**(Adopté.)**

---

**2015/1052 - Mise en valeur des pourtours de l'Île Barbe - Autorisation de signer une convention avec les propriétaires pour l'entretien de l'installation de mise en valeur (Direction de l'Éclairage Public)**

**Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves**

**(Adopté.)**

---

**2015/1073 - Dénomination de voies nouvelles à Lyon 9<sup>e</sup> -ZAC du quartier de l'Industrie Nord- : « rue des Brasseries » et « rue Arsène Claudy » (Direction Déplacements Urbains)**

**Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves**

**(Adopté.)**

---

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT**

---

**2015/1078 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public «maison de l'emploi et de la formation de Lyon» - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 257 062 euros - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre afférente (Direction du Développement Territorial)**

---

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous l'avons évoqué la dernière fois, lors de notre dernière assemblée, il s'agit aujourd'hui d'approuver la prorogation pour une durée de 4 ans, de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui arrive à terme le 6 mai prochain.

Je vous rappelle que ce projet s'inscrit dans la démarche de mutualisation que nous avons renforcée entre la Maison de l'Emploi et la Mission Locale de Lyon, nos deux outils de la politique locale de l'emploi.

Il s'agit de réunir et de mutualiser en un seul plan d'actions partagé l'ensemble des interventions de la Maison de l'Emploi, de la Mission Locale et de ALLIES PLIE de Lyon, regroupant ainsi tous les moyens territoriaux existants et disponibles autour d'objectifs communs, et de redonner ainsi de la lisibilité et une plus grande efficacité aux financements publics attribués à la politique locale de l'Emploi.

L'ambition est de s'orienter vers une gouvernance partagée de l'ensemble de ces outils du territoire, notamment des financeurs de la politique locale de l'emploi, et de poursuivre le travail engagé avec l'ensemble des partenaires -tels que les partenaires sociaux, les opérateurs associatifs ou encore les OPCA- qui sont, depuis l'origine, étroitement associés et participent aux diverses actions, grâce au rôle d'animation et de coordination de la Maison de l'Emploi.

Cette implication de tous les acteurs, mobilisés de manière très opérationnelle, dans le contexte que nous connaissons actuellement, concoure aussi à améliorer l'efficacité de l'action publique et la lisibilité pour le public.

C'est dans cette perspective que l'avenant qui est soumis au vote aujourd'hui contient une stipulation permettant aux membres constitutifs de rediscuter, le cas échéant, de leurs modalités de coopération dans les 18 mois qui suivent la signature de cette convention constitutive.

L'objectif est de permettre d'intégrer, à la Maison de l'Emploi, les orientations qui seront définies dès 2016 par la Métropole de Lyon pour le public allocataire du RSA en matière d'accès à l'emploi, mais aussi des orientations qui seront votées dans le cadre de la loi « Notre » dans les semaines à venir.

Je vous propose donc d'autoriser la signature de cet avenant 3 de la convention constitutive du GIP « Maison de l'Emploi et de la Formation ». Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je vais donner la parole aux différents intervenants. Simplement je voudrais dire qu'il est d'autant plus important de pouvoir mener ce type d'action qu'aujourd'hui, sur Lyon, les offres d'emploi repartent à la hausse. Une récente étude de l'INSEE vient de montrer que sur 2014, les offres d'emploi avaient progressé de 6 % et donc il est important de pouvoir avoir une adéquation entre création d'emplois et reprise de l'emploi pour un certain nombre de personnes qui en sont éloignées. D'ailleurs, avec M. Kimelfeld, nous aurons demain, une réunion avec les acteurs de l'insertion.

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous présentez aujourd'hui, une proposition de subvention de fonctionnement à la Maison de l'Emploi et de la formation d'un montant de 257 000 euros.

Je n'étais pas encore élu lorsqu'en décembre 2006, notre conseil a approuvé la convention constitutive du GIP. Il convient aujourd'hui, de se demander si près de 8 ans après sa création, la Maison de l'Emploi et de la formation a trouvé sa place et une efficacité.

On connaît votre propension à créer des dispositifs d'aide qui viennent généralement s'ajouter à d'autres déjà existants, je relèverai pourtant dans ce rapport l'effort de mutualisation entrepris avec la mission locale de Lyon.

Mission locale de Lyon rappelons-le, qui est aussi financée par l'Etat et la Région, toujours de l'argent public, pour venir accompagner l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes.

Mais informer, écouter et conseiller, n'est-ce pas déjà le rôle de Pôle emploi, ou pôle emploi ne serait-il devenu qu'un guichet payeur de l'allocation chômage ?

Dans un rapport récent, la cour des comptes ne rappelait-elle pas que le concept des Maisons de l'emploi et de la formation ne contribuait pas à améliorer la lisibilité de l'ensemble des dispositifs d'aide à l'emploi à côté de Pôle emploi.

Pourtant, tout ce qui est fait pour arracher les jeunes à la précarité et au chômage doit être soutenu, j'en conviens.

Mais la décision de subventionner le GIP intervient dans un contexte économique et social très difficile pour nos compatriotes.

Malheureusement Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, l'emploi ne se décrète pas, la croissance non plus et la confiance encore moins...

Le chômage de masse que connaît notre pays, que connaît notre ville et notre région, n'est pas le fruit du hasard, il n'est pas dû à la malchance, plus de 140.000 chômeurs dans le Rhône en 2014.

Il y a des responsabilités directes que vous ne pouvez masquer par ces empilements de dispositifs d'accompagnement si coûteux pour les finances publiques et toujours plus voraces en frais de fonctionnement.

En Conseil d'arrondissement, le sujet a été abordé, j'ai demandé à vos représentants de nous faire part de l'efficacité réelle de ces dispositifs sur l'emploi à Lyon. Il s'en suivit quelques réflexions assez consternantes, je dois le dire : « Comment voulez-vous faire autrement, cela vient des entreprises, elles n'embauchent plus, elles ne font plus de CDI aujourd'hui... ». En somme, ce n'est pas nous, c'est la faute à la fatalité !

Mais il n'y a pas plus de fatalité ici qu'ailleurs, l'accroissement du chômage est dû à la conduite de vos mauvaises politiques nationales et européennes depuis 30 ans. Par vos politiques, non seulement vous ne créez pas d'emploi, mais pire, vous détruisez l'emploi, et vous tentez d'en limiter les effets par des mesures d'accompagnement.

Allez dire aux maraîchers, aux éleveurs, aux viticulteurs de notre région, victimes prochaines du traité transatlantique qui détruira toutes nos AOC françaises, que 75 % des fruits, légumes et viandes bovines consommés dans les établissements publics en France, sont importés. Ce traité, dont peu de gens parlent aujourd'hui, le PS va le voter et allez-vous oser le ratifier Monsieur le Maire ?

Ce n'est pas tout. Je voudrais attirer l'attention de nos Collègues, sur le dumping social qui plonge les entreprises de notre région dans le désespoir le plus total. Ecoutez le Président de la CAPEB du Rhône, l'organisation professionnelle des artisans du bâtiment, écoutez les chefs d'entreprises et les salariés sacrifiés...

Sous nos yeux, les politiques socialistes détruisent nos emplois et vous voulez, par des interventions locales et avec l'argent des français, en atténuer les effets ! C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui dans ce rapport.

L'heure est trop grave, j'en appelle aux Lyonnais qui nous regardent aujourd'hui, je leur dis que le parlement européen prépare une proposition de règlement visant à renforcer encore le réseau EURES. Ce système facilite l'organisation de l'embauche en France de travailleurs issus de 31 pays européens.

Je prendrai trois exemples autour de nous :

En quelques années, un groupe de transport bien connu dans la région a employé plus de 1.000 chauffeurs polonais ou roumains, bien plus intéressants pour l'entreprise que le pauvre chauffeur français pourtant plus qualifié... mais devenu trop cher !

L'entreprise a profité de la législation en vigueur. C'est légal, et oui ! Grâce aux députés européens de gauche comme de droite, c'est légal !

Autre exemple, concernant les travaux du grand stade, pour lequel, Monsieur le Maire, vous avez engagé des centaines de millions d'argent public pour en financer l'accès : 80 à 90 % des ouvriers qui y travaillent sont polonais, roumains ou portugais. Ils sont employés sous le régime légal des travailleurs détachés, travailleurs détachés qui ont été préférés aux français, alors que les entreprises de bâtiment du Rhône ont dû supprimer 2.200 emplois l'année dernière...

Que dites-vous à ces ouvriers aujourd'hui au chômage et que direz-vous aux milliers supplémentaires que l'on attend pour 2015 ? Allez-vous leur dire : « Ne vous inquiétez pas, vous irez vous faire conseiller et accompagner à la Maison de l'emploi et de la formation ? ». Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire aujourd'hui, combien y avait-il de travailleurs détachés sur le chantier du Musée des Confluences, l'avez-vous vu seulement un jour ?

En laissant se développer les travailleurs détachés, votre gouvernement est en train de tuer l'emploi local. Les trois nationalités de travailleurs détachés les plus présentes dans le Rhône, sont les roumains, les polonais et les portugais. Légalement, l'employeur doit les rémunérer au SMIC français mais ne payera pas les charges en France mais dans le pays d'origine de ces ouvriers. A titre d'exemple, les charges en Pologne, c'est 10 % !

Sur les 300.000 travailleurs détachés en France aujourd'hui, plus de 11.000 sont dans notre région et une partie d'entre eux sont employés en toute illégalité. Je vous rappellerai que le Front National dénonce *vox clamantis in deserto* ces directives depuis le début.

Monsieur le Maire, ce n'est pas aux Lyonnais de payer les politiques socialistes qui mettent en faillite notre économie et qui ruinent nos travailleurs et leurs familles. Les deux chantiers emblématiques de notre Métropole sont l'exemple même de votre faillite politique et idéologique. Pourtant, il y aurait une proposition à faire, celle de la préférence nationale.

Moi, ce discours de la préférence nationale, de la priorité des emplois en France pour des français, payés avec des salaires corrects et chargés en France, je l'assume. La proposition d'employer des ouvriers français formés par les centres d'apprentissage en France et fiers de l'excellence de nos savoirs faire, moi je l'assume et je le revendique pour tous les jeunes qui veulent se lancer dans la création d'entreprise et dans l'artisanat.

J'en terminerai en reprenant les mots de Gustave Thibon, Monsieur le Maire : *« je pense que la contradiction n'est pas entre le monde et vous, mais elle est en vous ! »*.

Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la question de l'emploi est une problématique au cœur de la vie de chacun. Cette préoccupation aux côtés du logement, de l'alimentation, l'éducation et les déplacements est une problématique et une préoccupation que prennent en compte les pouvoirs publics.

Coordonner les politiques publiques de l'Etat, de la Région, de la Métropole et de la Ville et mutualiser les services proposés aux Lyonnaises et Lyonnais inscrits dans des démarches d'insertion professionnelle et d'emploi, est, de ce fait, tout à fait bienvenu.

Il semble, hélas, délicat voir étonnant dans cet univers très divers d'intervenants et de structures d'accompagnement de tous niveaux, de ne faire aucune, ou si peu, de place aux « usagers » de ces services ainsi qu'à la société civile organisée.

En effet, parfois le regard neuf et les suggestions d'un « simple », oserai-je dire, allocataire ou stagiaire sur tel ou tel formulaire ou démarche, peut rendre nettement plus efficace l'action souhaitée. En effet, les usagers, ou allocataires, ou bénéficiaires -on prend le vocabulaire que l'on veut- ne sont pas un problème mais une partie de la solution.

Bien entendu, il faut trouver les façons d'agir mais je crois que notre Ville compte de nombreuses universités qui réfléchissent et proposent ce que l'on appelle des protocoles et des démarches dites inclusives.

Alors, puisque les forces vives sont là, ne nous en privons pas, n'en privons pas les femmes et les hommes de notre ville et de notre agglomération qui en ont le plus besoin pour leur proposer un service de qualité.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération s'inscrit dans les efforts que notre Ville ne cesse de faire depuis des années en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Nous soutenons l'action conduite par Anne-Sophie Condemine, les services et les partenaires de la Ville de Lyon, notamment les mutualisations en cours entre les Antennes des Missions Locales et la « Maison de l'emploi et de la formation ».

Nous devons encourager tout ce qui permet les collaborations, les coordinations avec l'ensemble des partenaires, des dispositifs et des politiques d'insertion professionnelle et sociale.

Cette proximité est indispensable pour répondre efficacement à toutes les problématiques liées à la question de l'emploi avec le souci d'accessibilité et lisibilité pour tous ceux en recherche d'emploi.

La réussite des actions d'accompagnement dépend de la capacité des acteurs à mobiliser les entreprises autour de l'insertion. Le rapprochement entre le monde économique et celui de l'insertion devient, ainsi, un nouvel enjeu pour les acteurs œuvrant pour le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues.

Tout doit être fait pour que les personnes suivies ne peinent plus pour monter la dernière marche de l'insertion, pour accéder à l'emploi durable en entreprise. N'est-ce pas ce que met en œuvre David Kimelfeld, au niveau du pôle métropolitain entre l'économie, les politiques d'insertion et le RSA ?

Notre ville est exemplaire pour l'intégration des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de travaux d'entretien des espaces verts et de nettoyage. 90.771 heures pour 507 personnes concernées en 2014 : hommes, femmes, diversité de notre population.

Nous votons également aujourd'hui, le dispositif « jobs d'été 2015 » dont nous pouvons être particulièrement fiers. Il permet à une centaine de jeunes, aux trois quart issus de quartiers prioritaires et pour beaucoup sans diplôme, de vivre une première expérience professionnelle dans nos arrondissements. Et le premier suivi de ces jeunes, effectué par la Ville, montre des résultats très positifs, puisque 8 mois après leurs jobs d'été à la ville, 28 jeunes avaient un contrat de travail dans des entreprises et 10 étaient en formation professionnelle. Toutes ces actions qui s'articulent à la lutte contre l'exclusion doivent rester une de nos priorités !

Dans notre agglomération, pourtant plus dynamique que la moyenne nationale, le niveau de chômage, de sous emploi, de précarité, reste dramatiquement élevé. A fin février 2015, 117.443 demandeurs d'emploi pour la Métropole. Pour 2014, tous nos arrondissements et particulièrement les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, voient les demandeurs d'emploi augmenter de 1.300 par rapport à 2013. Et Monsieur le Maire quelle inquiétude de voir les nouvelles difficultés financières de Centro-Motors, dans le 7<sup>e</sup>, qui vont concerner l'avenir de 300 salariés !

Et pendant ce temps, les grands groupes et actionnaires, surprotégés, en retrouvant leurs marges de manœuvre d'avant 2009, continuent à hauteur de 10 % à baisser leurs effectifs et d'entraîner les PME à des faillites. Ils rêvent même d'un code du travail expurgé de plusieurs pages et d'un CDI supprimé au profit d'un contrat précaire. Et on le sait très bien ce n'est pas en baissant les droits des salariés que l'on relance l'économie.

Le CICE non fléché et mal ciblé, qui a maintenant deux ans d'âge, n'a pas permis, loin s'en faut, d'inverser la courbe du chômage. Et aujourd'hui, s'attaquer aux dotations des collectivités locales pour verser des dizaines de milliards d'euros à toutes les entreprises sans contrepartie, est une erreur économique pour ne pas dire politique. Cela n'a pas les effets escomptés sur les créations d'emplois et les investissements.

Monsieur le Maire, vous avez déclaré sur le web des Echos que « ce n'est pas le moment de baisser les dotations aux collectivités locales, sinon nous allons assister à un effondrement de 30 % de leurs investissements, alors qu'aujourd'hui elles sont responsables de 72 % de l'investissement public ». Cela nous conforte dans ce que nous vous disions lors du débat d'orientation budgétaire.

Oui développer l'investissement est aujourd'hui nécessaire. Encore faut-il poser le bon diagnostic des besoins en financement et mettre en place des méthodes d'évaluation des aides apportées aux entreprises.

Du national au local, à chaque instant, il faut en vérifier l'efficacité et demander à nos partenaires économiques des engagements en termes d'emplois, d'investissements productifs durables, de non-délocalisation, de formation qualifiante, de droits sociaux.

Par exemple la nécessaire montée en compétence de ces grands chantiers de rénovation énergétique pourra être réalisée grâce aux formations des salariés et au maintien des entreprises du bâtiment et travaux publics de notre territoire.

C'est ainsi que nous pourrons continuer à faire avancer notre modèle lyonnais, fait d'équilibre entre l'économie et le social, fait de rayonnement et de proximité, fait d'attractivité par notre qualité de vie, fait de solidarité par les services publics, fait de mixité pour le vivre ensemble.

Pour innover encore et expérimenter toujours, la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, comme ceux du dialogue social dans les territoires, est déterminante.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Quelques mots simplement, chers Collègues. Je voudrais dire à M. Boudot que sa démonstration pourrait être convaincante si ses prémisses n'étaient pas totalement fausses.

Quand vous parlez d'une manière générale, votre raisonnement pourrait être suivi. Là où le bât blesse, c'est quand vous donnez des exemples précis. Figurez-vous que j'avais entendu dire, comme vous, que par exemple sur le grand stade, la plupart des travailleurs, ce que vous venez de dire, étaient des travailleurs étrangers. Donc je m'en suis inquiété auprès du groupe Vinci. C'est totalement faux. Mis à part un groupe qui est une entreprise portugaise et tout simplement parce que nous n'avons plus, hélas, les qualifications pour le type de chantier qu'ils entreprennent, les salariés qui travaillent sur le grand stade sont des salariés français. Et même pour les 2/3 des entreprises régionales qui travaillent avec Vinci. En particulier un nombre d'heures extrêmement important, qui sont des heures d'insertion et qui ont permis à un certain nombre de jeunes du secteur de l'Est de l'agglomération de pouvoir trouver un emploi.



Quand il y a 450 millions d'euros, comme c'est le cas, qui sont investis dans des grands chantiers, cela donne du travail. C'est sans doute, sur ce chantier là, un millier d'emplois concernés. Sur d'autres grands chantiers, comme ceux de la Part-Dieu, ce sont des centaines, des milliers d'emplois qui sont concernés. Lorsque nous réalisons la Confluence, ce sont des milliers d'emplois qui sont concernés.

Ensuite, je vais vous expliquer les opérations que nous menons avec Mme Condemine qui chaque année, réunissent par exemple les chefs d'entreprises de l'agglomération lyonnaise pour permettre de croiser les demandes d'emploi et en même temps, leurs propositions d'emploi.

Lorsque nous avons réalisé, après la Tour Oxygène, le cours Oxygène, c'était avec la Maison de l'emploi que nous avons permis à un certain nombre de jeunes de pouvoir venir travailler. De la même manière, lorsque nous avons ouvert le pôle commercial de la Confluence, c'est avec la Maison de l'emploi que nous avons travaillé pour permettre de donner un emploi à un certain nombre de jeunes.

Vous voyez, je crois que vous voulez essayer de montrer une position qui serait pessimiste. Moi, je m'efforce de réaliser sur les territoires de l'agglomération lyonnaise les conditions de la reprise. Je me dis que nous n'y arrivons peut-être pas si mal. Lorsque je regarde par exemple dans le grand Lyon le nombre de ventes de logements neufs dans notre agglomération, par rapport à l'année dernière, c'est + 41 %. Lorsque je regarde aujourd'hui les mises en chantier sur le territoire de la Ville de Lyon, c'est + 49 %. Donc je crois que l'action locale, cela a effectivement un effet. Si l'agglomération lyonnaise a pu, au cours de la période 2008-2012, où on a supprimé 400 000 emplois en France, continuer à en créer, c'est parce que nous avons mené une action locale.

Action locale d'ailleurs qui ne se dément pas. Il ne faut pas croire que les choses soient totalement stables. C'est pour cela que nous travaillons toujours à essayer de penser les emplois de l'avenir. Si nous travaillons sur les sciences du vivant, sur les cleantechs, le numérique..., c'est parce que nous savons qu'un certain nombre d'emplois actuels demain risquent d'être remis en question. Il nous faut donc sans cesse créer de nouveaux emplois pour qu'au total, on puisse avoir un solde positif et c'est dans cette voie que nous continuerons d'avancer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M Boudot s'est abstenu.)

(Mme Balas ne prend pas part au vote.)

---

## **2015/1025 - Attribution d'une subvention à l'Association les Burkinabè de Lyon pour son programme d'actions 2015 (Direction des Relations Internationales)**

---

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur :** Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport vous propose de soutenir l'Association les Burkinabè de Lyon en particulier pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition des journées culturelles qui vont se tenir les 8 et 9 mai prochains.

Ces rencontres ont pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes étudiants Burkinabè dans la vie lyonnaise et en particulier, de leur donner l'occasion d'échanges avec des Lyonnais.

Ce soutien entre dans une approche plus large puisque, comme vous le savez, la Ville de Lyon entretient des liens privilégiés avec le Burkina Faso depuis 1999 au travers de sa coopération avec la ville de Ouagadougou.

Avis favorable de la Commission.

**M. BOUDOT Christophe :** Merci, Monsieur le Maire. Juste une brève réplique concernant le dossier précédent. Certes, vous créez des emplois, il y a du dynamisme, c'est sûr, c'est relevé par tout le monde au niveau local mais combien sont-ils détruits au niveau national par votre politique ? Il faut en tirer les conséquences. Je n'irai pas plus loin.

Brève explication de vote pour ce dossier 1025. Nous sommes bien sûr contre toutes les subventions aux associations communautaristes qui doivent exister librement dans notre pays sans argent public et profiter du soutien de leurs membres et de leur dynamisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

---

## **2015/1047 - Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville d'Erevan -Arménie- pour la période 2015-2017 (Direction des Relations Internationales)**

---

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur** : Au lendemain de la commémoration du génocide arménien qui a été un moment particulièrement poignant, voici une délibération qui vise à poursuivre nos échanges avec Erevan et notamment en donner le cadre. Une coopération ancienne puisque les liens entre la Ville d'Erevan et la Ville de Lyon ont démarré en 1992, avant de s'étendre en 2004 à la Communauté urbaine, aujourd'hui Métropole de Lyon.

Depuis, des conventions triennales rythment les accords de coopération qui sont les nôtres. La dernière étant arrivée à échéance en décembre 2014, la proposition qui vous est faite avec cette délibération est de convenir d'une nouvelle convention de coopération pour les années 2015, 2016 et 2017. Les axes de cette coopération concernent principalement les échanges d'expériences et la réalisation de projets dans le domaine de l'aménagement urbain, des espaces verts, des transports ainsi que le renforcement de la gouvernance locale. Cette coopération couvre également la culture mais aussi la promotion de la francophonie, ainsi qu'un volet économique.

Avis favorable de la Commission.

**M. BOUDOT Christophe** : Mes chers Collègues, à l'occasion de ce rapport, permettez-moi d'aborder le sujet si douloureux du génocide arménien.

En effet, cette année 2015 est marquée par la commémoration du Centenaire du génocide arménien de l'empire ottoman par les Turcs, en 1915. Premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle, qui allait malheureusement en annoncer d'autres encore.

Je me permettrai aujourd'hui de reprendre devant vous les mots de mon ami et Conseiller Front National du 6<sup>e</sup> arrondissement, Norbert Hékimian :

*« L'année 1915 est pour beaucoup d'entre nous, Français d'origine arménienne, la fin de notre généalogie et le début de notre nouveau destin. Ce moment de souvenir est aussi un moment de vérité. Nous voulons rendre un triple hommage : d'abord aux victimes innocentes du génocide, puis aux survivants qui furent nos grands parents, nos arrière grands-parents et enfin à la France qui fut notre salut. »*

Pour comprendre, quelques points d'histoire.

*« Les arméniens sont un peuple d'Anatolie qui vécut une grande partie de son histoire sous domination et sans Etat. Il fut le premier peuple à se convertir officiellement au christianisme au début de l'an 300 après Jésus Christ. Il est habité par la foi et par une très forte identité. »*

*« Situé au carrefour des grands empires, les invasions et les dominations ont marqué son histoire : romains, perses, mongols, arabes, ottomans et autres envahisseurs et pour finir avec le grand génocide effroyable de 1915, le totalitarisme communiste pendant 70 ans, régime de terreur, un temps compagnon de route du nazisme.*

*N'oublions pas que des milliers d'Arméniens furent déportés par les Soviétiques et disparurent dans l'immensité sibérienne sans laisser de traces. »*

*« Le peuple arménien aurait dû disparaître plus d'une fois et pourtant il est toujours là, protégé par son identité et sa foi. »*

Le génocide de 1915 fut conçu et mis en œuvre par le gouvernement des jeunes turcs du Comité Union et Progrès. Leurs chefs ont souvent fait leurs études en France, car ils furent fascinés par la Révolution française et les jacobins de triste mémoire ici à Lyon. La plupart étaient francs maçons et l'Etat jeune turc fut d'ailleurs initialement désigné avec fierté comme l'Etat maçonnique par les francs maçons français de l'époque.

*« Le gouvernement jeune turc avait mis au point un processus d'extermination méthodique de la population arménienne, l'une des communautés de l'empire ottoman : jeunes, vieux, femmes et enfants furent assassinés, pendus, décapités, égorgés, déportés... tout ce que l'homme est capable de pire a été réalisé. »*

Du haut des minarets seront lancés dans les différentes phases du génocide les appels aux massacres dans lesquels les populations turques et kurdes se ruèrent.

Déjà les premiers massacres de 1894 et de 1909, annonçaient le futur génocide : le sultan Abdul Hamid, Enver pacha et en 1915, Mustapha Kemal, liquidèrent plus d'un million et demi d'Arméniens. Les autres s'enfuirent ou se mêlèrent à la population par conversion forcée, mariage forcé ou mise sous condition d'esclavage.

*« Nous ne savons pas où, quand et comment nos arrières grands-parents sont morts, il n'y a eu ni sépulture, ni cérémonie. Un siècle plus tard, notre deuil n'est pas achevé. Nous pensons aujourd'hui à eux et nous leur rendons l'hommage qui leur est dû. »*

Et Norbert Hékimian de poursuivre : *« Nous attendons de la Turquie et des Turcs, les mots qui libèreront les âmes tourmentées de ces morts, pour un jour peut-être sceller une réconciliation.*

*Cela prendra du temps, peut-être cela ne se fera-t-il jamais, si l'on songe à la posture négationniste des autorités turques actuelles. Qu'importe, nous rappellerons toujours le crime de ces innocents. »*

*« Après ce drame absolu, la providence a guidé les pas de nos anciens, ici en France, fille aînée de l'église. Sitôt arrivés, ils se mirent à l'ouvrage et fondèrent une famille. La priorité était de vivre enfin et d'oublier la terreur. Ces hommes et ces femmes survivants ont regardé l'avenir et le ciel, sans se laisser ronger par le chagrin et sans se laisser aller au renoncement. Ils ont peu parlé de leur malheur. »*

*« Avec le temps, nous mesurons mieux la force qui fut la leur. Nos arrières grands-parents ont voulu que nous devenions Français parmi les Français. L'assimilation à la civilisation et la société française, fut une priorité dans nos familles. »*

*« L'école de la République porta notre espérance d'un avenir meilleur : le travail, le courage et la patience firent le reste. »*

*« Alors, nous sommes devenus des Français et nous avons reçu la France en héritage. Nous avons fait nôtre son histoire, sa langue, sa culture et ses traditions. »*

*« Sans la providence qui épargna nos ancêtres et sans le privilège qui leur fût accordé de s'établir ici, nous ne serions pas nés. Par notre histoire, nous sommes éternellement liés à la France, par notre histoire, nous mesurons à sa juste valeur ce que signifie recevoir le don de la vie. »*

Monsieur le Maire, si j'ai mêlé les mots très beaux, très forts de Norbert Hékimian, aujourd'hui, aux miens, c'est pour lancer avec lui un message de recueillement, d'espoir de réconciliation et aussi d'affirmation pleine et entière des valeurs de la France.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Monsieur Boudot.

Je ne sais pas si vous étiez vendredi sur la place Bellecour où j'ai eu l'occasion de prononcer quelques mots. Quelques mots pour rendre hommage, pour dire que nous partageons évidemment le deuil des Arméniens à travers le monde, que nous dénonçons toute négation du génocide. Mais j'expliquais aussi qui était l'inventeur du mot « génocide ». J'expliquais qu'il s'agissait d'un Juif Polonais, M. Raphaël Lemkin, qui inventa ce mot en 1933, quand il s'aperçut qu'en Allemagne, commençait une certaine dérive, qui allait amener aux camps de la Shoa et aux camps d'extermination.

Raphaël Lemkin créa ce mot de « génocide » : éradication d'une race, c'est-à-dire une éradication physique et une éradication culturelle, de cette race. Mais Raphaël Lemkin voyait bien que ce qu'il avait dénoncé, en étudiant le génocide des Arméniens en 1915, était en train de se reproduire en Europe. Et il essaya alors de faire partir sa famille. Il se réfugia lui-même aux Etats-Unis. Toute sa famille fut exterminée dans les camps de concentration : c'était le seul qui était parti, c'est le seul survivant.

A partir de là, Raphaël Lemkin continua son travail et c'est un de ceux à qui l'on doit la convention sur la prévention des génocides, adoptée en 1948.

Mais vous voyez, Monsieur Boudot, je ne sais pas si vous partagez totalement toutes les analyses de M. Raphaël Lemkin, parce que lui, il ne pensait pas que les camps de concentration et la Shoa, c'était un détail de l'histoire !

(Applaudissements.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, je trouve assez indécent que vous puissiez faire de ce sujet très douloureux une polémique politique. J'en suis tout à fait navré pour nos compatriotes.

En tout cas, moi, je défends les valeurs de la France et je trouve que la Shoa est une abomination absolue. Merci.

M. LE MAIRE : Merci de faire partager cette idée, Monsieur Boudot.

---

**2015/1037 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association le Petit Bellecour, pour l'organisation de la «Guinguette du Petit Bellecour» (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)**

---

**Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur** : Avis favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.

**M. ROYER François** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je serai bref et concret sur ce dossier.

Nous nous félicitons de voir des associations de commerçants organiser des évènements pour assurer leur visibilité et créer leur activité.

Ces associations sont des composantes essentielles de la vie économique de notre Cité en centre-ville, comme dans tous les arrondissements. Elles sont des vecteurs d'activité qui contribuent au rayonnement de Lyon, et tout particulièrement en presqu'île, cœur de notre Métropole.

Nous nous félicitons d'ailleurs que, sur la rue Victor Hugo, deuxième artère commerciale de Lyon, une nouvelle association se soit créée pour unir les efforts de chacun, du Nord au Sud de la rue. C'est en effet une petite victoire pour nous, car nous y travaillons depuis longtemps.

Ces associations montrent la volonté des commerçants de contribuer au rayonnement de notre Ville.

A nous, collectivités, de remplir notre part du contrat, en proposant des espaces publics à la hauteur. Nous profitons donc de cette délibération, pour attirer votre attention sur la qualité de notre centre ville.

Il a plu cette nuit et la vision du centre ville ce matin donnait encore plus de sens à cette intervention : trous dans le sol, flaques immenses, dalles glissantes... Aller des Terreaux à la place Carnot, via la rue de la République, la place Bellecour et la rue Victor Hugo, relevait du parcours du combattant...

Nous savons combien les finances publiques se raréfient. Mais nous avons aussi entendu votre volonté de choisir vos dépenses d'investissement selon les richesses qu'elles peuvent générer. Et nous partageons cette vision pragmatique et raisonnable.

C'est pourquoi, nous vous proposons de faire de notre cœur d'agglomération, un territoire d'exception. Il s'agit de faire de la presqu'île un périmètre qui bénéficiera d'une attention exceptionnelle, tant en termes de travaux, que de propreté et de sécurité.

Un territoire d'exception dans la logique de la démarche d'OnlyLyon. Alors que la Ville mène une politique marketing, offensive et plutôt efficace, nous nous devons d'être à la hauteur de ce que nous promettons. Il en va de l'image et de la dynamique économique de Lyon. Et nous y parviendrons si chacun, public et privé, remplit sa part du contrat. C'est un investissement qui peut nous rapporter gros, et bien sûr à tout le monde, public et privé !

Merci.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers Collègues, puisque nous sommes sur le sujet de l'animation commerciale, je voudrais Monsieur le Maire que vous nous expliquiez ce qui se passe pour le dossier désormais célèbre de la halle de la Martinière, car c'est un mystère qui s'épaissit de plus en plus. Je résume très brièvement.

Après moult rebondissements et notamment l'abandon du candidat arrivé en tête de l'appel d'offres pour la rénovation et l'exploitation de cette halle, vous aviez rappelé en octobre 2013 le collectif Hall Mart autre concurrent de cet appel d'offres. Vous aviez ensuite refusé de participer au financement élevé (1,2 million

d'euros) de cette rénovation, ensuite est venue la campagne électorale qui a tout figé pendant un bon moment et, à partir de septembre 2014 seulement les choses ont redémarré.

L'association Hall Mart a beaucoup travaillé sur ce projet, réalisé des études, elle a même reçu des engagements (même si rien n'était fait) de la part de la Métropole et de la Région pour financer la partie que vous refusiez d'assumer : environ 250.000 €. La Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement annonçait il y a quelques jours une ouverture prévue pour l'automne 2016. Tout semblait enfin rouler...

Et là, coup de théâtre, l'association apprend par la presse, une pratique devenue usuelle, que vous changez de stratégie. Une lettre recommandée datée du 15 avril mais postée 5 jours après le 20, n'est parvenue à son destinataire que le 23 avril, soit après la sortie de l'article du Progrès. Je note au passage que les deux signataires du courrier, pourtant aux deux extrêmes de votre Majorité politique, situés aujourd'hui à la droite et à la gauche de M. Brumm, travaillent de manière si fusionnelle qu'ils concluent leur lettre par un « je vous prie d'agréer » au lieu de « nous vous prions d'agréer », un peu comme lorsque vous et Martine Aubry vous retrouviez à signer la même motion au parti socialiste ! Mais c'était juste une petite parenthèse...

Plus sérieusement, l'association avoue sa perplexité et son découragement, et nous notre incompréhension. Vous dites désormais que la Programmation Pluriannuelle d'Investissement que nous attendons tous -nous avons appris qu'il faudra attendre juillet- proposera un plan pour l'avenir de la halle, on parle de Délégation de service public après rénovation par la ville alors que vous aviez refusé jusqu'ici de le faire et que vous nous dites, par ailleurs, devoir réduire les investissements de cette PPI. Bref, nous n'y comprenons plus rien.

J'ajoute que si cette proposition apparaît dans la PPI qui serait donc présentée le 9 juillet au Conseil municipal -je dis bien serait, car depuis le temps qu'elle est repoussée, nous n'osons plus y croire-, peut-être auriez-vous pu attendre encore quelques jours pour permettre à l'association de préciser son projet avant de prendre cette décision brutale ? Vraiment, des explications sont plus que nécessaires !

Soit ce projet fait les frais de vos relations compliquées avec Mme la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement et c'est regrettable, soit vous avez trouvé des marges d'investissements, mais pourquoi les affecter à ce projet qui semblait pouvoir se développer de manière autonome, soit il s'agit simplement du fait du Prince, et cela ne nous rassure pas sur votre gouvernance de plus en plus autoritaire !

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement le groupe des Ecologistes souhaitait saluer la dynamique des commerçants autour de la place Bellecour et en parallèle, revenir sur la dynamique d'anciens commerçants du secteur de la place Rambaud non loin des rives de Saône et de la fresque des Lyonnais, la dynamique de riverains engagés dans un projet pour redonner un usage au bâtiment de la halle de la Martinière.

Moi je dirai simplement que l'année dernière il y a eu dans un entre-deux tours un accord pour que la halle de la Martinière devienne tout simplement une halle de producteurs, accueille des producteurs locaux, et qu'il y ait une requalification de la place Rambaud, une animation. Ces propositions-là ne sont pas tombées du ciel, elles faisaient sens à l'époque et elles font toujours sens aujourd'hui, c'est la Métropole de Lyon dans le cadre de ses engagements autour du maintien de l'agriculture péri-urbaine, qui a donné son accord pour accompagner cette dynamique-là avec ces producteurs-là.

Je pense juste qu'il s'agit de trouver les bons mots et que M. le Maire ce soir va nous confirmer que ce bâtiment va bien accueillir une halle de producteurs, que l'association Halle de la Martinière porte un projet qui reste regardé, écouté, entendu par la Majorité municipale et qu'effectivement les choses se font étape par étape. Peut-être éventuellement qu'il fallait clore cet appel à projet de 2011 pour éviter un contentieux juridique, peut-être parce que les choses avancent. En tout cas, c'est ce que le groupe des Ecologistes espère, c'est ce que le groupe des Ecologistes porte aussi à la Métropole de Lyon. Je rappelle qu'il y a un vice-président écologiste qui s'est engagé à la création de la halle de producteurs, ce vice-président écologique se nomme Bruno Charles et les trois élus écologistes de la Métropole se sont engagés pour agir et non pour faire du green washing.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement** : Je souhaite à l'occasion de cette délibération, insister sur l'importance du soutien de la collectivité au commerce et services de proximité.

Ce qui est vrai pour le 2<sup>e</sup> arrondissement, et nous sommes heureux du soutien de notre ville à l'association le Petit Bellecour, est aussi vrai pour le 1<sup>er</sup>. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement se sont fixés comme priorité pour 2015 le soutien aux projets participant de l'économie locale

et circulaire. Petits projets sur lesquels nous nous impliquons, à l'échelle de la proximité qui est la nôtre : organisation du printemps de la Martinière place Rambaud, étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une coopérative d'achat sur les pentes, test de piétonisation de rues du bas des pentes avec les associations de commerçants, dont l'association de la Rue Romarin, politique d'achats responsables en mairie du 1<sup>er</sup>, etc.

Mais d'autres projets nécessitent un engagement politique de la municipalité et j'en viens bien sûr, et à mon tour, au dossier de la halle de la Martinière.

Par courrier du 15 avril 2015, notre ville annonce à l'association Halle Mart qu'elle met fin à la consultation de mise à disposition de la halle de la Martinière située sur le 1<sup>er</sup> arrondissement. Ce courrier intervient juste après que l'association Halle Mart ait reçu, ce mois de mars, le feu vert de la Métropole de Lyon et obtenu un financement au titre du PSADER, lui permettant de passer un cap décisif dans le montage finalisé du groupement et du projet.

Ce courrier intervient juste après aussi que l'association ait annoncé à la presse, en avril, qu'elle était en mesure de boucler définitivement son projet pour fin juin, soit maintenant dans moins de deux mois. Une information que l'association avait donnée dès le mois de décembre à notre municipalité ! Il n'y a donc là aucun scoop.

Dans sa lettre, la ville argue que l'association Hall Mart ne remplirait pas toutes les conditions requises ; mais pour que ces conditions soient remplies encore faut-il qu'un réel dialogue s'engage. Or, un certain nombre de questions posées par l'association sont restées plusieurs mois sans réponse et ce silence n'a pas aidé à la bonne avancée du projet, et explique en partie les retards reprochés aujourd'hui à l'association. Des retards que je voudrais tout de même nous aider à présent à apprécier, et certainement à relativiser. Pour cela un petit retour sur le calendrier est nécessaire.

En 2011, notre ville lance un appel à projet afin de donner une dynamique à la halle de la Martinière autour des circuits courts de production et d'alimentation. Plusieurs projets sont présentés, et c'est finalement le groupement Producteurs du Goût qui est retenu par notre ville en mai 2012.

En juillet 2012, la halle est vide, prête à accueillir le groupement sélectionné. Producteurs du Goût entreprend les démarches pour avancer dans son projet et parallèlement, notre ville fait réaliser quelques travaux au sein du bâtiment à hauteur de 80.000 €.

Arrivés seconds à cette consultation et ne voulant pas casser la belle dynamique qu'ils avaient créée, les producteurs locaux réunis dans le groupement Halle Mart s'implantent pour leur part à Oullins. Il est important de noter ici que le projet non sélectionné par notre ville parce qu'a priori, n'apportant pas toutes les garanties, aboutit donc quelques kilomètres plus loin... Mais après tout, tant mieux pour ces producteurs, tant mieux pour Halle Mart qui a démontré son sérieux, et tant mieux pour les Oullinoises et Oullinois qui voient s'implanter en proximité une offre de produits alimentaires issus des circuits courts de production !

Hélas, en octobre 2013, après un long temps de silence sur le dossier de la halle, nouveau rebondissement ! 18 mois après avoir été retenu par la ville, le groupement Producteurs du Goût jette l'éponge, mettant en avant notamment la présence d'amiante découvert dans la halle.

En novembre 2013, notre ville se retourne alors vers Halle Mart demandant à l'association si elle maintenait son offre et appelant, je cite, à «un dialogue constructif». L'association Halle Mart répond favorablement mais explique qu'il va lui falloir reconstituer un groupement de producteurs puisque celui qu'elle avait réuni en 2012 s'est installé à Oullins. L'association estime toutefois que sur la base de cette volonté de dialogue constructif, elle pourra proposer de nouveau à la ville un projet. Mais pour cela et afin d'être crédible vis-à-vis de ses prospects, l'association demande à recevoir un courrier officiel de notre ville lui confirmant la poursuite de la procédure.

Ce courrier n'arrive pas et, au contraire, le message se brouille. J'en veux pour preuve et pour exemple l'article de Lyon Capitale du 4 mars 2014 où il est écrit, je cite « *selon Marie-Odile Fondeville, adjointe au commerce, la ville pourrait relancer un appel à projets pour disposer de nouveaux candidats, après les élections. Toute la procédure repartirait ainsi de zéro.* »

Avouons que toutes les conditions ne sont pas réunies pour que Halle Mart puisse avancer rapidement et réunir à ses côtés tous les partenaires financiers nécessaires au bouclage du dossier. Nous sommes déjà le 4 mars 2014, l'entreprise paraît pour le moins compromise de la volonté même de notre ville. Mais, comme Emeline Baume vient de le rappeler, les élections se déroulent de telle manière que les candidates et les candidats de votre liste Monsieur le Maire, s'engagent à soutenir le projet Halle Mart et ce,

particulièrement entre les deux tours des élections municipales où il convient d'essayer de recueillir une majorité large de votes !

Les élections se passent donc et finalement la ville confirme par écrit à Halle Mart son souhait de poursuivre la procédure. Mais nous sommes déjà en juin 2014 ! Huit mois se sont écoulés ! Huit mois se sont écoulés depuis le désistement de producteurs du goût. Huit mois de retard que l'on ne peut imputer à l'association qui attendait le feu vert de la ville.

Tout s'accélère ensuite : juin 2014 - décembre 2014. Pendant ces six mois, l'Association Halle Mart travaille d'arrache pied sur ce projet, réunit des producteurs, un restaurateur et des financements.

Forte de cette première étape, en décembre 2014, elle demande un financement dans le cadre du PSADER qui lui est accordé trois mois après, soit en mars 2015. Et en avril 2015, elle confirme publiquement qu'elle fera une proposition définitive en juin. Alors, où est le retard ?

En 10 mois, un collectif citoyen a avancé et est proche de faire aboutir un projet, là ou de nombreux autres ont échoué précédemment.

J'ajoute que l'Association a annoncé être en capacité d'ouvrir la Halle d'ici fin 2016, si la ville donnait son aval au projet qui lui sera présenté en juin. J'ai envie de demander ici, qui dit mieux ? Qui peut se targuer de faire aboutir une nouvelle consultation, quelle soit en DSP ou autre, de sélectionner un projet et que ce projet sélectionné aboutisse à une ouverture de la Halle pour fin 2016 ?

Et je ne parle pas du coût pour une nouvelle consultation. Coût en heures de travail pour nos services qui doivent repartir de zéro, coût de publication, etc...

Je terminerai cette intervention en m'interrogeant vraiment sur cette soudaine précipitation à réduire à néant un projet qui est sur le point d'aboutir. Notre ville, le 1<sup>er</sup> arrondissement, les producteurs et surtout les habitants et habitantes ont tout à gagner à laisser jusqu'au mois de juin à l'Association Halle Mart pour qu'elle nous rende son projet finalisé.

Monsieur le Maire, je vous demande de recevoir l'association, comme vous l'aviez fait avec les producteurs du goût après leur sélection, et de ne faire un arbitrage définitif qu'après cette rencontre. Je vous remercie.

**Mme GAY Nicole, Adjointe** : Madame la Maire, Monsieur le Maire et chers Collègues, il y a un certain nombre de choses qui ont été rappelées mais je vais aussi dire un certain nombre de dates.

Le 10 septembre 2011, donc, la Ville de Lyon a engagé une consultation en vue de la mise à disposition par bail emphytéotique administratif, de la Halle de la Martinière.

L'Association Halle Mart avait constitué et déposé un dossier détaillé, comme d'autres, 6 offres reçues, 2 offres étant présélectionnées. Donc, le Producteur du Goût et l'Association Halle Mart.

Le 29 octobre 2013, à la suite du renoncement du candidat classé « premier », la Ville de Lyon a sollicité le candidat n° 2, à savoir l'Association Halle Mart.

La Ville de Lyon a reçu à plusieurs reprises, peut-être que ça n'a pas été dit, mais en tout cas, à plusieurs reprises, les services de la ville ont reçu l'Association Halle Mart pour aborder avec eux, l'ensemble des modalités relatives à la mise en œuvre concrète de leur engagement pour la conclusion, notamment, d'un bail emphytéotique administratif.

Le 28 février 2014 était confirmé par Halle Mart le maintien de l'offre initiale, la réalisation de leur projet. Nous les avons reçus avec Mme Fondeville le 24 février, juste avant les élections municipales.

Et depuis, nous leur demandons à plusieurs reprises, à chaque fois, de fournir les éléments nécessaires à la concrétisation du bail et cela par courrier, notamment des 12 juin 2014 et 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Le 12 juin 2014, nous les mettions déjà en demeure de nous donner des nouvelles au 30 juin 2014, notamment sur l'avancement de leur dossier.

**M. LE MAIRE** : Je vous demande d'apprécier les dates.

**Mme GAY Nicole** : En l'absence de réponse de leur part, la Ville de Lyon les a enjoins par courrier du 21 novembre 2014 de communiquer ces informations au plus tard au 31 décembre 2014, toujours entre temps, les services de la ville, au service de l'Association Halle Mart.

Une réponse nous arrive le 23 décembre 2014 sans les informations demandées, à savoir quel architecte, quel conseil juridique et financier, pour avancer sur deux sujets essentiels qui sont le permis de construire, le plan de financement appuyé sur quelles garanties bancaires ? Il est compréhensible et je suis

surprise de vous entendre annoncer quelques chiffres aujourd'hui que nous n'avons jamais entendus lors des rencontres que nous avons eues, soit avec Halle Mart, soit avec vous, Madame la Maire dernièrement. Vous nous avez annoncé 800 000 euros dont nous n'avons jamais entendu parler.

Il est compréhensible bien sûr, pour la Ville de Lyon, de se demander si ce projet allait aboutir. Nicole Gay et Fouziya Bouzerda, soucieuses de laisser toutes les chances à ce projet de se concrétiser leur ont octroyé un délai supplémentaire fixé au 20 mars 2015. En date du 19 mars 2015, par un courrier, l'Association n'apporte aucun élément nouveau, mais nous demande d'autres délais supplémentaires.

Aussi, en l'absence de finalisation financière, en l'absence de projet architectural, en l'absence de la concrétisation rapide d'un bail emphytéotique administratif, nous avons mis fin à la procédure après un constat de l'incapacité quand même, du Groupement Halle Mart, de mener à bien leur projet dans les conditions de l'offre initiale. Je laisse la parole à Fouziya Bouzerda qui fera une petite conclusion, Monsieur le Maire.

**Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe :** Simplement, le courrier qui a été transmis à la Halle Martinière et qui a mis un terme à la procédure n'est pas une fin de non recevoir.

Je pense qu'au bout d'un moment, peut-être que dans cette salle, vous avez les dossiers complets, des délibérations de financement, les projets architecturaux, et qu'ils ne sont jamais venus jusqu'à la Ville de Lyon, qui jusqu'à preuve du contraire, va être le signataire du bail emphytéotique. Alors, la difficulté est là. Entre les promesses, les vaines paroles, les annonces de financement, la difficulté, c'est qu'à un moment, le dossier doit être concrétisé, et comment : on signe un contrat. Et quand on signe un contrat, on s'engage sur des travaux pour lesquels on a obtenu un financement. Et pour obtenir ce financement, on sollicite des subventions, mais on a aussi l'octroi de prêts et de cofinancements.

Donc, aujourd'hui, on s'indigne de ne pas faire confiance à la Halle Mart. Je précise justement que c'est le contraire. Peut-être qu'à un moment, il faut faire face à la réalité et considérer que la procédure qui a été initiée, n'est pas un modèle, économiquement, pertinent et que le montant des travaux devant être réalisés, l'ensemble du bouclage financier n'étaient peut-être pas adaptés, vu la nécessité, effectivement, d'aménager ces travaux là.

Donc, aujourd'hui, ce n'est pas une fin de non recevoir dans le cadre du courrier adressé à la Halle Martinière. Nous les rencontrons le 13 mai prochain pour justement continuer à travailler avec eux et déterminer cette fois, le bon modèle qui permettra de déterminer et de donner vraiment à la Halle Mart, sa vocation première ce qui explique que les deux adjointes ont cosigné le courrier parce que l'une gère l'immobilier et l'autre le commerce, et qu'il est indispensable, effectivement, d'assurer cette animation commerciale.

Donc, nous avons reçu Madame la Maire du 1<sup>er</sup>, et nous la recevrons à nouveau avec le Groupement Halle Mart le 13 mai prochain. Nous avons également travaillé avec vous sur l'animation et sa mise en place et mener une réflexion pour un marché, dans le cadre d'un marché pérenne, cette fois, puisque c'est ce qui est en réflexion, et pas uniquement des opérations ponctuelles de ventes ou déballage. Et donc, c'est vraiment ce qui conditionne la position de la ville.

Aujourd'hui, il ne faut peut-être pas s'enfermer plus longtemps dans une démarche qui n'aboutit pas. 18 mois après la confirmation de la candidature de Halle Mart, aucun dossier n'a été constitué et je rappelle qu'il est vraiment fondamental de pouvoir, justement, redonner sa vocation à cette Halle Martinière qui fait partie de notre patrimoine et qui mérite effectivement, une vraie destination commerciale.

**M. LE MAIRE :** Merci bien. Quelques mots de conclusion.

Vous comprenez bien que la gestion d'une ville lorsqu'on en a la responsabilité, ça ne peut pas être simplement « on va faire ». On va faire dans un mois, on va faire dans deux mois, on va faire dans trois mois, on va faire dans six mois. A un moment donné, il faut finaliser.

Alors, cela peut ne pas plaire, mais à un moment donné, c'est engager un certain nombre de crédits. Et donc, si vous n'avez pas quelqu'un, une banque qui vous dit : « moi, je suis prêt à investir tant d'argent pour soutenir tant de projets » ou si vous n'avez pas des personnes privées à la limite qui disent : « sur mes ressources personnelles, je veux mettre tant d'argent, mais je m'engage sur quelque chose de certifié », et bien, les choses n'avancent pas.

Ce que je ne veux pas, c'est qu'on nous dise : « c'est dans un mois », et dans un mois, on nous dise : « c'est dans six mois », et dans six mois on nous dise : « c'est dans un an ». Et pendant ce temps là la Halle de la Martinière ne retrouve pas son activité.



Je vais conclure par rapport à ce qui vient d'être dit par l'Adjointe au commerce. Vous nous avez demandé, jusqu'en juin et soit, à ce moment là nous avons des lettres signées de particuliers ou de banques s'engageant sur le montage financier, soit nous développerons un autre projet permettant de faire avancer la Halle de la Martinière.

Je confirme que nous le ferons toujours dans la même direction, en essayant d'avoir toujours un certain nombre de produits biologiques et, si possible, des circuits courts.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1036 - Illuminations 2014 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 626 euros (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)**

**Mme BOUZERDA Fouziya,**  
**(Adopté.)**

---

---

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE**

---

---

**2015/1062 - Adaptation à la baisse de deux subventions d'équipement à la SAHLMAS dans le cadre de la réhabilitation de deux EHPA : 661 770 euros pour l'EHPA «Chalumeaux» -opération 08093001, programme 00001 AP 2012-1- et 855 491 euros pour l'EHPA «La Sauvegarde» -opération 09275001, programme 00001 AP 2012-1- Autorisation de signature de deux conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)**

---

**Mme BLEY Antonia, rapporteur :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'approuver deux nouvelles conventions avec la SAHLMAS pour adapter à la baisse les subventions d'équipement accordées par la Ville de Lyon, par délibération du 20 octobre 2014, pour la réhabilitation de deux EHPA.

Il s'agit de l'EHPA Chalumeaux dans le 8<sup>e</sup> dont le financement sera réduit de 1.039.112 € suite au versement d'une subvention exceptionnelle de ce montant de la part de la CNAV sur ce projet.

Il s'agit aussi de l'EHPA de la Sauvegarde dans le 9<sup>e</sup>, dont le financement sera réduit de 600.000 € suite au versement d'une subvention exceptionnelle de ce montant de la CARSAT.

En cette période de budget contraint, nous ne pouvons que nous réjouir de cette diminution de 1.639.112 €, fruit des efforts déployés par la SAHLMAS et le CCAS pour trouver d'autres partenaires.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mme Rivoire et M. Guillard ne prennent pas part au vote.)

---

---

**2015/1030 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples - programmation 2015 (Direction du Développement Territorial)**

---

**Mme RABATEL Thérèse, rapporteur :** Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour cette délibération concernant les subventions aux associations s'occupant des droits des femmes.

J'en profite pour inviter tous les présents à rejoindre la cérémonie célébrant les 70 ans du suffrage universel en France, c'est-à-dire les 70 ans du premier vote des femmes, mercredi à 18h30 place des Terreaux, puisque les femmes ont voté pour la première fois en France le 29 avril 1945 pour des élections municipales.

A l'heure où nous sommes confrontés à l'abstention, où les droits des femmes ont beaucoup progressé, mais où nous sommes encore à la moitié du chemin, concernant notamment les violences ou les salaires...

(Brouhaha.)

**M. LE MAIRE** : Je vous demande un peu d'attention s'il vous plaît !

**Mme RABATEL Thérèse, Adjointe** : Merci de votre écoute pour une minute. Ce moment, donc, le 29 avril à 18h30, sera utile et porteur de valeurs qui, je l'espère, nous rassembleront toutes et tous. Je vous attends et je vous remercie d'avance de votre présence.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

## COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

---

---

**2015/980 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 485 045 euros - Opération : construction de 16 logements PLS situés 81-83-85, rue Maryse Bastié à Lyon 8e (Direction des Finances)**

---

**M. LE FAOU Michel, rapporteur** : Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération concernant une garantie sollicitée par la SAHLM Alliade pour la couverture de trois emprunts pour un montant de 1.485.045 €.

Avis favorable de la Commission.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors du Conseil municipal du 16 mars dernier, j'avais eu l'occasion d'aborder cette curieuse pratique de la transparence quant aux demandes d'information exprimées par l'Opposition. En l'espèce, il s'agissait pour nous d'avoir, enfin, la répartition des logements sociaux sur le territoire de la Ville de Lyon en prenant comme découpage les îlots statistiques de l'INSEE dénommés IRIS. Cela ne nous paraissait pas incommensurable comme demande.

Mais il a fallu qu'à l'occasion d'un débat un peu vif, suite aux échanges de mails, nous avons appris que les données en possession de la ville n'étaient pas à jour, confirmant ainsi notre principal reproche sur votre politique de construction de logements, à savoir que vous meniez une politique plus comptable qu'une politique d'équilibre dans ce domaine.

Le 9 avril, en Commission des Finances, Laurence Balas a réitéré notre demande de connaître ce taux précis, et finalement, vendredi 24 avril à 16h50, nous recevions un mail de MM. Brumm et Le Faou avec une cartographie présentant les taux SRU par quartier IRIS au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Alors, à la suite de cet envoi, j'aurais quelques observations et questions à formuler :

- D'abord qu'il est dommage d'avoir été obligé d'attendre qu'un incident intervienne pour que nous ayons communication d'un document que vous avez, de toute façon, l'obligation de nous transmettre. J'espère que cela vous amènera à changer ces pratiques et à donner des consignes claires à tous, sur cette question élémentaire de démocratie locale.

- Ensuite, nous voyons que sur la carte, les IRIS sont classés en 6 tranches de taux SRU : de 0 à 10 %, de 10 à 20 %, de 20 à 30 %, de 30 à 40 %, de 40 à 50 %, et enfin les plus de 50 %. Avec la loi ALUR que vous avez votée, nous avons maintenant un seuil à 25 %. D'où une question : comptez-vous reprendre ces différentes tranches pour prendre en compte ce seuil de 25 % ? Et si oui, dans quel délai ?

- Enfin, une dernière remarque pour dire que si cette carte est fort intéressante, elle mériterait un peu de précision car sur la version transmise, quasiment tout repère géographique a disparu que ce soit les noms des voiries principales ou le numéro des quartiers IRIS... Allez, encore un petit effort de transparence et bientôt nous pourrions travailler dans de bonnes conditions sur ce sujet.

Mais malgré cela, nous avons donc pu repérer où se situaient les 5 programmes, objets de ces garanties d'emprunt.

Nous avons donc remarqué que sur ces 5 programmes, pour lesquels sont proposées des garanties d'emprunt de la Ville de Lyon :

- 2 sont situés sur des îlots pour lesquels nous sommes sûrs qu'ils se construisent dans une zone en retard sur l'objectif de 25 %, et nous voterons pour ces rapports.
- 2 sur lesquels nous avons une incertitude puisque situés dans une zone entre 20 et 30 %, sans savoir si c'est plus proche de 20 que de 30, et sur lesquels nous nous abstiendrons.
- 1 qui se construit dans une zone où il y a déjà plus de 40 % de logements SRU, et nous voterons contre.

Alors, bien sûr, trouver le bon équilibre est un exercice compliqué qui doit se faire au regard de plusieurs critères, notamment :

- Disponibilité foncière qui détermine grandement la capacité à construire ;
- Taux SRU de l'arrondissement ;
- Taux SRU des secteurs dans chaque arrondissement ;
- Capacité d'acquisition dans le privé pour faire du logement social, et donc effectuer un rattrapage ;
- Capacité de vente du logement social aux locataires occupants.

J'ai noté dans votre présentation sur les questions du 8<sup>e</sup> arrondissement, l'objectif que vous avez fixé sur Mermoz, et bien entendu nous souscrivons à cet objectif de rétablir l'équilibre dans les quartiers où la situation est particulièrement déséquilibrée.

C'est évidemment un exercice difficile. La discussion en cours sur le PLUH sera pour nous l'occasion de faire des propositions pour que nous passions de cette logique comptable à une logique d'équilibre, tout en ayant présent à l'esprit que nous devons construire du logement pour couvrir le besoin et faire travailler les entreprises du bâtiment que votre gouvernement plonge dans une difficulté sans précédent dans l'histoire du logement.

**M. LE FAOU Michel, Adjoint** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les observations formulées par notre Collègue Michel Havard, touchent d'une part la transmission de ce fameux document que vous avez reçu vendredi dernier avec la précision, comme vous le soulignez, d'un certain nombre de tranches indiquant, pour les différents quartiers de Lyon, le taux SRU en question.

Concernant la mise en œuvre de la loi ALUR et le passage à 25 % du taux SRU auquel devra se référer la Ville de Lyon (pas en 2020 mais en 2025 puisque c'est un objectif à 10 ans), bien évidemment nous allons nous positionner sur cet objectif là, mais en tenant compte, non pas d'une logique comptable comme vous semblez l'indiquer, mais justement plus d'une logique de qualité dans la mise en œuvre de cette répartition.

J'ai pu l'indiquer lors de la tournée des maires d'arrondissement que je viens de réaliser concernant la mise en œuvre de la programmation triennale du logement social. Et comme je l'avais aussi indiqué lors du débat que nous avons eu sur ce sujet lors du Conseil municipal de décembre 2014, je tenais et je tiens à ce que cette question ne soit plus une question dogmatique entre nous, il faut que nous soyons en situation de produire des logements sociaux, des logements conventionnés, et de mieux les répartir à l'échelle de la ville.

C'est ce à quoi nous nous employons, c'est ce que nous avons déjà mis en œuvre en matière de politique ces deux derniers mandats. A titre d'exemple, je peux indiquer que le taux SRU sur les deux arrondissements qui avaient le plus de retard, sont les arrondissements où le rattrapage a été le plus important. A contrario, sur ces deux arrondissements que sont les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> concentrant aujourd'hui, la plus grande part de logements sociaux, ce nombre de logements baisse en pourcentage. C'est bien l'objectif que nous nous donnons : faire en sorte d'avoir une meilleure répartition des logements conventionnés à l'échelle de la Ville, et aussi une logique de diversification des produits logements conventionnés, à savoir respecter l'équilibre que nous avons toujours eu en la matière 25 – 50 – 25 : 25 % de la production en PLAI, 50 % de la production en PLUS et 25 % en PLS.

Les deux dossiers sur lesquels vous faites référence et qui sont situés dans des secteurs SRU où on est aujourd'hui au-delà des 25 %, sont des secteurs où nous souhaitons diversifier le produit logements conventionnés pour qu'on puisse aussi mettre en œuvre un parcours logement à destination des locataires qui souhaitent rester dans le parc social mais qui souhaitent évoluer en terme de produit proposé. C'est bien là toute la logique que nous mettons en œuvre. C'est bien une logique de qualité et non pas une logique comptable en la matière.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je crois que Michel Le Faou a assez bien résumé la politique qu'on mène avec une certaine continuité depuis maintenant 2001. Ce qui fait que les choses se passent bien dans l'agglomération lyonnaise, c'est qu'on puisse proposer des logements sur toutes les gammes de prix : locatif social (entre 5,5 et 8,5 euros le m<sup>2</sup>), locatif intermédiaire (entre 8,5 et 11 euros le m<sup>2</sup>), locatif libre (de 11 à 15 euros le m<sup>2</sup>), logement abordable pour les primo accédants à la propriété et enfin, accession libre avec des produits qui aujourd'hui sur le marché de l'agglomération sont en gros entre 2 500 et 6 000 euros le m<sup>2</sup>. Nous tenons évidemment comme à la prunelle de nos yeux à cette diversification sociale et au fait que nous puissions créer un vrai vivre ensemble, ce qui suppose une diversité des populations, nous l'avons vu tout à l'heure sur Mermoz. Nous allons continuer sur cette voie là, dans d'autres quartiers. Nous proposerons d'aller, par exemple, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement sur un quartier comme Langlet-Santy, de manière à proposer des opérations de rénovation urbaine qui permettent de remettre de la mixité dans les quartiers.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés s'est abstenu.)

---

**2015/981 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 761 576 euros - Opération : acquisition en VEFA de 7 logements PLS situés 1bis, 3, 3bis impasse Antoine Dumont à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Abstention du Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés.)

---

**2015/982 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 898 105 euros - Opération : acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 134, rue Challemel Lacour à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés a voté contre.)

---

**2015/983 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 604.093 euros - Opération : acquisition, amélioration de 15 logements PLS situés 64, rue Salomon Reinach à Lyon 7<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2015/984 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 374 283 euros - Opération : acquisition, amélioration de 10 logements PLS situés 11, rue du Bourbonnais à Lyon 9<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2015/1032 - Modification de la délibération n° 2014/460 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 196 052 euros - Opération : amélioration et rénovation des parties communes situées impasse du Presbytère à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)

---

### COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

---

**2015/1019 - Lyon 3<sup>e</sup> - 16 rue Bonnard - Cession d'un tènement communal au profit de la Société Lyonnaise pour la Construction -SLC- ou d'une société filiale - EI 03046 - Numéros inventaires 03046 G 000 - 03046 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

---

**Mme GAY Nicole, rapporteur :** Monsieur le Maire, il s'agit de la cession d'un tènement communal au 16 rue Bonnard au profit de la Société Lyonnaise pour la Construction (SLC) ou d'une société filiale.

**Mme NACHURY Dominique :** Monsieur le Maire, chers Collègues, lors du dernier Conseil municipal, le 16 rue Bonnard a fait l'objet d'un déclassement du domaine public. Aujourd'hui, c'est la vente de ce tènement qui est proposée pour la construction d'un immeuble en lien avec le tènement mitoyen.

Le rapport précise que le bâtiment et donc le tènement ne sont désormais plus utiles à l'exercice d'une mission de service public. Certes, les activités de l'Espace Montchat ont été relocalisées dans l'Espace Elsa Triolet mais peut-on néanmoins considérer qu'il n'y a pas d'autres besoins actuels ou futurs ? C'est ce que notait déjà, à la fin de son intervention lors du dernier Conseil municipal, Pierre Bérat, en appelant à une réflexion sur les besoins du quartier.

La valorisation du patrimoine immobilier de la ville ne pose pas de problème en soi, mais la régulière augmentation de la population lyonnaise, singulièrement celle du 3<sup>e</sup> arrondissement, les nouveaux besoins des habitants et la modification des usages appellent raisonnablement à prévoir des réserves foncières.

M. Le Faou va sans aucun doute dire à nouveau ce qui a été réalisé ou projeté. Mais, Monsieur le Maire, vous avez parlé tout à l'heure de l'amélioration de l'offre d'emplois sur la ville, des ventes de logements neufs qui vont toujours dans le sens de l'attractivité de la Ville de Lyon, il s'agit donc bien de laisser possible les adaptations de l'avenir.

Je vous remercie.

**M. LE FAOU Michel, Adjoint :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération qui propose la cession du 16 rue Bonnard dans le quartier de Montchat voit aboutir le processus de déménagement de la MJC du quartier dans ses nouveaux locaux.

L'Espace nommé Elsa Triolet fait aujourd'hui la fierté de son quartier du 3<sup>e</sup> arrondissement et bien sûr, de la Ville de Lyon à la vue de la richesse de ses activités et de sa programmation. Il rassemble en effet la MJC déjà citée mais également la maison des associations et le Foyer Montchat, une salle de spectacle de 243 places gérée par la municipalité.

Personne ne remet aujourd'hui en question la réussite de ce nouvel espace collectif qui participe pleinement à la vie du quartier. Nous investissons bien dans les équipements publics dans l'ensemble des

secteurs de notre ville. Une opération, aussi belle soit-elle, a cependant toujours un coût. Lors de la conception du projet et notamment de son volet financier, du montage de cette opération, il a toujours été question de céder ce tènement afin d'équilibrer l'opération, de la rendre viable, grâce aux 1 250 000 euros que nous en obtiendrons.

Cette délibération est quelque part la fin de l'opération Elsa Triolet. Ce terrain pourra maintenant connaître une nouvelle vie avec une opération mixte de logements.

Cette cession foncière a été réalisée en suivant scrupuleusement les procédures en vigueur à la Ville de Lyon. Cette mise à la vente s'est accompagnée d'un appel d'offres. Le projet retenu le fut notamment par la maîtrise de l'opérateur du foncier voisin. Ceci a permis la réelle constitution d'un projet d'ensemble, apportant ainsi de la cohérence à la proposition faite sur le quartier. Le projet développé par la SLC Pitance et l'agence Insolites Architectures prévoit donc la réalisation de 26 logements et 32 places de stationnement sur un niveau de sous-sol. Il s'accompagne d'un projet de remembrement avec la parcelle voisine. La surface de plancher a d'ailleurs été réduite afin de préserver deux platanes remarquables. Comme vous le voyez, nous prenons soin d'adapter le programme aux spécificités du quartier de Montchat.

Cette opération a été menée en complète transparence et oui, Montchat, comme tout autre quartier de Lyon, doit accueillir des habitants dans des logements de qualité. C'est bien ce que proposera ce programme.

Je laisse la parole à mon Collègue maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, Thierry Philip, qui pourra peut-être apporter quelques précisions complémentaires sur ce que nous menons actuellement sur Montchat.

**M. PHILIP Thierry, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement :** Monsieur le Maire, tout a été dit. L'Espace Elsa Triolet est une grande réussite et il faut le rappeler, le plus important investissement qui a été fait dans le 3<sup>e</sup> arrondissement lors du mandat précédent, pour à peu près 10 millions d'euros.

C'est un débat qui est récurrent au Conseil d'arrondissement du 3<sup>e</sup>, où on explique depuis le début que pour faire un projet de 10 millions d'euros, il faut des recettes en face des dépenses et depuis le début, on dit qu'on mettrait en vente les locaux anciens de la MJC.

J'avoue que c'est quelque fois assez curieux de voir des gens qui nous expliquent d'un côté qu'il ne faut pas augmenter les impôts, qu'il faut faire des économies. Et quand on fait des économies, ils nous disent qu'il ne faut pas les faire.

Le mieux, c'est de se mettre tous d'accord sur le fait que l'Espace Elsa Triolet est une grande réussite et nous avons simplement, comme c'est d'ailleurs un peu l'habitude chez nous, respecté nos engagements. On avait dit qu'on le financerait comme ça, on le finance comme ça. Je ne vois pas en quoi c'est compliqué à comprendre et je suis d'ailleurs assez sûr lorsque je discute avec les habitants de Montchat qu'ils le comprennent très bien.

**M. LE MAIRE :** Quand je regarde le projet de bâtiment qui est fait avec un grand architecte, je me dis qu'il va être très beau dans le quartier.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés a voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2015/996 - Lyon 3<sup>e</sup> - Acquisition par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain appartenant à la Métropole de Lyon située 194 rue de Créqui - EI 03324 - Numéros inventaire 03324B001 - 03324T002-01 - Opération n° 60021836 « frais notariés pour acquisitions à titre gratuit » - programme 00020 – AP 2015-1 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

**2015/999 - Lyon 8<sup>e</sup> - Constitution de plusieurs servitudes au profit de la Ville de Lyon permettant l'extension, l'accessibilité et l'exploitation de l'équipement sportif Gymnase Viviani - EI 08034 - N° inventaire 08034 I 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1003 - Equipement Lamartine - 7, rue de Savoie à Lyon 2<sup>e</sup> - Aménagement d'une salle associative et de locaux de stockage - Opération n° 02001533 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 00008 (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1014 - REPORTE**

---

**2015/1015 - Lyon 8<sup>e</sup> - Déclassement du bâtiment et des espaces extérieurs d'un tènement à détacher du groupe scolaire Alain Fournier situé 22 rue Berty Albrecht - N° EI 08013 - Numéros inventaire 08013 T 001- 08013 000 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1016 - Lyon 2<sup>e</sup> - Approbation d'une convention d'occupation du domaine privée à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Arty Farty » pour la période du 20 avril au 20 mai 2015, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2015 du festival «Nuits Sonores», relative à la mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment dénommé « Halle Girard » sis 70 quai Perrache - EI 02 250 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1017 - Lyon 9<sup>e</sup> - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Animation - Loisirs-Retraités» - ALR9-, relative à la mise à disposition d'un local à usage de bureaux et de salle de réunion pour ses adhérents au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge - EI 09 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1018 - Lyon 9<sup>e</sup> - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre onéreux et gratuité partielle accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Ensemble Orchestral de Lyon », relative à la mise à disposition d'un local pour y exercer ses activités d'ensemble orchestral et d'école de musique au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge - EI 09 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2015/1020 - Lyon 3<sup>e</sup> - 12 impasse Victor Hugo - Cession d'un terrain au profit de la SCIC Habitat Rhône-Alpes - EI 03196 - N° inventaire 03196 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés a voté contre.)

---

**2015/1024 - Centre Nautique du Rhône - 8, quai Claude Bernard à Lyon 7<sup>e</sup> - Rénovation des plages et du bassin Sud, réhabilitation du bâtiment - Opération n° 07 029 581- Modification du marché de travaux du lot 13 - Aileron mobile de bassin (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2015/1033 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2015/1035 - Lyon 8<sup>e</sup> - PUP Parc Marius Berliet - Acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir d'une surface de 4 966 m<sup>2</sup> constituant un emplacement réservé à usage scolaire auprès de la Société SNC Coeur 8<sup>e</sup> Monplaisir au sein du programme de l'îlot Berliet - EI 08306 – N° inventaire 08306T001 – Opération 08306001 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2009-2, programme 00006 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2015/1038 - REPORTE**

---

**2015/1039 - Lyon 3<sup>e</sup> - Convention de gestion avec la Métropole de Lyon portant sur l'entretien courant et le nettoyage du passage Meynis, longeant la parcelle cadastrée DT54 -EI 03 038-, propriété de la Ville de Lyon (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)



**2015/1040 - Lyon 5<sup>e</sup> - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit d'Immobilier Rhône-Alpes -IRA-d'un volume à usage de logements détaché du groupe scolaire les Gémeaux, sis 56 rue Pierre Valdo - EI 05011 – N° inventaire 05011L000 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1041 - Lyon 7<sup>e</sup> - Projet de conclusion, par le Centre Communal d'Action Sociale au profit de Grandyon Habitat, d'un bail emphytéotique sur l'immeuble situé 1 bis rue du Repos (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1043 - Lyon 9<sup>e</sup> - Servitude de surplomb consentie à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de GrandLyon Habitat et autorisation d'occupation temporaire du tènement sis 1 rue Jean Zay – EI 09076 – N° inventaire 09079I001 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1048 - Lyon 5<sup>e</sup> - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les Tupiniers du Vieux Lyon» de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max, pour la période du 11 au 14 septembre 2015, pour la 30<sup>e</sup> édition du Marché des Tupiniers du Vieux Lyon - EI 05 068 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1059 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Piano à Lyon - Association Dolus Dolus - MJC de Montchat - Association l'Ornithorynque - Association Agend'arts - Association La Maison d'Elliot - URAFRA - Association «Que leur mort survive» - Montant total des exonérations : 12 501,20 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1074 - Lyon 8<sup>e</sup> PUP - Parc Marius Berliet - Acquisition en VEFA auprès de la SCI Noaho des volumes bruts 1 et 3 en vue de la création d'un équipement petite enfance rue des Hérಿದೆaux - EI 08306 - Numéros inventaire 08306 V 001 et 08306 V 002 - Opération 08306002 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00002 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

2015/997 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé communal, situé 282 avenue du Plateau à Lyon 9<sup>e</sup>, au profit du groupement d'intérêt public «Maison de l'emploi et de la formation de Lyon» (Direction du Développement Territorial)

**M. LE MAIRE, rapporteur**, en remplacement de Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur momentanément absent : Mme Condemine a dû partir. Il y en a d'autres qui ont du partir... pas forcément pour les mêmes raisons, mais enfin on ne sait jamais !

**M. HAVARD Michel** : C'est pour assister à la Commission d'Urbanisme de la Métropole de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Très bien ! Mme Condemine avait un avis très favorable. Je mets donc aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1027 - Renouvellement de la convention de mise à disposition par la Ville de Lyon d'un local situé 5 place Dumas de Loire au profit de l'Association PIMM'S Lyon Agglomération (Direction du Développement Territorial)**

**M. LE MAIRE, rapporteur**, en remplacement de M. LE FAOU Michel, rapporteur momentanément absent : M. Le Faou est parti aussi ! Donc lui aussi était très favorable.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

2015/1053 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé municipal au profit de l'Association Spectacle en lutte, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup> - EI 05055 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. LE MAIRE : M. Képénékian lui, est encore là !

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

---

**2015/1031 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 6 100 euros à l'Association Sport Fitness (Direction des Sports)**

---

**M. CUCHERAT Yann, rapporteur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne l'attribution d'une subvention ponctuelle de fonctionnement de 6 100 € à l'Association SportFitness, en direction de son programme « Dimanche-Fitness », pour l'encadrement et l'animation de séances gratuites à l'attention de pas moins de 400 participants, les dimanches matin, sur les gymnases Anselme et Paillou (3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements), ainsi que la séance de lancement de saison du programme au Palais des Sports, mais aussi les cours dispensés à la Piscine du Rhône du 21 juin à la fin août.

L'aide globale octroyée à cette action, qui a commencé à l'automne 2009, est passée pour la saison 2014-2015, de 15.000 € à 10.000 €, et nous parlons là de 35 séances à l'attention de pas moins de 350 à 400 participants par séance, je tiens à le répéter, ce qui représente sur une saison, un potentiel de plus de 10.000 personnes touchées.

Cette action répond en outre à plusieurs objectifs qui me sont chers, notamment :

- l'ouverture des équipements municipaux aux usagers non adhérents à un club ;
- la découverte d'une activité sportive festive conviviale et bonne pour la santé, à travers une offre diversifiée ;
- la rencontre et la mixité des publics dans un cadre non concurrentiel et propice à l'échange entre les participants.

Il s'agit donc d'une subvention affectée à un service rendu à la Ville de Lyon et à ses concitoyens, d'une action d'utilité publique destinée à remettre en selle celles et ceux qui n'auraient pas les moyens d'adhérer à un club, de prendre soin de leur santé et de leur confiance en eux, et de leur faire découvrir certains équipements de la ville, puisque cette activité entourée par trois animateurs qualifiés est totalement gratuite pour les usagers.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion du vote de cette délibération, une parmi les 27 de ce Conseil, où vous nous proposez d'attribuer près d'un million d'euros de subventions, je souhaite revenir sur votre politique d'attribution dans ce domaine, qui amène toujours plus de perplexité de notre part !

Les subventions aux associations représentent 80 M€ du BP 2015, soit plus de 13 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, un montant qui est annoncé en hausse (comme chaque année, j'allais dire) de 2,8 % et ce, une fois retraitée de la réforme des rythmes scolaires, sinon la hausse serait de 5 % et ce, sans qu'aucune politique d'attribution claire et d'économies ne soit énoncée.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a récemment souligné « le manque de critères préétablis régissant l'attribution ou la modulation des subventions » à la Ville de Lyon, ainsi que le manque de suivi des prestations en nature et en personnel. Enfin, les procédures de contrôle mises en œuvre lui semblaient insuffisantes : contrôle des objectifs (la Ville semble moins exigeante que d'autres collectivités) et contrôle de la santé financière des associations : trop fragiles, trop dépendantes de subventions publiques ou au contraire, disposant de trésorerie un peu surprenante.

En effet, comment justifier par exemple, une telle disparité dans la proportion d'une subvention dans le budget total de l'association ou de l'événement (66,67 % pour Just'en Fête, 9 % pour les Lions du 8<sup>e</sup>) ? Comment expliquez-vous aussi l'augmentation d'une année sur l'autre ou pas : + 66 % de la subvention pour cette dernière association, avec un budget qui progresse de plus de 94 %, même augmentation de 66 % de la subvention pour Lyon Ultra Run, pour un budget qui progresse d'un peu moins de 40 % ? Quelle est la logique, s'il y en a une ?

Et je souhaite évoquer également l'Association Sport Fitness, objet de cette délibération : je tiens à préciser que tout ce qui a été présenté par M. Cucherat, ne l'a apparemment pas été pendant la Commission. La subvention dont il est question aujourd'hui est de 6 100 € pour l'organisation, nous dit-on, de treize séances de fitness. Alors j'ai bien compris qu'elles toucheraient beaucoup de monde, mais cela fait cher la séance de fitness, en hausse entre parenthèses de 56 % entre 2014 et 2015, ce qui porte la séance de 354 € à 469 € ! J'espère que le prof est super bon !

**M. LE MAIRE** : Il faudra y aller !

**Mme BALAS Laurence** : Je vais y aller !

**M. LE MAIRE** : Après vous allez nous demander d'augmenter la subvention ! Ce n'est pas une bonne idée !

**Mme BALAS Laurence** : Attendez ! Ensuite, après le cours de fitness, je vais faire juste une incursion dans la Salle de Bains que nous examinerons tout à l'heure dans les dossiers relatifs à la Culture. Comme cela, c'est fait maintenant, je n'ai pas besoin d'y revenir !

Cette Association touche 40.000 € de subventions, soit 52 % de son budget qui n'est fait que de subventions et qui dégagait à la fin de son exercice 2014, un résultat net de 25.000 € pour un chiffre d'affaires de 149 € ! Donc 149 € de chiffre d'affaires, 40.000 € de subventions, 25.000 € de résultat net, donc d trésorerie positive.

Vous allez sans doute me dire que ces actions sont indispensables à la vie des Lyonnais et que la trésorerie fortement positive est une nécessité à son activité, mais permettez-moi de poser la question quand

même ! Et je pense également à quelques associations dans le domaine de l'insertion, dont nous avons parlé tout à l'heure, qui aimeraient bien avoir une telle trésorerie !

Je lisais récemment une interview de M. Képénékian disant l'importance des musiques actuelles pour la Ville et le fait que leur budget serait maintenu.

Bref, tous ces exemples illustrent bien le manque de lisibilité de votre politique et suscitent à chaque fois des questions de notre part, comme de la part des associations elles-mêmes. Il serait plus simple, en effet, d'essayer d'établir un certain nombre de critères qui soient valables pour tout le monde, même si nous comprenons que dans un certain nombre de cas, des dérogations doivent être possibles.

Permettez-moi une fois de plus également, de vous redire la nécessité de faire des économies de fonctionnement, dans une période de baisse des dotations de l'Etat. 3,5 M€ d'économies proposées en 2015, soit 0,6 % du budget de fonctionnement, cela semble peu.

De plus en plus de communes mettent en place des politiques pour limiter la hausse, voire diminuer les frais de fonctionnement et singulièrement les subventions. Un article de la Gazette des Communes daté d'aujourd'hui nous apprend que 24 % des communes ont réduit leurs subventions aux associations sportives en 2014/2015 et cite également parmi d'autres, l'exemple de Bordeaux Métropole, qui a réduit de 10 % ses subventions aux associations touchant plus de 100.000 €.

(Protestations de M. le Maire.)

Au moins ils ont des critères Monsieur le Maire. Laissez-moi finir s'il vous plaît ma démonstration.

Eux, ils ont choisi -c'est un choix comme un autre- ils ont choisi de réduire de 10 % les subventions aux associations touchant plus de 100.000 €, pas les petites, mais celles qui touchent plus de 100.000 € : les grosses associations étant plus susceptibles d'économie de gestion que les petites. Et ils ont mis en place des outils d'analyse de l'efficacité de leurs actions.

Votre seule recette à vous, semble être la hausse des impôts !

Vous avez affirmé il y a quelques jours presque avec dédain, je dirai, Monsieur le Maire, que les Lyonnais sont « habitués aux hausses d'impôts », vous avez même dit « très accoutumés ». Je souhaite vous mettre en garde devant une telle attitude. Non, les Lyonnais ne sont pas habitués, je dirais même plus, ils le supportent de moins en moins, surtout lorsque cette hausse est corrélée, comme c'est le cas à la Métropole, avec une hausse des indemnités des élus (et même si vous nous dites que vous aviez annoncé la hausse d'impôts et que Lyon est la ville la moins imposée de France, ce qui est faux !), cela renforce l'idée que les politiques vivent dans une bulle à part et cela contribue au rejet de ces mêmes politiques par nos concitoyens.

Ecoutez donc votre Premier Ministre, Manuel Valls, qui parle de la démagogie des maires, qui utilisent l'argument de la baisse des dotations pour justifier les hausses d'impôts locaux.

C'est seulement avec une politique responsable et raisonnable que nous pourrions rétablir la confiance. En établissant des priorités d'actions, en montrant que nous sommes capables de remettre en question notre façon de faire. La question des critères d'attribution des subventions mérite d'être posée, sans quoi votre fameux plan « marge de manœuvre » restera vain et il n'y aura pas de véritables réductions des dépenses de fonctionnement. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais peut-être laisser M. Cucherat dire deux mots sur le fitness et sur les associations sportives, M. Képénékian fera la Salle de Bains et moi je ferai la fiscalité...

(Rires.)

**M. CUCHERAT Yann, Adjoint** : Madame Balas, je me doutais que cette délibération serait plutôt le moyen de susciter la polémique, notamment au sujet des modes d'attribution des subventions de fonctionnement, qui vous estimez opaques et mal définis.

Le problème c'est que je serai à mon tour, intransigeant sur le sujet, car au jour le jour -et vous n'êtes pas là pour en témoigner-, je suis transparent avec chacun des interlocuteurs qui composent le paysage du tissu associatif sportif à Lyon.

Vous le savez peut-être, ou pas, je viens d'une discipline peu médiatisée, très peu reconnue et sans ce fameux tissu associatif je ne serai pas ici devant vous à débattre au sujet des mirages que vous fabulez, dans le désert imposé par les contraintes budgétaires que nous traversons.

La Ville de Lyon ne distribue pas de subventions à la tête du client et en fonction de ses intérêts, comme j'ai pu l'entendre parfois. En matière de sport, depuis un an que Gérard Collomb m'a confié cette

responsabilité, il m'est offert l'opportunité de contribuer à l'équilibre d'une certaine balance et je n'ai de cesse de sensibiliser mes équipes à une harmonisation du mode d'attribution des subventions de fonctionnement notamment.

Cette harmonisation se fait en fonction du nombre d'adhérents, du prix de la licence demandée par le club, du niveau auquel évoluent ses équipes, du comportement et de l'encadrement de ses joueurs, des actions menées par le club ou prises à son initiative sur le secteur et les quartiers qu'il touche, des valeurs, des principes et d'ouverture qu'il compose, de l'association, etc... bien évidemment !

C'est la raison pour laquelle lors de mes premières présidences en Commission Sports, Jeunesse et Vie associative, j'ai écarté toute propension aux clivages et aux barrières, qui pourraient obstruer le terrain de nos échanges, puisque je considère que le sport doit être accessible à chacun et dispensé et pratiqué par tous.

Alors, évidemment, nous sommes en période de maîtrise des budgets et j'invite régulièrement mes interlocuteurs à faire preuve d'intelligence, de mesure et je les enjoins à se responsabiliser. Et malgré ce contexte, nous essayons ensemble d'être intelligents, pour préserver l'existant et continuer à avancer avec tout de même pas moins de 550 clubs sportifs à chapeauter sur notre sol.

Je profite donc de l'occasion pour vous renvoyer à l'enquête parue dernièrement dans le Mag2 Lyon qui décrypte les vingt budgets des vingt principales villes de l'agglomération, qui détaille très clairement que toutes les communes sont amenées à baisser le montant de leurs subventions...

Il y aura donc toujours des personnes moins satisfaites que d'autres, mais sachez que les associations sont tenues au courant des possibilités ou non de développement et d'accompagnement que leur offre la ville en cette période de contraintes. Je défie quiconque de trouver une seule demande à laquelle je n'aurais pas donné suite, quelle que soit l'issue accordée à cette sollicitation.

Sachez enfin, et surtout, que l'attribution des subventions de fonctionnement se fait de manière collégiale, en concertation avec la Direction des Sports, avec l'Office des Sports de Lyon, et avec chaque adjoint aux Sports d'arrondissement puisqu'ils sont les premiers relais et piliers de cette tentative hardie d'harmonisation des subventions attribuées. Enfin, quand je dis chaque adjoint de chaque arrondissement, je parle évidemment de ceux qui décident d'être assidus, concernés et de bonne volonté, tout entiers tournés vers l'intérêt général de nos amis sportifs et à plus grande échelle, de tous les Lyonnais.

(Applaudissements.)

**M. LE MAIRE** : On passe à la Salle de Bains ?

**M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint** : Cela n'empêchera pas tout à l'heure de revenir à la Salle de Bains par d'autres interventions, mais c'est avec plaisir Madame Balas que je vais y répondre d'ores et déjà, car la Salle de Bains mène depuis de nombreuses années une politique exigeante de diffusion de l'art contemporain. Je ne sais pas si vous êtes allée voir cette Salle de Bains, parce qu'on peut même y aller habillé, donc ce n'est pas...

(Murmures.)

... avec un travail reconnu par des professionnels et le public, ainsi que la presse spécialisée. De nombreuses institutions culturelles au niveau national -Monsieur Tête je vous répondrai tout à l'heure comme international- sont partenaires de ce lieu ainsi que différentes ambassades étrangères souhaitant soutenir des artistes reconnus sur la scène européenne. Ce lieu est aujourd'hui l'un des éléments de la scène de l'art contemporain en France et à Lyon et participe très activement au dynamisme de cette discipline dans notre ville. Elle ne craint pas non plus de travailler avec des structures sociales du 1<sup>er</sup>, comme Rupture ou encore des écoles comme l'école Michel Servet avec laquelle l'association a réalisé de nombreuses visites.

De nombreuses expositions ont fait sa réputation, je ne vais pas insister, simplement depuis un an cette Salle de Bains connaît des difficultés techniques qui sont liées à des infiltrations d'eau, c'est le comble, dans ce lieu que nous n'avons pas réussi à résoudre. Je vous rappelle qu'il se trouve sous la place Chardonnet et que ce n'est pas simple. Depuis un an nous avons entamé avec eux un programme de musée hors les murs, en particulier avec une expo de Ben Schumacher qui a été organisée au musée d'Art contemporain, c'était l'été dernier, à l'école des Beaux Arts dans le réfectoire des nonnes et aujourd'hui va s'ouvrir au musée gallo-romain l'exposition Lucie Skaer qui a déjà été considérée comme un événement par la presse.

Je crois que la vraie question soulevée serait qu'il y aurait un solde positif. Bien sûr l'expert-comptable a fait l'état sur 2014, soit sur neuf mois compte tenu des difficultés qu'a eues cette institution pendant ces derniers mois, qu'au prorata des douze mois nous sommes en dépense « iso ». Donc l'aspect est

seulement un effet d'optique, je vous assure qu'il n'y a pas d'engrangement de stocks de finances, bien au contraire. Ils vont être dans la difficulté parce qu'ils auront à financer une partie des travaux et éventuellement leur déménagement. Je vous assure que nous sommes très attentifs, le propos « prenez aux gros pour donner plus aux petits », ou « supprimer les petits », je serai tenté de faire dans la logique de ce que Yann Cucherat nous a dit : nous avons plutôt diminué des subventions aux grands établissements et plutôt soutenu les petites structures». Nous y tenons, cela fait partie de la politique aussi de notre ville, mais nous nous réservons de refuser aussi des subventions à des petites structures puisque nous mettons en place une nouvelle politique.

Quant à la manière de distribuer, il y a ici 4 ou 5 ans j'avais expliqué comment sur le fonds d'intervention culturelle nous avons toujours des comités d'experts qui n'étaient jamais les mêmes. Nous les faisons tourner de manière à définir les émergents purs, ceux qui sont déjà un peu confirmés, et les établissements qui ont besoin un peu plus longtemps d'un soutien. Je vous assure qu'il n'y a pas de distribution à la carte ou à je ne sais quel critère, je vous assure que c'est licite et je suis prêt à vous donner toutes les informations dans tous les lieux où je pourrai vous recroiser.

**M. LE MAIRE** : Je vais peut-être après ces deux échanges passer au petit mot de Mme Balas sur la fiscalité.

D'abord pour lui dire que lorsque nous avons augmenté les taux de 5 % j'avais dit dans cette assemblée « hélas vous allez voir toutes les autres collectivités locales vont être obligées d'y passer aussi », parce que je discute avec mes collègues membres de l'association des communautés urbaines de France, de l'association des maires des grandes villes de France, et que nous échangeons pour regarder comment nous essayons de faire face à la baisse des dotations, et effectivement chacun maintenant est obligé d'annoncer les taux.

Je regarde mes collègues des agglomérations qui ne sont pas de la même sensibilité politique pour voir ce qu'ils font en matière d'impôt, et je regarde le maire de Bordeaux que vous avez cité. Et bien il fait exactement comme nous : + 5 %, et encore à Bordeaux n'a-t-on pas bougé la politique d'abattement.

Je regarde ce qui se fait sur Marseille, là c'est plus discret : on fait 4,9 % d'augmentation des taux mais il y a la suppression d'abattement général à la base sur la taxe d'habitation, et donc par derrière « boum ! » En particulier sur les familles qui aujourd'hui en bénéficient, donc les familles nombreuses.

Je pourrai citer l'ensemble des communes dans notre pays, les grandes collectivités locales. Il n'y a que deux seules grandes qui n'ont pas augmenté leurs impôts, c'est Nantes et Montpellier. Vous voyez que les sensibilités politiques ne sont pas là où vous le pensez peut-être, mais je ne sais pas quelle est leur situation financière, je ne suis pas sûr que dans les prochaines années elles ne soient pas obligées de le faire. Mais là où cela atteint quand même les sommets, imaginez que j'ai proposé cela à Lyon, c'est à Toulouse. Mon collègue que j'aime beaucoup par ailleurs, y est allé franc : + 15 % ; si j'avais fait cela les amis, qu'est-ce que nous aurions eu : les articles, tout ça, « c'est scandaleux, comment ? 15 % ? Ce n'est pas grave là-bas finalement, cela se passe relativement bien.

Je reviens, puisque notre Collègue Mme Balas vient de la citer, sur les problèmes de la Métropole : nous avons là aussi augmenté les taux de 5 %. Est-ce pour augmenter les indemnités des élus ? Mes chers Collègues, il n'a échappé à personne dans cette assemblée que lorsque nous avons réuni la Communauté urbaine de Lyon et le Conseil général nous avons supprimé un certain nombre de postes de conseillers généraux, ceux dont on a supprimé les postes s'en souviennent particulièrement bien.

Donc, lorsqu'on prend la nouvelle indemnité des conseillers métropolitains, on s'aperçoit aujourd'hui que l'indemnité de base de l'élu métropolitain est de 1.311 € bruts par mois. Quand on regarde comment cela a évolué pour les finances sur le territoire de l'agglomération, est-ce qu'on a dépensé plus pour l'élu ou bien est-ce qu'on a dépensé moins ? On a dépensé moins, très exactement 1.125.000 €, donc j'en peux laisser se propager des contre-vérités.

Ensuite, on peut me dire : oui, tout cela c'est le passé, vous auriez quand même pu faire des choses... Je vois qu'un certain nombre de mes collègues présidents de groupes à la Métropole de Lyon me disent « Oui, mais finalement vous n'auriez pas dû faire cela. » Alors je vais leur suggérer une direction, une voie d'économie. Je vais comparer par exemple ce qui se passe à la Métropole de Lyon où, comme vous le savez, les conseillers métropolitains sont à la fois conseillers communautaires et conseillers généraux, ils occupent les deux fonctions pour une métropole qui fait 1.350.000 habitants.

Alors, je vais comparer pour le département résiduel du Rhône, le département du Rhône, qui lui ne fait que 440 000 habitants et qui n'a à remplir comme fonction que celle d'un conseil général, pas d'un conseil communautaire.

Alors, je le fais pour que les choses soient nettes, par catégorie d'élus.

L'indemnité de l' élu métropolitain s'élève, je viens de le dire à 1 311 euros brut, on rajoute brut. Mais je pense que notre cas est brut aussi. Mais là, c'est brutal !

L'indemnité du conseiller départemental du Rhône s'élève à 2 927 euros.

Donc, je suppose que ceux qui nous conseillent de pouvoir baisser...

(Contestation de certains élus.)

Attendez, ce sont les chiffres que nous avons aujourd'hui !

Lorsque l'on regarde ce que l'on donne aux membres de la commission permanente, ils sont à 2 444 euros. Et donc, comme tout le monde est membre de la commission permanente dans le département du Rhône, on en est toujours à 2 927 euros.

Donc, même pour les membres de la commission permanente, on est effectivement à un chiffre inférieur.

De même, j'ai regardé ce que touchaient les vice-présidents. Les vice-présidents de la métropole ont une indemnité de 2 687 euros contre 3 725 euros pour ceux du département, avec un écart de 40 %.

Enfin, quant au président du Grand Lyon, il a une indemnité de 4 888 euros, contre 5 512 euros pour le président du département. Encore convient-il de préciser qu'étant écrivain, je ne touche rien comme président de la métropole de Lyon.

Voilà, mes chers Collègues quelle est la réalité, à la fois sur le plan de l'évolution fiscale, et en même temps sur cette fameuse polémique des indemnités. J'attends qu'on s'aligne sur le Conseil métropolitain.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

## **2015/1060 - Tarification des piscines municipales - Tarifs complémentaires à ceux adoptés le 26 mai 2014 applicables au CNR et Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales (Direction des Sports)**

---

**M. CUCHERAT Yann, rapporteur :** Nous allons nous rafraîchir, Monsieur le Maire, avec cette délibération qui concerne les tarifs complémentaires à ceux adoptés le 26 mai 2014 du centre nautique du Rhône. Au regard des temps de parole demandés, je vous propose de répondre aux interventions après les quatre intervenants. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. GEOURJON Christophe :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, s'il est un domaine dans lequel votre gestion « patauge » depuis des années, c'est bien celui des piscines.

Après le « Plan piscines » promis en 2001, et depuis tombé dans les eaux profondes des promesses oubliées, voilà maintenant que vous vous emmêlez les palmes avec le Centre nautique du Rhône. C'est à croire que les piscines sont frappées de malédiction. En réalité, tout cela est le résultat de votre gestion. Vous nous apportez aujourd'hui deux nouvelles preuves avec les travaux et les tarifs.

En commission Travaux, pour le bassin Sud, vous nous avez demandé de voter un avenant pour une installation complémentaire destinée à limiter le risque de coincement en fond de bassin des nageurs. Ces travaux sont destinés à assurer la sécurité des nageurs. Vous reconnaitrez, je pense, qu'il est surprenant de voir que cette question n'a pas été totalement prise en compte dès le départ. C'est pourtant, me semble-t-il, un aspect essentiel s'agissant d'une piscine.

Pouvez-vous aujourd'hui, nous assurer qu'à la piscine du Rhône, toute pimpante et rutilante, tout fonctionne bien et qu'il n'y aura pas d'autres ennuis techniques ?

Concernant les tarifs, vous proposez aujourd'hui des tarifs en cas d'ouverture partielle, tarifs qui n'étaient pas dans la délibération de mai 2014.

Vous venez de vous rendre compte qu'il ne sera pas possible d'ouvrir le bassin olympique toute l'année pour des raisons de coût, d'impact en termes de développement durable et de maintenance. Pourtant il y a quelques mois encore, vous nous promettiez et vous promettiez aux Lyonnais une ouverture toute l'année.

Vous proposez également un tarif « structures et associations à caractère social ». C'est vrai que les tarifs sociaux n'ont pas rencontré le succès que vous escomptiez. Vous comptiez sur un prix unitaire d'entrée très élevé (8 euros, soit le plus cher de France) pour inciter à prendre des abonnements. Mais cette hausse n'y a rien fait.

D'après les chiffres de la fréquentation estivale, 64 % des billets ont été vendus à l'unité. La carte de 25 heures à 50 euros ne représente que 19 % des entrées. La carte « famille », moins de 2 % des entrées. La carte « été jeune », moins de 1 % des entrées.

Vous avez supprimé l'ancienne carte « Plein soleil » pour les 7-16 ans, remplacée par la carte « été jeune » qui les oblige à déboursier 50 euros. Vous avez aussi supprimé la carte de 10 entrées à tarifs réduits. Vos tarifs sont illisibles et injustes. Ils font fuir les jeunes et les familles et les statistiques de fréquentation sont là pour le démontrer.

Au-delà, plutôt que de faire payer plein pot les Lyonnais, nous vous avons déjà demandé des tarifs spécifiques pour les non résidants, comme cela existe dans des centaines d'autres communes. On ne comprend toujours pas votre frilosité sur cette question.

La différenciation tarifaire entre résidants et non résidants est admise pour les services publics locaux non obligatoires comme les cantines scolaires, les écoles de musique et les piscines municipales.

La jurisprudence précise que les différences de situation au regard de l'objet même du service public peuvent légalement justifier, en l'absence de motif d'intérêt général, une différence de traitement entre les usagers.

Sur cette base, nous vous demandons une nouvelle fois de mettre en place ces différences de tarifs, ce qui évitera que les Lyonnais soient victimes d'une double peine, une hausse tarifaire et une hausse des impôts. Je vous remercie.

**M. HAMELIN Emmanuel** : Une petite précision par rapport aux chiffres que vous avez donnés tout à l'heure sur les indemnités, qui ne sont pas justes, puisqu'un conseiller général, ancienne formule, à l'époque où ils étaient sur la totalité du département, touchait effectivement 2 900 euros, membre de la commission permanente compris.

**M. LE MAIRE** : Tout le monde est membre de la commission permanente.

**M. HAMELIN Emmanuel** : Oui, sauf à la Métropole, effectivement. Et aujourd'hui, tout le monde n'est pas membre de la commission permanente à la Métropole.

**M. LE MAIRE** : J'ai comparé avec un conseiller de base...

**M. HAMELIN Emmanuel** : Je vais vous donner les chiffres.

**M. LE MAIRE** : Oui, allez-y !

**M. HAMELIN Emmanuel** : Eux ils ont baissé, compte tenu du fait que leur territoire a diminué, et ils sont aujourd'hui à 2 090 euros pour un Conseiller départemental de base + 10 % quand ils sont membres de la commission permanente. C'est juste une petite précision.

**M. LE MAIRE** : Oui, et ils sont tous membres de la commission permanente.

**M. HAMELIN Emmanuel** : Oui, ils sont tous membres de la commission permanente ! A 2 090 euros et non pas 2 900 euros.

**M. LE MAIRE** : Plus la Commission permanente.

**M. HAMELIN Emmanuel** : 10 % de plus, donc on va dire 2 200 si vous préférez.

**M. LE MAIRE** : Oui c'est cela, les chiffres ont été vérifiés.

**M. HAMELIN Emmanuel** : Maintenant, je reviens sur cette délibération concernant les tarifs de la piscine du Rhône.

Nous avons imaginé que vous aviez entendu la voix de nombre d'entre nous, qui s'était opposé le 26 mai dernier au tarif particulièrement élevé de cette piscine. Malheureusement, il n'en est rien. Les tarifs complémentaires que vous nous proposez ne correspondent qu'au bassin de 50 mètres, et en plus, en période hivernale.



Compte tenu de la fréquentation d'un bassin ouvert, même chauffé, en dehors de l'été, cela n'a vraiment pas beaucoup de sens. Pourtant, je trouve deux raisons qui justifient de notre part une intervention.

La première raison qui devrait vous faire plaisir, et vous savez comme nous aimons chaque fois que c'est possible, vous faire plaisir Monsieur le Maire, et une autre un peu moins, car sur ce point, nous avons un désaccord exprimé déjà par Laurence Balas, lors de la discussion de mai dernier.

La première raison concerne les nouveaux programmes scolaires dévoilés le 13 avril dernier par la Ministre de l'Education nationale que vous estimez tant, et le nouveau vocabulaire pédagogique qui fait maintenant autorité, que je suis fier d'inaugurer aujourd'hui.

Je vous annonce donc, Monsieur le Maire, que la piscine du Rhône va être débaptisée et rebaptisée. Elle s'appellera désormais : «le milieu aquatique profond standardisé» du Rhône. Quant au public qui s'y rendra et quel qu'il soit, il n'ira pas pour nager, mais il ira pour «traverser l'eau en équilibre horizontal par immersion prolongée de la tête».

(Rires.)

Heureusement, Monsieur le Maire, qu'ils n'y vont pas pour faire du judo, sinon, il aurait fallu dire « vaincre un adversaire en lui imposant une domination corporelle symbolique et codifiée ». On dirait plutôt 50 nuances de Gray...

Merci donc Madame la Ministre à vous et à votre Conseil supérieur des programmes pour ce jargon pédagogique, qui rend les choses tellement plus claires et plus simples.

Mais plus sérieusement, revenons à notre délibération et à ses nouveaux tarifs. Lors de notre dernière discussion qui annonçait une hausse de 135 % des tarifs, nous avons suggéré un tarif préférentiel pour les résidents de la Ville de Lyon. M. Brumm nous avait indiqué que ce n'était juridiquement pas possible, ce que nous contestons bien sûr, puisqu'un très grand nombre de communes de France y ont recours à moins qu'elles soient toutes dans l'irrégularité.

Mais ce qui est le plus étonnant, c'est que M. Corazzol pendant cette même discussion, nous indiquait que 8 € à Lyon, c'était le prix pratiqué pour des équipements équivalents à : Puteaux 9 €, Nogent-sur-Marne 7,40 €, Gouvieux 6,60 €.

Renseignements pris dans ces trois communes, il existe des tarifs préférentiels pour les résidents de respectivement 4,50 €, 5 € et 5,10 €... Qui nous dit la vérité : M. Brumm, M. Corazzol, ou aucun des deux ?

Vous le savez, Monsieur le Maire, les Lyonnais par leurs impôts ont déjà participé au financement de cette structure. Ils n'ont donc pas à supporter, comme double peine, le prix d'entrée par rapport à son investissement.

Comme beaucoup de Lyonnais, nous considérons que 8 € c'est trop cher. Que le tarif réduit à 5,50 € c'est déjà beaucoup pour les jeunes, les chômeurs, ou les personnes handicapées à qui vous aviez promis pourtant, la gratuité pour les piscines.

Monsieur le Maire, nous vous demandons à nouveau de prévoir un tarif particulier pour les Lyonnais qui veulent « traverser l'eau en équilibre horizontal par immersion prolongée de la tête » dans ce beau milieu «aquatique profond standardisé» du Rhône.

Par ailleurs, Pierre Bérat en commission a demandé le nombre d'entrée par tarif sur l'été 2013 et l'été 2014, information qui, malheureusement, ne nous est toujours pas parvenue.

Pour toutes ces raisons, vous vous en doutez, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, on s'aperçoit que sur l'ensemble des bancs, il existe de plus en plus un consensus pour constater que le prix de 8 € pour les Lyonnais pour accéder à cette piscine est manifestement excessif. L'ensemble des médias s'est donné les chiffres par comparaison, car ce n'est pas d'être le plus cher, mais d'être significativement le plus cher : Paris 5,8 €, Marseille 5 €, Montpellier 5 €, Rennes 4,6 €, Nantes 4,2 €, Strasbourg 4 €, Nice 3,6 €, Lille 3,55 € -maintenant que vous signez avec le Maire de Lille, vous pourriez vous adapter aussi pour vous plonger dans la piscine-, Bordeaux 3,3 €, Toulouse 2,95 €.

Je suis un homme optimiste, je pense qu'un jour nous allons vous convaincre, car je suis intimement persuadé, Monsieur le Maire, que vous ne vous êtes pas réveillé -je sais que vous aimez être dans « la ville la +, la ville la +, et quelque chose après », mais je ne pense pas que vous vous soyez réveillé un matin

en disant : « qu'est-ce que je vais faire pour être la ville la +, ah si j'étais la ville la plus chère en matière de piscine ». Je ne pense pas que cela vous soit arrivé !

Je sais comment cela s'est passé, non pas parce que je l'ai vu, mais parce que j'ai l'habitude de l'administration. Ils ont fait des calculs, ils ont observé que cela coûtait cher et ils se sont aperçus que, globalement, pour tenter de rentabiliser un peu, il fallait mettre à 8 €, sans véritablement regarder l'image que cela allait donner de la Ville de Lyon.

Malheureusement, parce que nous sommes dans des systèmes politiques dans lesquels il faut toujours être dans l'auto justification et se dire « j'ai eu raison et je sors des chiffres qui ne sont pas forcément les bons », je suis persuadé que si l'on prend le temps de réfléchir autour d'une table, on va devenir tous raisonnables et on va ramener ce prix à un prix raisonnable. Je vous invite, Monsieur le Maire, à le faire car je pense que l'image que Lyon est en train de donner de ses piscines, n'est pas une bonne image.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, chers Collègues, presque un an après une augmentation scandaleuse de la tarification du Centre Nautique du Rhône, nous voici à nouveau appelés à nous prononcer sur une nouvelle grille tarifaire, la nouvelle phase des travaux permettant désormais, une fermeture partielle de la piscine. Voici donc les retours à l'ancienne tarification, celle pratiquée dans les autres piscines lyonnaises. Si nous ne pouvons que nous réjouir de voir à nouveau pratiqués des tarifs raisonnables au sein de ce centre nautique, nous déplorons toutefois, évidemment, que cela ne soit que pour l'accès au seul bassin de natation, c'est-à-dire pour une ouverture très partielle. Parce que des tarifs qui ne sélectionnent pas, qui n'excluent personne en raison de son portefeuille, c'est ça la bonne idée !

N'est-ce pas, d'ailleurs, la définition même d'une piscine municipale ? Garantir l'égalité de tous, quelle que soit sa condition sociale, favoriser l'accessibilité de chacun, telles doivent être les véritables missions d'un service public, régulièrement menacé ces derniers temps en France et dans notre ville. En ces périodes où le repli sur soi s'accroît, où les politiques menées à l'échelle nationale comme au plan local amènent à opposer les personnes et à faire croire que les politiques publiques sont impuissantes, il est urgent de réagir.

Qu'attendez-vous pour le faire ? Alors que les fractures sociales ne cessent de se creuser dans notre ville, vous choisissez de dénaturer le service public, garant de la cohésion sociale, en maintenant cette tarification abusive au CNR. Vous choisissez de créer un service public à deux vitesses, réservant l'accès plein à la piscine du Rhône aux gens qui auraient les moyens d'y accéder et excluant les autres, c'est-à-dire les plus pauvres.

Nous vous le redisons très simplement, le rayonnement international de notre ville ne pourra pas passer par l'exclusion des citoyens les plus fragiles ! La reconnaissance nationale ne passe pas par le fait de posséder, chez soi, la piscine la plus chère de France.

J'en profite, Monsieur le Maire, pour vous remettre de la part du collectif « des Bonnets de bain » qui n'ont malheureusement pas pu le faire eux-mêmes, la palme d'or de la piscine la plus chère de France. Si cette distinction peut prêter à sourire, elle est le symbole, voire le reflet, de ce que devient la piscine du Rhône : une piscine coupée de ses habitants, bien loin de ses aspirations populaires.

Il est temps d'écouter la population, de prendre en considération l'avis grandissant des usagers et des personnels de cette piscine. Il est temps de tirer le bilan d'une fréquentation qui a subi une baisse considérable entre 2013 et 2014 (-46 % de taux de fréquentation). Vous ne pouvez pas vous réfugier uniquement derrière l'excuse de la météo pour l'expliquer.

De bonnes idées, la Ville en a : c'est par exemple le cas, lorsque l'on perd sa carte à fonctionnement horaire, on est désormais facturé « seulement » 4 h pour la faire renouveler. Alors, généralisez donc les tarifs applicables en ouverture partielle. Rendez aux habitants de Lyon, et singulièrement à ceux du 7<sup>e</sup> arrondissement, l'usage plein de leur piscine de quartier ! Vous participerez ainsi au travail de justice sociale qui incombe aux services publics, en n'obligeant pas les familles les plus modestes à n'emmener leurs enfants à la piscine seulement du côté « bassin de nage » créant ainsi une situation de gêne, voire de honte, pour des parents qui seraient contraints d'expliquer à leurs enfants qu'ils n'ont pas les moyens de « leur payer le toboggan » !

Si vraiment les investissements au CNR nécessitent d'avoir une plus grande rentrée d'argent, créez donc des tarifs différents pour les non-résidents et ne pénalisez plus les habitants dont les impôts ont déjà servi à rénover le centre nautique.

Pour conclure, Monsieur le Maire, n'avez-vous pas entendu l'appel des citoyens sous les fenêtres du Conseil ? Evitez-vous une fronde qui ne cesse de grandir et agissez en rendant, entre autre, les piscines réellement accessibles à tous !

Je vous remercie.

**M. CUCHERAT Yann, Adjoint** : Chers Collègues, est-ce nécessaire de le répéter, puisque nous avons, à maintes reprises, abordé le sujet, cette tarification a évolué en adéquation avec les prestations qu'offrait le CNR puisqu'il s'agit d'un équipement incomparable aux autres piscines de la ville, haut de gamme, offrant à tous les usagers des prestations spécifiques qu'ils ne trouvent dans aucune autre piscine de la ville, et même de l'agglomération :

Je peux vous citer quelques exemples :

- bassin ludique, banquettes à bulles,
- pentagliss,
- rivière à contre-courant, jeux d'eau,
- animations terrestres et aquatiques gratuites, alors qu'on les retrouve payantes dans d'autres piscines de l'agglomération,
- puis, à partir de cette année, un bassin nordique ouvert en période hivernale.

Vous indiquez les prix les plus hauts de France, vous avez cité :

- Puteaux : 9 €
- Chartres : 9,30 €
- Caluire : 8,30 €
- Charbonnières : 8,20 €.

**M. TETE Etienne** : A Caluire ce n'est pas vrai ! On ne peut pas dire des mensonges, car à Caluire c'est 4,20 € !

(Brouhaha.)

**M. CUCHERAT Yann** : L'évolution de la tarification reste, tout de même, toute relative puisque les cartes d'abonnements permettent des entrées à 2 €, les cartes familles des entrées à 5,50 € pour des adultes et 3,50 € les enfants, ou encore des tarifs horaires pour des entrées à 1,70 €. Ainsi, les simples nageurs sportifs pourront, dans un cadre exceptionnel, continuer à venir nager au tarif de 1,70 €, c'est-à-dire 3,40 € pour 2 heures, le même prix d'entrée que nous retrouvons sur les autres piscines de la ville.

A la fin de la troisième tranche des travaux, comme cela était envisagé, l'ouverture du CNR à l'année sur deux configurations sera possible et c'est la raison de l'ajustement des tarifs, contrairement à ce que vous évoquiez Monsieur Geourjon, ce qui permettra :

- un accès à l'ensemble des bassins et équipements du Centre Nautique en période estivale,
- un accès au bassin de 50 m sur le reste de l'année.

Il est donc approprié d'ajuster la tarification lors de cette ouverture partielle. Puisque le service proposé à l'utilisateur n'est pas complet durant cette période, nous proposons donc d'appliquer les mêmes tarifs que les autres piscines municipales, pour les entrées unitaires et les cartes 10 entrées, c'est-à-dire 3,40 € en plein tarif et 2,60 € en tarif réduit pour l'entrée unitaire.

Concernant la fréquentation des piscines, je suis obligé de signaler que j'ai envoyé moi-même à M. Bérat les documents qu'il avait demandés à la Commission Sports et qu'il a donc bien reçu ces dossiers. Vous me le confirmez Monsieur Bérat ?

(Approbation de M. Bérat.)

**M. CUCHERAT Yann** : Je vous remercie.

Les étés se succèdent et ne se ressemblent pas forcément... Vous avez pu le remarquer, l'été dernier la météo a été exceptionnellement maussade et changeante. Résultat : la fréquentation des piscines lyonnaises a effectivement connu une baisse sensible sur toute la période estivale : -41 % d'entrées enregistrées par rapport à l'été 2013, particulièrement ensoleillé. Nous allons donc attendre l'été 2015 pour comparer ce qui peut l'être.

Enfin, concernant votre proposition d'appliquer au CNR un tarif différencié pour les résidents Lyonnais et les non-résidents, je vous rappelle que des jurisprudences nous contraignent sur un tel dispositif. Il

s'agit d'une discrimination tarifaire illégale, au regard de la jurisprudence majoritaire au plan national, et de la jurisprudence communautaire, le lieu de résidence ne constituant en effet pas une « différence de situation appréciable » ni un motif d'intérêt général.

Reste qu'en effet, de nombreuses communes ou syndicats intercommunaux pratiquent cette tarification différenciée sans que leurs délibérations ne soient retoquées, car ni déferées, ni attaquées.

Mais à vrai dire, il s'agit surtout de petites communes ou communes moyennes qui veulent éviter de voir les hordes des grandes villes alentour débarquer dans leurs équipements.

Dans les grandes villes, seule Bordeaux pratique un tarif résident / non résident, avec une demande de justificatif de domicile. Paris, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Nice, Nantes, Rennes ou encore Marseille ont comme nous un tarif unique pour tous les usagers des piscines quel que soit leur lieu de résidence.

Mais puisque vous le suggérez avec détermination et entrain, je vous propose que nous y réfléchissions précisément, en espérant que les autres communes voisines qui viennent profiter de ce magnifique équipement, qu'il s'agisse de Décines, Caluire, Saint-Priest ou les autres, n'aient pas un sentiment d'exclusion ou de discrimination.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés, Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

---

**2015/1067 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions type et d'une convention mixte pour l'Association «Les amis du Lien» pour l'organisation du «Pardon des Mariniers» (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck  
(Adopté.)

---

**2015/1026 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1028 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association «Lyon Hockey Club» pour l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition du Trophée des Clubs et des Régions de Lyon pour les catégories U11 et U13, du 3 au 6 avril 2015 (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1029 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «Aqua Synchro Lyon» pour l'organisation des Championnats de France Espoirs, du 13 mai au 17 mai 2015, à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1054 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association Entente cycliste de Lyon 6<sup>e</sup> pour l'organisation du challenge national junior - Manche piste le 9 mai 2015 et pour la finale Fénioux France Trophy sur piste le 12 septembre 2015 au Vélodrome Georges Prévéral au Parc de la Tête d'Or dans le 6<sup>e</sup> arrondissement (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1055 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association les Lions du 8<sup>e</sup> pour l'organisation du «championnat de France de tir à l'arc» du 29 au 31 mai 2015 au Parc de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup> (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1069 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Lyon Ultra Run pour l'organisation de « Ultra Boucle de la Sarra » le 16 mai 2015 (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

---

---

**2015/1000 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association «Mythe au Logis», gestionnaire d'un équipement d'accueil petite enfance «Croc aux Jeux» - Approbation d'une convention d'application (Direction de l'Enfance)**

---

**Mme REYNAUD Blandine, rapporteur** : Il s'agit ici de verser une subvention à une association qui gère une ludothèque « Croc aux jeux », subvention de 5 000 euros correspondants au montant des fluides qui sont pris en charge par l'association.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette subvention comme vient de l'indiquer notre collègue permet à la ludothèque associative de payer tout simplement les factures des lieux, lieux mis à la disposition bien entendu dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Ce dossier me permet surtout de tenir un propos plus global avec quelques questions et suggestions concernant l'enfant dans notre cité. Il y a donc un lien avec la ludothèque.

Notre ville et la collectivité, sous vos précédentes mandatures, Monsieur le Maire, a su accompagner financièrement des démarches transversales et collectives pour favoriser le lien entre l'éducation formelle à l'école et non formelle en dehors de l'école. Je pense ici aux lieux accueil parents dont il a été annoncé en réunion et donc en dehors de toute assemblée délibérante la fermeture ou plutôt l'arrêt des financements. Je pense aussi à la démarche Enfance Art et Langages qui malgré les soutiens de la communauté universitaire et les propositions de modifications ou d'évolution portées par le centre, cette démarche est annoncée comme tout simplement arrêtée.

Ces actions concrètes ont sans doute contribué à obtenir et faire vivre, avec Yves Fournel, le label « Lyon, ville éducatrice ». Au nom des écologistes, je m'autorise quelques réflexions, je vous rassure, pas trop longues concernant ces activités.

Le premier point, ce n'est pas de l'argent public jeté par les fenêtres mais bien un investissement d'avenir puisque sur la tête de petites Lyonnaises et petits Lyonnais qui demain seront parents, engagés dans la vie associative ou engagés comme chefs d'entreprises, peut-être éventuellement dans notre cité ou par leur bien-être et leur bien-vivre éviteront bien des dépenses publiques.

Deuxième point, ce ne sont pas des lubies de professionnels de l'éducation ou de la culture dont nous parlons mais bien des activités concrètes qui sont validées, encadrées, par des universitaires, assurées par des femmes et des hommes engagés et convaincus pour certains du rôle et de la place de la médiation dans des politiques publiques. Pour d'autres, que la culture est bien au cœur des démarches éducatives.

Dernier point, c'est tout simplement l'exercice de la compétence directe de notre ville. A moins que la coopération avec la Métropole au titre de la PMI ou bien au titre de la culture permette de maintenir ces services-là ou cette offre-là autrement ?

Pour tirer tout ceci au clair et ne pas polémiquer dans le vide et pour revenir sur certains dossiers, par exemple les services assurés par l'Internat Favre ou encore, l'application de la réforme des rythmes scolaires et avant que certains crédits ne disparaissent du budget 2016 de notre ville, les écologistes vous proposent tout simplement qu'une commission générale se tienne sur ce sujet-là. Ou alors, une autre hypothèse serait de proposer à nos collègues de Villeurbanne et son Maire lors des prochaines rencontres des villes éducatrices qu'ils recevront à partir du 20 mai, de se saisir du modèle lyonnais en matière d'innovation éducative et d'offrir cette qualité de service-là à sa jeune génération à Villeurbanne.

Je sais combien vous êtes attaché au rayonnement du modèle lyonnais alors pourquoi pas à Villeurbanne ?

Merci pour votre écoute et vos éléments de réponse.

**Mme BRUGNERA Anne, Adjointe** : Je profite de votre intervention pour apporter des éléments d'information sur le programme Enfance Art et Langages. En ce qui concerne les lieux d'accueil parents, j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard.

Enfance Art et Langages est un projet que la Ville de Lyon porte depuis 13 ans et qui propose des résidences d'artistes dans certaines écoles maternelles de la ville. Grâce à ce projet, diverses expérimentations d'éducation artistique et culturelle ont pu être proposées au fil des années aux enfants de 31 écoles maternelles.

Vous connaissez les contraintes budgétaires auxquelles la Ville est aujourd'hui confrontée et notamment la baisse importante des dotations que l'Etat lui accorde alors que dans le même temps, sa contribution aux fonds de péréquation augmente fortement.

La Ville de Lyon fera face aux contraintes qui s'imposent à elle en gardant comme axe prioritaire l'épanouissement et la réussite de tous les enfants lyonnais.

Ainsi, effectivement, les résidences d'artistes s'arrêteront à la fin de cette année scolaire mais nous souhaitons que tous les enfants bénéficient de parcours d'éveil aux arts et d'éducation artistique durant les temps scolaires et périscolaires au-delà de quelques écoles maternelles.

C'est en lien avec Georges Képénékian, en bénéficiant des services municipaux et des institutions culturelles municipales, tout en utilisant l'expérience acquise grâce à Enfance Art et Langages, que ce projet sera mis en place progressivement. Car au-delà d'Enfance Art et Langages, la Ville finance toujours de nombreux programmes d'éducation artistique (mon patrimoine et moi avec le musée Gadagne, les chantiers de la création avec l'Auditorium et l'ONL, des intervenants musicaux avec le Conservatoire...) autant de dispositifs que nous souhaitons dynamiser et mettre en lien pour créer un véritable parcours artistique de l'élève, de la maternelle au CM2 et particulièrement dans les quartiers les plus éloignés des institutions culturelles.

Enfin, nous trouverons également des solutions pour maintenir le Centre de ressources d'Enfance Art et Langages au sein de la Ville afin de capitaliser les ressources que nous avons ainsi créées.

Prioriser, c'est bien utiliser au mieux les ressources que nous avons déjà. Je sais que la réussite et le bien-être de tous les enfants lyonnais vous tiennent à cœur, comme à l'ensemble de nos collègues. J'espère que vous comprendrez que l'arrêt des résidences d'artistes est une décision de priorisation de l'utilisation de nos moyens municipaux afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier d'une éducation artistique riche.

Nous souhaitons faire face aux contraintes budgétaires qui s'imposent à nous tout en préservant notre capacité à développer de nouveaux projets et à nous adapter aux changements de mode de vie, ceci afin

de garantir à chaque élève lyonnais les meilleures conditions pour grandir, apprendre, s'épanouir et réussir. Il nous faut prioriser nos dépenses, améliorer nos dispositifs et utiliser nos ressources internes.

C'est ce que nous faisons en arrêtant des résidences d'artistes pour développer des parcours culturels avec nos institutions municipales.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

**M. LE MAIRE** : Comme je rectifie les choses si je me trompe, tout à l'heure je me suis trompé. Ce n'était pas 2 920 mais 2 090, ce qui reste supérieur aux 1 311 € des Conseillers métropolitains de base.

---

## **2015/1051 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (Direction de l'Enfance)**

---

**Mme REYNAUD Blandine, rapporteur** : Sur le territoire de la Ville de Lyon, l'offre d'accueil du jeune enfant est diversifiée et se partage entre offre individuelle (assistantes maternelles par exemple) et offre collective, afin de répondre le plus efficacement possible aux demandes des familles.

Cette politique publique permet de concilier économique et social, notamment en permettant aux familles le retour à l'emploi et une approche sociale en participant dans la co-éducation avec les parents, à l'épanouissement et au développement des enfants.

Au sein de l'offre publique, près de 60 % des structures sont gérées par des organismes privés à but non lucratif conventionnés.

Ce projet de délibération présente ainsi les conventions passées avec ces structures qui précisent les modalités de versement des sommes déjà votées au budget primitif et les modalités de mises à disposition de locaux. La valeur locative est valorisée dans la convention mais n'est pas réclamée à la structure pour ne pas augmenter les subventions.

Avis favorable de la Commission.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons favorablement ce dossier car nous considérons que la prise en charge des enfants par les associations participe à la diversité des modes de garde et contribue de ce fait à un accueil de qualité.

La question de la garde des enfants avant l'entrée à l'école à l'âge de 3 ans reste un sujet de préoccupation majeure pour les parents et l'offre continue à se situer en deçà de la demande.

Encore trop de parents lyonnais ne trouvent pas, pour leurs enfants, le mode de garde qu'ils souhaitent. Ils plébiscitent l'accueil collectif en crèche. En effet, lorsque celle-ci est subventionnée, c'est le mode de garde le plus économique pour les parents.

A chaque nouveau mandat, les espoirs sont au moins aussi grands que les promesses de campagne.

Ce qui nous préoccupe beaucoup est qu'au terme de cette première année de mandat, nous ne savons toujours pas où nous allons dans ce domaine. En effet, au bout d'un an, vous ne nous avez toujours pas présenté de Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) pour les cinq ans à venir, et toujours pas de Plan de Mandat. Nous avons l'Arlésienne : la PPI et nous avons l'Arlésien : le Plan de Mandat !

En cette période de restriction budgétaire, il devient encore plus nécessaire de savoir où nous allons : plus précisément combien la Ville de Lyon compte consacrer à la Petite Enfance. Mais plus encore, une réflexion s'impose pour trouver des moyens de dépenser mieux, plutôt que de dépenser plus, nous en sommes bien conscients. Il y a des choix stratégiques à faire auxquels nous attendons toujours d'être associés.

Aucune piste ne doit être écartée et les tabous éventuels levés. Doit-on continuer sur notre modèle actuel de gestion déléguée à des structures associatives ? Doit-on établir des partenariats avec des entreprises privées intervenant dans ce domaine ? Doit-on imaginer de nouveaux modes de garde ? Vous voyez, il y a matière à réflexion.

En 2008, la PPI réservait pour la Petite Enfance, un montant d'investissement de 16 M€. Rapporté aux 600 M€ d'investissement prévus à l'époque, cela représentait 2,7 % du budget.

L'effort pour la Petite Enfance restera-t-il du même ordre dans le mandat 2014-2020 ?

Quid du nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, car celui-ci est sorti des radars, entre la Ville de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales ? Où en sont les négociations ? Quel sera l'effort consenti par la CAF, alors que ses ressources se raréfient ?

Nous attendons vivement de connaître votre vision de l'accueil de la Petite Enfance à Lyon, dans les prochaines années et comptons bien que vous associerez les arrondissements aux choix qui se présenteront.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Simplement quelques mots de réflexion.

D'abord, nous sommes un peu comme vous, c'est-à-dire que nous attendons que la CAF définisse un certain nombre de politiques, avant que nous-mêmes nous puissions nous engager. Ensuite, conformément à ce que vous avez dit, aujourd'hui nous n'excluons aucune hypothèse et donc nous travaillons sur l'ensemble des modes de garde possibles, depuis les Assistantes maternelles, avec peut-être, maintenant que la Métropole va gérer le recrutement et la formation des Assistantes maternelles, un lien plus étroit entre ce qui se passe à la Métropole et ce qui se passe à la Ville de Lyon.

Donc, voilà, nous sommes dans cette orientation-là, sachant que nous n'aurons pas les mêmes budgets que par le passé et que nous aurons une dépense nécessairement contrainte.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

#### **2015/1006 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires -maternelles et élémentaires- privées sous contrat d'association (Direction de l'Education)**

---

**Mme BRUGNERA Anne, rapporteur** : Il s'agit de la délibération annuelle sur la participation de la Ville de Lyon aux écoles privées sous contrat pour l'année 2015.

Vous savez que cette participation est une obligation légale faite aux communes. La participation de la Ville est identique à celle de l'an passé : 625,50 € par élève d'élémentaire et 571,50 € par élève de maternelle.

La dépense relative est estimée à 4.700.000 €. Elle sera ajustée sur la base des effectifs officiels qui nous seront transmis par les services de l'Education Nationale.

Mesdames et Messieurs, je vous prie d'approuver ce rapport qui a reçu un avis favorable et unanime de la Commission Education.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon, respectueuse de la loi, participe au financement des écoles maternelles et primaires privées, au même niveau que pour les écoles publiques. Si la Ville se conforme à la circulaire 2007/142 du 27 août 2007, plusieurs questions sont néanmoins soulevées par ce financement municipal des écoles privées.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne peut regarder ce financement sans s'interroger sur les obligations qui sont faites en retour aux écoles privées qui en bénéficient. Ainsi, les écoles privées reçoivent les mêmes aides que les écoles de la République (c'est-à-dire la même somme par enfant scolarisé), mais elles ne sont pas soumises aux mêmes obligations, notamment dans le domaine des rythmes scolaires. Or, cette fameuse « réforme des rythmes » pose problème aux familles, alourdit les budgets et le fonctionnement des écoles, crée des inégalités entre les territoires. Ainsi, les écoles privées sont soutenues à la même hauteur que les écoles publiques, sans avoir les mêmes obligations !

Par ailleurs, la Ville n'a le devoir de payer que pour les enfants lyonnais scolarisés dans le privé à Lyon : aucun rapport ne nous est pourtant fourni pour garantir que les impôts des Lyonnais ne servent pas à la scolarisation d'enfants qui ne sont pas résidents. Notre Groupe souhaite donc avoir des chiffres précis et clairs sur ce sujet.

Enfin, inutile de vous préciser à quel point cette subvention obligatoire à l'école privée nous semble amère quand, dans le même temps, la Ville décide de retirer son soutien à l'Internat Favre, sous couvert d'économies et jette ainsi sur le bord de la route, 55 enfants en difficulté, tous résidents lyonnais, tous en réel besoin d'une aide et d'un soutien de la collectivité !



Alors que la laïcité et les valeurs de notre République n'ont cessé d'être convoquées par les politiques et les médias au cours des derniers mois, pour assurer la cohésion de notre société et l'unité de notre pays, il semble au Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire qu'un peu de cohérence entre les discours et les politiques publiques serait plus que bienvenue !

Monsieur Collomb, le personnel de l'Internat Favre est devant les grilles avec des tentes qu'ils ont déployées. Ils veulent vous rencontrer : pouvez-vous prendre l'engagement devant nous de les rencontrer à l'issue du Conseil, plutôt que de demander aux forces de l'ordre de les faire partir ? Ouvrez donc la porte au dialogue ! Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## **2015/1080 - Signature d'une convention cadre et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire -FERS- (Direction de l'Education)**

---

**Mme BRUGNERA Anne, rapporteur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une délibération pour la mise à disposition de locaux au profit de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous examinons aujourd'hui le renouvellement de la convention liant la Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS) et la Ville de Lyon, pour la mise à disposition de locaux, ainsi que la prise en charge des fluides.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite interroger la Ville sur plusieurs points.

Tout d'abord, nous constatons dans l'Education Nationale un recours de plus en plus fréquent à des intervenants extérieurs, associations ou fondations liées à des entreprises. Cela pose plusieurs questions : quel est le contenu pédagogique de ces interventions, quels sont les buts poursuivis par ces fondations que l'on peut soupçonner de mener avant tout un travail de lobbying au service des entreprises les ayant créées.

Ainsi, dans la délibération qui nous est proposée, l'expression « ouverture sur les réalités économiques » nous interpelle : la fondation intervient dans des écoles maternelles et primaires, c'est-à-dire auprès d'enfants de 3 à 11 ans ! Nous nous interrogeons sur la pertinence pédagogique d'une formation économique dès la petite section et sur le contenu même de ce type de savoirs !

Il nous semble donc que la moindre des choses serait d'avoir accès à un véritable bilan des actions menées par la Fondation sur ce sujet, contenant à la fois des objectifs concrets poursuivis dans ce domaine particulier et une évaluation précise des résultats obtenus. Notre Groupe a cherché à obtenir ces informations auprès de la Fondation... et attend toujours des réponses, par ailleurs introuvables sur leur site, puisqu'il est en travaux jusqu'au 10 juin prochain !

Si la page face book de la FERS donne quelques indications sur les actions menées, nous avons du mal à voir clairement de quelle manière la Fondation répond aux demandes de la Ville de Lyon, dans le domaine de la réussite scolaire des enfants. Nous ignorons le nombre d'écoles où elle intervient, ainsi que le nombre d'enfants touchés par son action.

Cela nous interroge, notamment sur la notion d'égalité face à l'école et à la réussite. En effet, si comme le sous-entend la délibération, le travail de la FERS est un outil au service de la réussite scolaire, alors il nous faudrait avoir l'assurance qu'elle porte bien son aide de façon égalitaire auprès de tous les enfants en ayant besoin sur la Ville !

A l'heure où par l'action de la Préfecture, plusieurs dizaines d'enfants scolarisés dans les 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements se trouvent désormais parqués à Décines, c'est-à-dire bien loin de leur lieu de scolarisation, cette notion d'égalité des chances nous semble primordiale dans l'évaluation de l'efficacité d'un dispositif, comme celui liant la Ville et la FERS.

Vous comprendrez donc que nous soyons réservés quant à cette convention : non pas que nous mettions en doute la bonne volonté de cette Fondation reconnue d'utilité publique. Ce qui nous interpelle, c'est bien de ne pas avoir une visibilité totale sur les actions menées, ainsi que le choix délibéré de laisser à des structures privées ou associatives, des pans de la formation des élèves. C'est, nous semble-t-il, ce qui se produit avec la FERS, que la Ville charge d'interventions sur « le monde économique », mais aussi sur « la découverte

des sciences, des techniques et des métiers » : autant de sujets qui sont de la responsabilité de l'Education Nationale et dont la délégation à des prestataires extérieurs est un souci. Je vous remercie.

**Mme BRUGNERA Anne, Adjointe** : Je vais faire une réponse très rapide.

Madame, je crois que vous devriez mieux vous renseigner avant de critiquer un dossier. Nous avons eu une Commission Education où un certain nombre de questions...

**Mme GRANJON Isabelle** : Les dossiers sont arrivés deux jours avant la Commission, cela laisse peu de temps pour travailler dessus !

**Mme BRUGNERA Anne** : Si je peux parler, parce que je ne crois pas vous avoir interrompu... En Commission Education, Mme Bley a posé un certain nombre de questions, notamment sur les membres fondateurs et sur les actions menées. On a répondu à toutes les questions posées. Donc il est dommage que vous n'ayez pas posé les questions à ce moment-là, parce que du coup j'aurais pu y répondre beaucoup plus rapidement : je le ferai à la prochaine Commission.

Par ailleurs, les actions de la FERS ne sont pas à destination des petites sections : elles sont à destination des enfants d'élémentaire et les actions menées effectivement ne concernent pas tous les enfants de la Ville, mais certaines écoles. C'est le cas pour un certain nombre de dispositifs : il n'y a là rien d'inquiétant ! Je vous proposerai un bilan complet lors de la prochaine Commission Education.

**Mme GRANJON Isabelle** : Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2015/1063 - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'ouverture d'une crèche située à l'angle des rues de Créqui et Villeroy dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, gérée par la Croix Rouge Française - Signature d'une convention cadre et d'application (Direction de l'Enfance)**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine  
(Adopté.)

---

**2015/989 - Organisation du Prix Jeune Chercheur-se- 2015 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Université de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne  
(Adopté.)

---

**2015/1044 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 4 700 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne  
(Adopté.)

---

**2015/1045 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 9 600 euros à des associations étudiantes pour l'organisation de divers projets et manifestations (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne  
(Adopté.)

**2015/1001 - Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement de 16 061 euros entre la Ville de Lyon et la Métropole pour la création d'un jardin partagé rue des Emeraudes à Lyon 6<sup>e</sup> (Direction des Espaces Verts)**

**Mme BESSON Dounia, rapporteur :** Mes chers Collègues, le jardin des Emeraudes est notre 42<sup>e</sup> jardin partagé lyonnais. C'est un projet de longue haleine, mais la première qualité des jardiniers restera toujours la patience ! Chaque jardin partagé a son histoire et son identité, chacun est né au terme d'un processus long et complexe, et depuis le début du mandat je travaille à mettre ces lieux en réseau, à créer une vraie synergie et des coopérations régulières, en ma qualité d'élue facilitatrice et médiatrice, au service des projets qualitatifs portés par des associations citoyennes autonomes.

Chaque jardin reflète l'identité de son territoire, et nous devons à chaque fois trouver tous ensemble, en concertation, les meilleures solutions. Rappelez-vous qu'au début des années 2000, nous n'avions qu'un seul jardin partagé sur toute la ville et partout, en lien avec les élus de chaque arrondissement, nous réfléchissons à de nouveaux projets, toujours de manière à assurer des projets pertinents, réalistes et durables.

Ce nouveau jardin partagé manquait dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Lyon car le seul existant jusqu'à présent, le jardin des Colibris, est réservé à des enfants porteurs de troubles du langage, pris en charge par le SESSAD Bossuet, et n'est pas accessible aux riverains.

Le mois dernier encore, après un long travail préparatoire, nous avons autorisé le jardinage au-dessus de la dalle Rozier, créant ainsi le cinquième jardin partagé du 1<sup>er</sup> arrondissement. Nous inaugurerons également le nouvel espace des pentes de la Croix-Rousse, il a été pris en charge début avril par l'épicerie sociale et solidaire la Passerelle de Robec. En effet, l'accès des familles populaires aux jardins partagés est un axe fondamental de notre politique municipale. Nous avons formalisé cet engagement social dans notre plan d'actions pour une alimentation durable pour tous, élaboré avec de nombreux acteurs du territoire, dans le cadre du programme européen Urbact. Nous sommes d'ailleurs, et je l'ai souvent répété, la seule ville de France à être engagée dans ce programme.

Dans nos jardins partagés se cultivent d'abord le lien social, la solidarité et la mixité, et j'y tiens, qui font souvent défaut, en particulier dans les quartiers populaires. N'oublions pas que les familles les plus démunies sont les premières victimes de la malbouffe, c'est une bombe sanitaire à retardement.

Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est une autre épicerie sociale et solidaire, Epicentre, qui développe avec l'association Rézo 1901 un projet global qui inclut déjà un jardin partagé. Les régies de quartier gèrent également des jardins partagés, qu'il s'agisse d'Euréqua à Langlet-Santy, ou d'1, 2, 4 Services à la Croix-Rousse. Je tiens à remercier Michel Le Faou qui soutient financièrement les jardins partagés situés dans les quartiers classés en politique de la ville, et d'ailleurs Louis Lévêque le faisait par le passé.

Dans chaque arrondissement, la plupart de nos jardins sont pris en charge, de manière très sérieuse et responsable, par une association créée spécialement par les jardiniers eux-mêmes. Ces associations sont confrontées à deux difficultés : tout d'abord faire jardiner ensemble des personnes différentes qui peuvent être nombreuses, et qui ne se connaissent pas au départ, et ensuite assurer la pérennité du projet au-delà de l'enthousiasme des débuts. Cette dimension citoyenne est fondamentale à mes yeux, car elle responsabilise véritablement les jardiniers. Elle bénéficie du soutien et des conseils de nos techniciens, en particulier de la Direction du Développement territorial, mais aussi d'associations telles que le Passe-Jardins que nous connaissons toutes et tous, et l'Atelier des Friches.

Je sais Monsieur le Maire que le sujet vous tient à cœur. Nous avons échangé à ce propos au dernier salon Primevère où la Ville de Lyon, pour la première fois, tenait un stand pour présenter toutes ses actions en faveur de l'alimentation durable, et en particulier ses jardins partagés. Vous prenez déjà toute votre place dans la dynamique qui se développera à Milan, à partir du mois de mai, dans le cadre de l'exposition universelle « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

A Lyon, notre politique repose sur la charte des jardins partagés, coécrite avec de nombreux jardiniers et différents services municipaux. Cette charte permet de définir les ambitions sociales et environnementales de nos jardins partagés. Chaque année, je réunis les jardiniers et différents services

municipaux pour un comité de pilotage qui permet de mettre sur pied des projets concrets de mutualisation et de coopération, comme la mise en place d'une grainothèque pour échanger des semences.

Une plaque signalétique va être remise à chaque jardin signataire de cette charte, afin de mieux identifier la singularité des jardins partagés dans le paysage urbain. Le rendez-vous est déjà pris, d'ailleurs, pour remettre cette plaque le jour de l'inauguration prochaine du jardin des Emeraudes.

Les projets d'animation des jardins partagés sont soutenus dans le cadre de notre appel à projet annuel que je soumettrai prochainement à votre approbation. Nos services municipaux ont également produit cette année une série de fiches pratiques très didactiques pour informer les jardiniers sur les risques phytosanitaires liés à leurs activités. Il ne serait pas responsable de prendre à la légère les questions de santé et de sécurité. Je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux impliqués, la Direction du Développement territorial, la Direction des Espaces verts, l'Ecologie urbaine, la Direction de l'Immobilier, ainsi que l'association le Passe-Jardins qui anime le réseau des jardins partagés avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme.

Aux personnes qui s'interrogeaient sur le coût du jardin des Emeraudes, il faut rappeler que le jardinage en bac permet de résoudre la question de la pollution des sols, à un coût bien plus bas qu'une dépollution complète du site. Il faut surtout insister sur la baisse des coûts de maintenance des jardins partagés, si on les compare à ceux d'un parc public traditionnel. Il s'agit bien pour nous de rendre les citoyennes et les citoyens coproducteurs de la qualité de vie en ville et de l'espace urbain, et de responsabiliser les usagers.

Mes chers Collègues, vous savez que Paris accueillera la COP21 cette année, et se positionne comme un modèle en matière de développement durable. Mais à Paris comme dans la plupart des villes, les jardins partagés sont gérés en direct par les services municipaux. A Lyon, nous avons fait le choix de la démocratie participative, de la responsabilisation des citoyennes et des citoyens, le choix de l'éducation populaire, pour coproduire le service public pas à pas, sur le long terme. Notre modèle est ambitieux, mais c'est la seule manière d'inventer une gouvernance partenariale durable de l'espace public, adaptée à un contexte financier difficile. Au jardin des Emeraudes et dans nos 42 jardins partagés, le rêve et l'utopie s'enracinent durablement dans le terreau des réalités concrètes de la société d'aujourd'hui.

Je vous invite mes chers Collègues à voter cette délibération et à venir visiter nos jardins partagés.

(Applaudissements.)

**M. LE MAIRE** : On fera un beau discours.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement** : A l'occasion de cette délibération sur les jardins partagés, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite intervenir au sujet du terrain situé rue du Bon Pasteur sur le 1<sup>er</sup> arrondissement et dont la ville est propriétaire.

En tant que propriétaire du site, la Ville de Lyon a diligencé il y a quelques jours une procédure d'expulsion vis-à-vis du collectif du jardin des Pendarts.

Pourtant, il n'y a aucun projet immédiat sur ce terrain vide depuis plusieurs années puisque la révision du PLU-H est nécessaire pour pouvoir y démarrer l'aménagement d'un jardin éco-citoyen, projet qui faisait d'ailleurs largement consensus chez les candidats et candidates en lice sur le 1<sup>er</sup> arrondissement pendant les municipales.

Or, la révision de ce document d'urbanisme qu'est le PLU-H n'interviendra pas à la Métropole avant fin 2016. Je ne doute pas que d'ici là le site connaisse de nouvelles intrusions et nous allons être dans un processus sans fin et surtout peu constructif.

Pour ce qui nous concerne, nous vous proposons et nous privilégions une solution légale qui est possible et qui permettrait une issue positive à cette confrontation : une convention d'occupation temporaire signée entre la Ville de Lyon, la Ruche et le Collectif Pendarts.

Nous sommes favorables à cette convention et à cette occupation temporaire car nous considérons que cette convention ne nuirait pas au projet municipal, à moyen terme, de jardin éco-citoyen. Nous pensons au contraire que le projet développé par la Ruche ou les événements citoyens organisés par le collectif du jardin des Pendarts viendraient enrichir le projet municipal.

Madame Gay, vous m'aviez répondu lors du dernier Conseil municipal : « Je discuterai avec eux quand ils seront dehors ». Ils sont dehors, il serait donc bien d'entamer les discussions ! Je vous remercie.

**Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mme Besson a déjà développé pas mal de choses, mais je voudrais quand même rappeler que requalifier un délaissé urbain afin qu'il devienne un lieu de respiration pour tous, nécessite de la patience et de la responsabilité.

De la responsabilité, car en amont de la mise en valeur d'un terrain, il est fondamental de s'assurer qu'il ne soit pas dangereux et assumer ses obligations morales et légales en prenant les mesures garantissant la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

De la patience, pour régler les questions foncières, administratives, juridiques et sanitaires qui garantissent la pérennité du projet. Ce sont plusieurs années de travail qu'il faut tenir en estime au regard du réalisme et de la cohérence du projet associatif et d'un partenariat sérieux entre la municipalité et les jardiniers, et je peux vous dire que je sais de quoi je parle ayant eu les jardins partagés en responsabilité sous le précédent mandat.

Les jardins partagés possèdent les mêmes vertus que les parcs, squares et jardins de la ville. Ils rafraichissent nos sites urbains, embellissent notre cadre de vie, contribuent à notre bien-être, abritent et préservent la biodiversité.

Chaque année, ce sont près de 10 % des squares et jardins qui font l'objet d'un réaménagement et à ce jour, chaque Lyonnais peut profiter des 32 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics et privés à moins de 300 mètres de là où il se situe.

Véritables lieux de vie, propices à la détente et à la convivialité, ce sont jusqu'à cinq générations de Lyonnais qui s'y retrouvent et rompent avec l'anonymat urbain. Les jardins partagés ont cette singularité de générer une dynamique de proximité qui s'inscrit dans la saisonnalité et construit ainsi du lien social durable.

Une autre de leurs spécificités remarquables est de faire coexister la tradition et l'innovation. La tradition avec la transmission de savoirs anciens où le tour de main s'acquiert dans le partage in situ et l'innovation, en faveur du développement de la permaculture. C'est ainsi que dans nos jardins, se cultive la connaissance.

La Ville est très attentive à la question de la pollution des sols. Au jardin des Emeraudes, comme l'a dit Mme Besson, les cultures se font dans des bacs surélevés, avec de la terre végétale saine et contrôlée. Ces bacs ont un avantage ergonomique important pour les personnes à mobilité réduite et nos aînés puisqu'ils permettent de ne pas se pencher.

Ces jardins participent à l'autonomie alimentaire des villes, ce sont aussi des lieux où l'on se sensibilise aux questions de santé et d'alimentation saine.

A Lyon, grâce à la charte des jardins partagés, ces jardins s'engagent à éliminer tout produit phytosanitaire, à ouvrir le jardin sur le quartier, à se montrer économe en eau.

Lyon qui célèbre sa richesse botanique à l'occasion du festival mondial des roses est une ville qui jardine, conserve une relation avec la terre et poursuit son travail de connexion des espaces verts.

Lyon Ecologie et Citoyens votera ce dossier avec enthousiasme. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2015/1072 - Lyon 3<sup>e</sup> - Pole d'échanges multimodal Lyon Part-Dieu - Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique Grand Lyon - Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)**

---

**M. LE FAOU Michel, rapporteur** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique Grand Lyon - Ville de Lyon, ceci dans le cadre du projet de pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu.

Mes chers Collègues, au travers de cette délibération, nous actons, par une convention, une maîtrise d'ouvrage unique confiée à la métropole. Elle est réalisée en vue des opérations sur le pôle d'échanges multimodal de la Part Dieu, en application de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage unique, la loi MOP, nous nous coordonnons avec la Métropole afin de réaliser ces opérations vitales pour notre agglomération.

Ce projet est, comme vous le savez tous, extrêmement important. Il répond à des attentes fortes du fait de sa localisation et des flux qu'il concentre. Les usagers et habitants sont en demande, à juste titre, de service efficace et de qualité sur ce quartier.

La gare de la Part-Dieu est la première de France pour les correspondances, et à ce titre, elle se doit d'accueillir correctement ses usagers. On a atteint aujourd'hui le seuil de 125 000 voyageurs par jour alors qu'elle a été conçue à l'origine, pour 35 000 voyageurs. Les chiffres ne font et ne feront qu'augmenter. Dès lors, nous nous devons en tant que collectivité, d'agir.

Son réaménagement est crucial. Nous ne pouvons, dans la deuxième aire urbaine de France avoir une gare sous-dimensionnée et donc, le projet prévoit également de développer des services de surface, des commerces et la logistique nécessaire à cette porte d'entrée d'agglomération aussi importante.

Donc, l'objet de cette convention de maîtrise d'ouvrage unique est d'associer au sein d'un seul et même document les différents partenaires qui vont prendre part à ce projet, notamment dans le cadre du réaménagement de la gare et des espaces publics associés et attenants à cette opération. Avis favorable de la Commission.

**M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et la Métropole s'inscrit dans la phase 1 du programme d'aménagement du pôle multimodal de Lyon Part-Dieu. Une phase 1 qui vise à « dé-saturer » la gare et à mieux organiser l'inter-modalité dans une logique d'intégration urbaine au quartier de la Part-Dieu.

A la Part-Dieu, il est bien sûr indispensable de repenser la mobilité du quartier et de la gare où se croisent chaque jour des flux considérables, M. Le Faou vient de le dire, de personnes en provenance des TER, des TGV de France ou d'Europe, des bus, métros, des tramways, ou du train menant à l'aéroport Saint-Exupéry.

Les problèmes sont bien connus :

- une gare complètement saturée et inadaptée aux perspectives d'évolution du trafic,
- des déplacements mal organisés et mal coordonnés,
- un quartier marqué par un urbanisme éclaté.

La gare de la Part-Dieu, dans ces conditions, doit en effet devenir une gare 3<sup>e</sup> génération. Elle doit se mouvoir en gare multimodale et multifonctionnelle, repensée dans ses abords, ses accès et son ouverture sur la ville.

Dans cet esprit, nous approuvons les travaux envisagés pour libérer le hall de la gare, réaménager les entrées et pour la construction de la voie L.

Bien penser et bien organiser la mobilité est la condition sine qua non pour faire de la Part-Dieu un quartier qui fonctionne, un quartier attractif pour les habitants comme pour les entreprises. Sinon, ce sera un quartier macrocéphale, surchargé, asphyxié. Tout le contraire d'un quartier à vivre.

Aussi, s'interroge-t-on sur votre projet urbain pour le quartier et pour la gare, et sur ses conséquences potentielles.

D'une part, vous voulez faire grossir ce quartier avec plus de bureaux (1,5 million de m<sup>2</sup> à l'horizon 2020), plus de logements (2 000 logements supplémentaires).

D'autre part, vous voulez développer le quartier d'affaires, mettre plus d'habitants, plus de vie, d'accord, mais comment cela va-t-il s'articuler avec cette question cruciale des déplacements ? Le C3 aujourd'hui, tout le monde en fait le constat, est saturé, et ne sera pas en capacité de faire face à des flux supplémentaires. Quelles autres solutions préconisez-vous ?

Qu'est-il exactement prévu pour le stationnement automobile sous la place Charles Béraudier ?

Comment la circulation automobile va-t-elle s'organiser avec une capacité de voirie amoindrie sans surcharger les rues notamment résidentielles du secteur ?

Autant de questions auxquelles il va falloir répondre pour faire de ces aménagements un succès.

D'autre part et au-delà de ces aménagements, à plus long terme, vous voulez aussi conforter la gare avec la perspective d'une gare souterraine pour augmenter encore les capacités de trafic de voyageurs.

Vous avez bien raison de voir loin. C'est même indispensable de penser la ville sur 20-30 ans, et dans ce cas là, je dirais même 50 ans. Mais là où nous divergeons, c'est sur les solutions que vous préconisez.

Si nous restons dans la surenchère permanente de la fréquentation de la gare, nous allons au devant de grandes difficultés. La situation même de cœur de ville est un obstacle naturel au développement perpétuel des trafics. Et ce développement n'est pas, lui-même, souhaitable.

A l'UDI, nous pensons que la transformation de la Part-Dieu s'inscrit dans une vision territoriale beaucoup plus large que celle du quartier, voire même des limites de la ville. Nous pensons que l'organisation des mobilités de demain passe par la prise en considération de l'aéroport et notamment de la gare Saint-Exupéry. C'est-à-dire, c'est à l'échelle de la Métropole qu'il faut raisonner, y compris pour le simple trafic ferroviaire de la Part-Dieu.

Dans le cadre du nécessaire désengorgement du nœud ferroviaire lyonnais, enjeu majeur pour la Métropole et au-delà, nous pensons qu'il faut explorer les atouts et conséquences en termes de services et de développement économique qu'entraînerait une nouvelle répartition des flux ferroviaires entre Part-Dieu et Saint-Exupéry.

Nous ne pouvons pas tout miser sur la gare de la Part-Dieu. Nous sommes convaincus qu'il faut se servir de la plateforme aéroportuaire Saint-Exupéry, il faut l'exploiter au mieux. Elle doit être un vecteur de rayonnement international de la Métropole. Il est d'ailleurs extrêmement regrettable que vous n'ayez pu obtenir qu'elle soit comprise dans le périmètre métropolitain !

Nous pensons qu'il faut renforcer la gare Saint-Exupéry et la conforter dans un rôle de gare métropolitaine et de troisième gare lyonnaise. Avec une liaison rapide et sûre, train ou métro Part-Dieu/Saint-Exupéry, elle présenterait comme avantage de ne pas saturer la gare de la Part-Dieu, de développer le quartier d'affaires et de desservir, au passage, le Grand Stade ou Eurexpo, un choix à faire, par une liaison forte.

Faire de Saint-Exupéry une gare multimodale de territoire serait un atout majeur pour le développement naturel et équilibré de la Métropole vers l'Est et la plaine du Rhône, et au-delà vers l'Isère. Cela s'inscrirait d'ailleurs parfaitement dans la logique du modèle de Métropole multipolaire de l'inter-scot.

Enfin, développer Saint-Exupéry, c'est développer l'aéroport comme acteur majeur du transport aérien français et européen. Cela pourrait renforcer la capacité transcontinentale de l'aéroport qui s'étendrait bien au-delà des régions voisines. Cette gare peut être un outil de développement de la zone de chalandise de l'aéroport et alimenter le développement d'offres TGV/Air. C'est très important, de gros investissements sont en cours comme l'extension du terminal 1 qui permettra d'augmenter considérablement la capacité d'accueil. La privatisation ouvre aussi des perspectives d'avenir pour l'aéroport.

Nous sommes favorables à la modernisation de la gare de la Part-Dieu en pôle d'échange multimodal, mais nous voulons que soit étudiée plus en avant la solution de la gare Saint-Exupéry comme gare métropolitaine. Cela ne nuira pas à la Part-Dieu et au quartier d'affaires, bien au contraire.

Se priver de cette réflexion, ce serait prendre le risque d'étouffer à terme Part-Dieu. Ce serait reproduire, au niveau ferroviaire, l'acte d'urbanisme posé par Louis Pradel il y a 40 ans, en amenant l'autoroute en plein centre-ville. Et je suis certain, Monsieur le Maire, que vous ne souhaitez pas rester dans l'histoire de notre ville, comme « Le Pradel » des années 2015 !

Tirons les leçons du passé pour mieux anticiper l'avenir. La responsabilité nous impose d'étudier toutes les options possibles, et celle de la gare Saint-Exupéry en est une, parmi d'autres, très sérieuse. Elle n'a pas été assez explorée car elle n'a pas la préférence de la SNCF, cela on le sait, mais il en va de l'avenir de la Métropole, que nous voulons performante et équilibrée sur l'ensemble de son territoire.

Je vous remercie de votre attention ainsi que de vos réponses.

**M. BERAT Pierre** : Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tiens à m'excuser de mon absence sur le rapport précédent, mais j'avais une commission à la Métropole et comme M. Le Faou n'a pas voulu « co-voiturer » dans le véhicule avec chauffeur, j'ai mis un peu plus de temps pour revenir...

**M. LE MAIRE** : Vous avez raté des interventions intéressantes !

**M. BERAT Pierre** : J'en suis désolé, mais vous devriez retenir notre proposition d'un métro direct Hôtel de Ville – Part-Dieu, car si ces réunions simultanées devaient se multiplier, ce serait beaucoup plus simple pour nous permettre de travailler.

Monsieur le Maire, notre Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés va s'abstenir sur cette délibération. Il ne s'agit pas d'une abstention par indécision, parce que nous n'aurions pas d'avis sur le projet Part-Dieu, mais d'une abstention de synthèse, entre les éléments du projet que nous approuvons et ceux auxquels nous nous opposons clairement.

Dans ce projet Part-Dieu, vous le savez depuis le début, nous nous efforçons de départager le bon grain de l'ivraie.

Notre position aujourd'hui, porte moins sur la mécanique administrative de la convention de maîtrise d'ouvrage que sur le fond de ce dossier majeur d'aménagement urbain. Un mot, toutefois, sur cette mécanique administrative : cette délibération démontre bien le retard pris en matière de programmation pluriannuelle d'investissement, puisque vous batissez des conventions, sans que le Conseil municipal soit informé de vos choix en matière d'investissement.

Je disais donc que notre abstention est une abstention de synthèse entre les appréciations favorables et défavorables.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois en Conseil de la Métropole, nous sommes en effet favorables aux éléments suivants :

- Le développement de la gare pour désaturer le pôle d'échange multimodal. Il s'agit d'améliorer les capacités de desserte ferroviaire, la fiabilité des trains et le confort des usagers. Nous sommes favorables à ce développement, tant qu'il s'inscrit dans une démarche d'équilibre, qui recherche la répartition intelligente des trafics entre les gares de l'agglomération, et non une concentration, par postulat, à la Part-Dieu.

- La rénovation des abords de la gare, notamment de la place Béraudier, pour la qualité de vie des habitants et l'image de notre Métropole. Les besoins sont réels tant certains de ces abords sont aujourd'hui de véritables cours des miracles.

D'autres éléments nous préoccupent par contre fortement et ne recueillent pas notre soutien :

- La réduction de l'avenue Pompidou à deux fois une voie. Voilà encore une démarche programmée d'asphyxie du trafic automobile, un engorgement assuré, démontré par les études préalables. Créer ce verrou, c'est réduire la fonctionnalité de la gare. C'est aussi isoler un peu plus le quartier Villette – Paul-Bert.

- La couverture du tunnel Brotteaux-Servient. Cet aménagement au coût très élevé, semble difficilement pouvoir se justifier par le concept de « sol facile ».

- Nous désapprouvons un effet induit de ce projet qui va être de détourner le trafic automobile qui passait sous la Part-Dieu pour le faire passer par les rues résidentielles Mazenod et André Philip. Et ce n'est pas un mythe puisque l'annexe du dossier soumis, liste un certain nombre de travaux de voirie qui vont permettre d'accueillir ce trafic supplémentaire. Une fois de plus, avec ce projet, l'urbain oublie l'humain, notamment les 30.000 habitants de la Part-Dieu.

Vous avez sans doute, comme moi, relevé les observations du commissaire-enquêteur sur la dernière modification du PLU relative au projet Part-Dieu. Il souligne en effet l'absence totale de justifications de plusieurs dispositions de densification urbaine dans le secteur de la Part-Dieu.

Mais je voudrais terminer cette intervention en vous mettant en garde, une fois de plus, contre une erreur urbanistique majeure. Pas plus que le centre commercial, la gare ne doit être le cœur du quartier Part-Dieu, qui est le lieu de vie au quotidien de 30.000 habitants.

Il y a trois équipements métropolitains majeurs dans ce secteur, le centre commercial, le centre d'affaires et le pôle multimodal, dont il faut, il est vrai, assurer le développement en bonne intelligence avec les secteurs d'habitation qui les bordent. Mais permettre ce développement, ce n'est pas faire de ces équipements le cœur du quartier, ou bien cela revient effectivement à créer une petite Défense.

Et pourtant, Monsieur le Maire, dans vos discours, c'est bien cette vision de la Part-Dieu qui transparait. Et votre Adjoint à l'urbanisme, M. Le Faou, l'a exprimé clairement lors d'un récent CICA en Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement en disant que la gare serait le cœur du quartier Part-Dieu.

Alors vision différente ou simple querelle de mots ? Je vais en donner une démonstration concrète avec les services offerts par la nouvelle gare Part-Dieu. Vous êtes allé chercher votre inspiration, Monsieur le Maire il y a quelques mois, au Japon, là où les gares, gigantesques, sont de véritables lieux de vie.

Le projet de pôle multimodal comporte la relocalisation/développement des activités commerciales de la gare, avec la création de larges galeries Est et Ouest.

S'il s'agit de permettre aux voyageurs d'acheter ce dont ils ont besoin pour voyager, très bien. S'il s'agit, par contre, de créer un énième centre commercial, cela devient une vraie préoccupation. Et l'on peut se faire du souci quand votre architecte du projet Part-Dieu évoque la possibilité d'acheter ses légumes le soir en rentrant du travail. Parce que dans ce cas, très concrètement, on entre bien dans une logique où la gare devient



le centre commercial du quartier, asphyxiant par là même un peu plus les centres de quartier environnants. Si l'habitant de la Part-Dieu achète ses légumes, sa baguette, ses produits traiteurs à la gare, en sortant du métro ou du train, il ne les achètera pas rue Paul Bert, cours Lafayette ou place Bir Hakeim.

Et ce risque, cette menace, sont d'autant plus forts qu'il ne vous a pas échappé que la loi Macron va sans doute permettre l'ouverture dominicale, et en soirée, des commerces de la gare Part-Dieu, puisque c'est une gare internationale. Il y aura donc là, une concurrence accrue pour le petit commerce de quartier.

Monsieur le Maire, vous voulez une gare Part-Dieu qui soit le centre du quartier. Nous, nous voulons des centres de quartier qui vivent en bonne intelligence avec la gare.

Notre abstention se veut donc aussi une invitation à ce que vous modifiiez enfin votre vision urbanistique du projet Part-Dieu.

Je vous remercie.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une intervention pour souligner cinq points sur le fond, qui résument incomplètement l'intervention de notre groupe politique, notamment lors de la concertation et de notre groupe politique notamment du 3<sup>e</sup>. Cinq points qui nous paraissent importants.

Tout d'abord, on nous annonce que d'ici 2030, l'augmentation du flux de voyageurs pourrait être de 80 % par rapport à la réalité d'aujourd'hui de 120.000 usagers/jour de la gare. Cela nous paraît beaucoup trop important, et nous aussi, nous sommes pour une réflexion d'une meilleure répartition sur l'ensemble des gares de l'agglomération.

En revanche, et cela me permet de répondre à un de mes Collègues, on ne croit pas au développement de Saint-Exupéry, déjà raccordé par Rhône-Express -qui n'est donc pas à raccorder contrairement à ce que l'on a dit- et nous savons que les gares décentralisées, on a les exemples de Valence ou d'ailleurs, ne sont pas dans une bonne dynamique. C'est au sein de notre ville, qu'il faut avoir une gestion des flux et non pas les concentrer uniquement sur la Part-Dieu.

La deuxième observation, c'est par rapport aux millions de mètres carrés de bureaux pour création d'emplois. Nous pensons qu'on ne doit pas concentrer l'ensemble des éléments sur le site de la Part-Dieu. Je comprends qu'on ait le mythe de la Défense et à Paris, il y a la gare de Lyon. Mais on ne met pas la Défense et la gare de Lyon au même endroit. Je pense qu'il faut avoir une vision beaucoup plus large et non pas étriquée sur un même lieu.

Troisième remarque, c'est par rapport à la traversée piétonne. Pour l'instant, nous en sommes toujours à une traversée qui n'est pas une traversée rapide. Nous rappelons qu'on avait attiré votre attention sur le choix de mettre les tramways des deux côtés de la gare de la Part-Dieu alors que d'un seul côté aurait été plus pertinent. Beaucoup d'observateurs étaient allés dans le même sens que les écologistes sur ce point. Nous payons aujourd'hui le prix du choix d'avoir réparti des deux côtés de la gare. Mais en revanche, c'est fait, donc regardons l'avenir et pensons quelque chose de beaucoup plus rapide pour les piétons pour passer de l'un à l'autre.

Quatrième et avant dernier point, nous aussi nous avons des réflexions sur l'avenir de l'avenue Pompidou mais ce ne sont pas les mêmes. Nous sommes inquiets de la disparition du passage réservé pour la ligne de bus C9. Je pense que la priorité aux transports collectifs, fut-il simplement la ligne C9, nous paraît extrêmement importante.

Enfin, dernier point, nous sommes opposés à la création d'un parking de près de 600 places sous la place Béraudier. Là aussi, nous pensons que la priorité doit être beaucoup plus forte en matière de transports collectifs. Ceci étant, cela va avec les autres observations car nous ne souhaitons pas la création d'un million de mètres carrés de bureaux.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, *« une occasion perdue, simple juxtaposition d'opérations sans liens les unes avec les autres, une sorte de chaos urbain dans lequel [il] ne saurait[t] voir aucun signe de satisfaction »*, voici en ces quelques mots comment Charles Delfante, architecte et urbaniste, concepteur du projet de la Part-Dieu, qualifie la réalisation de ce quartier. S'il s'agit bien d'une critique à charge du projet, elle reflète tout de même une réalité : le projet initial du quartier de la Part-Dieu a bien évolué avant de devenir celui que nous connaissons aujourd'hui.

C'est en effet dans les années 60, sous la mandature de Louis Pradel, qu'il est imaginé de faire d'une ancienne caserne militaire, le centre décisionnel de la Part-Dieu. Dans les années 60 déjà, on avait l'ambition de faire rayonner notre ville !

La première vague de décentralisation et la crise économique passent par là. Progressivement, l'Etat se désengage, les finances publiques locales ne peuvent plus suivre la réalisation d'un tel projet. Petit à petit, on laisse des opérateurs privés s'en saisir faisant ainsi perdre toute sa logique d'ensemble à l'opération.

C'était sans compter sur les erreurs stratégiques de la SNCF qui, au début du projet, ne voit en la gare de la Part-Dieu qu'un simple rôle de gare de triage. Alors que 10 ans après, arrive la technologie TGV qui propulse la Part-Dieu en une gare nationale.

Pourquoi ce petit détour historique ? Parce qu'on le voit, la Part-Dieu est l'illustration même de la perte de cohérence d'un projet urbain quand on ne fait appel qu'à des investisseurs privés pour le réaliser. Et depuis sa réalisation, mandature après mandature, nous essayons de redonner une cohérence à ce quartier qui ne l'a jamais eue.

Comment faire alors de la gare de la Part-Dieu un quartier cohérent ? Vous nous proposez ici une réponse : désengorger le quartier de ses flux d'usagers. Pour cela, que prévoyez-vous ?

- l'aménagement des espaces publics afin de rendre plus lisibles les différents modes de transports au sein du quartier, dans un objectif d'inter-modalité ;
- la création d'une voie supplémentaire de train afin d'augmenter la capacité de la gare pour la désaturer.

Idées louables certes, mais idées qui ne sauraient faire fit des autres projets que vous avez sur la Part-Dieu, à savoir augmenter la taille du centre d'affaires pour passer de 1 à 1,5 million de mètres carrés de bureaux.

Cette attitude est quelque peu paradoxale : d'un côté, on fait tout pour fluidifier le pôle d'échanges multimodal pour répondre aux enjeux attestés de saturation ; d'un autre, on continue à développer le centre d'affaires, développement qui va générer des usagers et des flux supplémentaires. A croire qu'on utilise les mêmes réponses que dans les années 60 et que finalement, on va répéter les mêmes erreurs !

Pourquoi chercher à développer là où il y a déjà saturation ? Avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, nous avons une autre vision de la ville et de la métropole. Face à la concentration des fonctions, nous préférons voir se développer une vraie agglomération multipolaire, la même qui constitue la base du Schéma de Cohérence Territoriale.

La délibération nous rappelle aussi un autre fait et je cite, « les enjeux de développement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu s'inscrivent-ils dans une perspective à la fois locale, métropolitaine, régionale, nationale et européenne ? ». Effectivement, la gare de la Part-Dieu est la première gare française et se situe en plein dans le nœud ferroviaire lyonnais : ce nœud d'étranglement où se concentrent tous les problèmes.

Alors si la délibération évoque une deuxième phase sur le long terme de reprise éventuelle de la gare en souterrain, qu'en est-il des options que vous avez retenues ?

Pour le moment, je le rappelle, vous nous proposez la création d'une seule voie supplémentaire. Sa construction ne pourra répondre qu'à l'engorgement déjà existant de la gare de la Part-Dieu. Comment allons-nous donc faire face à l'augmentation croissante des usagers du train et des transports en commun à la Part-Dieu qui sont liés d'une part, à l'augmentation de la pratique des mobilités durables (et je m'en félicite) et d'autre part, à l'augmentation des surfaces de bureaux dans le quartier ? La réponse proposée aujourd'hui me paraît totalement insuffisante et manque de vision prospective.

Avant de terminer, je m'interroge sur les modalités de concertation autour du projet de la Part-Dieu.

Pour cela, la lecture du rapport d'enquête relatif au projet de modification n° 11 du PLU est vivement conseillée. Particulièrement, le point 1.E.8 nommé « Thème particulier : Part-Dieu ». Il est vrai que les commissaires enquêteurs ont dû faire un point spécifique à ce sujet, ce thème représentant à lui seul 104 contributions, soit 46 % des avis recueillis sur l'ensemble de la procédure d'enquête.

Je cite : « *Bien évidemment, la Métropole de Lyon, à grand renfort de discours bien rôdés et disposant d'importants moyens publicitaires sur papier glacé, démontre l'importance des moyens et initiatives prises en matière d'information d'accompagnement au management du grand projet...* ». Mais il y est aussi dit que « [...] le débat public sur les immeubles de grande hauteur doit avoir lieu ! Et ce débat ne peut se limiter aux seuls riverains, aux proches quartiers, à l'arrondissement, à la Rive gauche, Villeurbanne compris, à la Ville de Lyon. Il doit aussi concerner l'ensemble des habitants de l'agglomération car il s'agit d'abord de leur territoire, de leur patrimoine, de leur paysage futur et de l'identité collective qu'ils donneront d'eux-mêmes ».

Je dois dire qu'il est vrai que la juxtaposition des intérêts publics et privés et la mutualisation des périmètres rendent le débat public sur le projet de la Part-Dieu complètement opaque, si ce n'est inexistant.

Pour conclure, Monsieur le Maire, les élus de Lyon Citoyenne et Solidaire voteront contre cette délibération. D'abord car nous pensons que ce projet manque cruellement de visions stratégiques sur ce que doit être la ville de demain. Et aussi parce que l'absence de débat public ne peut garantir une réelle prise de décisions des élus.

Je vous remercie.

**Mme BLEY Antonia** : Mes chers Collègues, la Part-Dieu, deuxième centre d'affaires et de décisions de France, accueille sur son territoire le pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, épicerie de la mobilité de la métropole, sa porte d'entrée nationale et internationale.

Le projet de refonte du pôle d'échanges multimodal s'inscrit dans le cadre du projet Part-Dieu et vise à donner à la métropole une porte d'entrée digne de son ambition européenne et internationale, tout en assurant une transition dans les modes de déplacement, en adéquation avec la ville de demain.

L'ambition du projet pour la gare de la Part-Dieu, aujourd'hui déjà largement saturée, vise à doubler sa surface de 15 000 à 33 000 m<sup>2</sup> pour accueillir à l'horizon 2030, 225 000 voyageurs, ouvrir un nouvel accès rue Pompidou, en faire une gare ouverte sur le quartier, un lieu d'échanges et de complémentarité entre les différents modes de transport pour redistribuer harmonieusement les 500 000 déplacements quotidiens. La gare revisitée offrira aussi commerces et services dans des galeries latérales dédiées.

Autour de la gare, le pôle d'échanges multimodal est au cœur des enjeux de mobilité durable concrétisant une transition vers les modes de déplacement propres.

Grâce au développement des modes doux :

- le vélo avec la création d'itinéraires cyclables sur le boulevard Vivier Merle et sur la rue Pompidou, la création d'une station de vélos de 2 000 places sous la place Béraudier et d'une autre station vélos, place de la Villette ;

- la marche à pied en assurant un cheminement piétonnier continu et en créant un cheminement sécurisé sur le boulevard Vivier Merle et, à terme, la place de Francfort entièrement piétonne.

Grâce à une meilleure répartition des transports en commun de surface qui se fera autour de trois pôles, deux existants : un à l'Est rue de la Villette et sur Vivier Merle au Nord, autour de la station tramway T1 et au Sud avec la création d'un troisième pôle entre les rues Bouchut et Paul Bert.

Grâce à la construction d'un parking sous la place Béraudier.

L'ensemble de ces infrastructures laissera à la voiture sa juste place, dont l'usage sera rationalisé et raisonné, au regard de la culture nouvelle des transports urbains.

L'innovation numérique, avec l'application Optimod Lyon, viendra faciliter la planification de la complémentarité des modes de transport et la nouvelle distribution des flux du Part-Dieu de demain, accessibilité et multi modalités étant indissociables.

La transformation du Pôle d'Echanges va s'inscrire dans un quartier repensé à l'aune de l'énergie, avec la mise en œuvre du projet européen Transform, qui vise à élaborer un schéma directeur en énergie et permettre la planification des besoins énergétiques.

Repensé encore dans une dimension paysagère avec la végétalisation des rues et des places et la création d'un jardin suspendu sur le toit du centre commercial.

Et repensé enfin, dans sa transformation, puisque l'impact environnemental et économique des grands chantiers a été pris en compte par la SPL Part-Dieu, dans un dispositif de coordination des chantiers et des flux logistiques, à partir d'un commandement central et un tri des déchets favorisant leur réemploi et leur valorisation sur place. Cette action, à cette échelle, est une première en France et s'inscrit dans le plan de réduction de 15 % des gaz à effet de serre, du transport de marchandises sur notre territoire d'ici 2020.

Réduction des gaz à effet de serre, anticipation énergétique et abondance de modes de déplacements non polluants, ces choix inscrivent ce projet dans le sillon de la nouvelle mobilité urbaine durable, au cœur des préoccupations du Groupe Lyon Ecologie et Citoyens et nous voterons ce dossier avec beaucoup d'espoir !

Je précise avant de terminer que j'intervenais au nom du Groupe Lyon Ecologie et Citoyens et également au nom du Groupe Centre Démocrate.

Je vous remercie.

**M. LE FAOU Michel, Adjoint** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, un certain nombre de choses ont été dites ce soir et je pense qu'il convient d'ores et déjà de corriger un certain nombre d'affirmations.

Premièrement, sur l'augmentation de la capacité tertiaire de la Part-Dieu : j'ai entendu parler d'un million de mètres carrés. L'augmentation que nous prévoyons sur le secteur de la Part-Dieu, à l'échéance 2030, c'est plus 650.000 mètres carrés de locaux tertiaires, ce qui fera 1,5 million de mètres carrés au total, un tout petit peu plus. Donc ce ne sont pas un million de mètres carrés qui sont créés, mais bien 650.000 mètres carrés.

Je pense qu'il faut resituer l'ambition du projet Part-Dieu à l'échelle de l'agglomération. Lyon Part-Dieu, c'est aujourd'hui le cœur stratégique de la Métropole lyonnaise, c'est un des moteurs de notre rayonnement et de notre activité, que cela soit à l'échelle nationale ou européenne.

Je rappelle juste quelques chiffres : la gare de la Part-Dieu, ce sont aujourd'hui : 150 TGV par jour, 400 TER, 3 lignes de tramway, une ligne de métro et une multitude de lignes de bus. Et il faut que ce cœur, qui doit irriguer l'agglomération, ait ensuite des artères et des veines qui fonctionnent : c'est-à-dire que dans ce cadre-là, il convient que nous puissions réaménager l'espace public, le réorganiser, pour faire en sorte que la Part-Dieu puisse bien fonctionner, à la fois à l'échelle du quartier en tant que tel et en même temps, à l'échelle de l'agglomération.

C'est pour cela que nous repensons les mobilités urbaines et que, l'un des grands paris de ce projet, c'est de pouvoir initier un report modal, non plus en direction de la voiture, comme c'est actuellement le cas, mais essentiellement en direction des modes doux. Et donc toute la logique des sols faciles, qui sera développée dans le cadre de ce projet.

Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons aussi réorienter un certain nombre de flux, qui alimentent aujourd'hui la gare et je pense notamment aux flux automobiles : aujourd'hui la desserte en stationnement souterrain de la gare est déséquilibrée. L'essentiel du stationnement souterrain se fait à l'Est et c'est pour cela que dans le cadre du projet, nous souhaitons rééquilibrer l'offre de stationnement, en créant 500 places dédiées au stationnement souterrain à l'Ouest de la gare, sous la place Béraudier. D'y associer 1 500 places dédiées au stationnement des vélos, car vous pouvez voir aujourd'hui tout autour de la gare, un certain nombre de deux roues qui sont stationnés. La logique, c'est de pouvoir les relocaliser en sous-sol et de libérer l'espace public, pour le rendre plus lisible à l'échelle du piéton.

Nous souhaitons aussi faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, c'est-à-dire un quartier de destination, au centre de l'agglomération pour l'ensemble de ses habitants et de ses usagers. Le quartier de la Part-Dieu présente aujourd'hui un certain niveau d'accessibilité, d'équipements et de services uniques à Lyon, ce qui en fait une localisation résidentielle importante et intéressante pour les familles, pour les jeunes, pour les seniors et les actifs.

Aujourd'hui, le cœur de la Part-Dieu, ce sont 3 500 logements. Demain, nous souhaitons réaliser 2 000 logements supplémentaires sur le cœur de la Part-Dieu, pour faire en sorte que le quartier soit animé, à la fois le soir et le week-end, par la présence des habitants.

C'est donc pour cela que nous allons travailler dans le cadre de ce projet, sur une offre de logements diversifiée, qu'elle soit neuve ou réhabilitée.

Nous souhaitons aussi faire de la Part-Dieu, un quartier animé, développer une offre de commerces et renforcer les équipements et les services existants ; ce qui existe déjà au niveau du centre commercial et sur lequel sera mené un projet de réhabilitation -et une de nos collègues l'a évoqué tout à l'heure dans ses propos- cela vise à renforcer l'attractivité de centre commercial, sans déshabiller la structure commerciale existante sur le secteur.

Dans les propos qu'a pu énoncer tout à l'heure notre Collègue, Pierre Bérat, notamment sur le renforcement de l'offre commerciale au niveau de la gare : il ne s'agit pas d'un renforcement de l'offre commerciale au niveau de la gare, il s'agit d'un déplacement de l'offre commerciale existante aujourd'hui dans la trémie centrale de la gare. Il s'agit dans le cadre du projet de la Part-Dieu de relocaliser ces commerces à l'extérieur, pour rendre l'usage de la gare et l'intérieur de la gare beaucoup plus aisés pour les différents usagers de la gare : soit les usagers qui prennent le train, soit les usagers qui traboulet au sein de la gare pour passer de l'Ouest à l'Est, ou inversement.

Donc il ne s'agit en aucun cas de création de commerces supplémentaires, il s'agit d'une relocalisation des commerces existants au niveau de la gare.

Enfin, nous souhaitons faire de la Part-Dieu un lieu où le végétal sera omniprésent. Nous avons déjà un exemple très significatif, avec la première tranche de réaménagement et de réhabilitation de la rue Garibaldi. On peut voir aujourd'hui la qualité des espaces publics qui ont été livrés à la fin du dernier mandat et donc, nous souhaitons, dans le cadre du projet Part-Dieu, continuer dans cette voie-là, pour faire en sorte que nous puissions, à la fois, avoir une ville belle, attractive, qui soit aussi forte, par la présence de son activité économique, la présence de ses commerces et la présence du dynamisme d'une manière générale, mais aussi une ville qui soit agréable, douce à vivre, de par la qualité des espaces publics que nous réalisons.

Enfin, concernant les différentes observations qui ont pu être faites au regard de l'enquête publique relative à la modification n° 11 du PLU. Quelques éléments : d'une part la modification n° 11 du PLU est bien conforme aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durable du PLU, tel qu'il avait été approuvé le 11 juillet 2005 et qui indiquait textuellement : « *Il s'agit de poursuivre l'aménagement de la Part-Dieu, en développant les possibilités d'accueil d'activités tertiaires, en autorisant la poursuite des projets de construction de grande hauteur, pour terminer l'aménagement de la Part-Dieu et conforter la dynamique du centre d'affaires* ».

En 2010, le SCOT approuvé le 16 décembre, fixe comme objectif la compétitivité internationale de l'agglomération, qui doit affirmer sa place dans le réseau des métropoles, tertiaires en Europe, en renouvelant et en étoffant son offre immobilière.

Enfin ce projet répond aussi à une attente qui est la lutte contre l'étalement urbain avec la cohérence du projet, avec les différents textes législatifs qui existent depuis quelques temps, je pense notamment au Grenelle 2, à la loi ALUR, ces deux lois militant pour le principe de limiter l'étalement urbain et de renouveler le territoire sur lui-même. Le quartier de la Part-Dieu qui est actuellement le 2<sup>e</sup> quartier d'affaires, est un pôle connecté, un pôle multimodal, un pôle majeur de l'agglomération qui suit ses principes et ses fondements de développement. Les points proposés dans la modification répondent à ses objectifs en densifiant les parcelles proposées.

Enfin, la concertation et l'information ont eu lieu sur ce projet et dès le départ, dès la présentation du projet Part-Dieu je rappelle qu'en 2011 c'est l'ouverture de la maison du projet Part-Dieu, en 2012 c'est l'ouverture d'une concertation préalable à titre volontaire, et non à titre réglementaire, par la Communauté urbaine avec un dossier mis à la disposition du public, des permanences d'information, des conférences-débats qui ont réuni un certain nombre d'habitants, une grande réunion publique qui a eu lieu le 13 décembre 2012 à la Bourse du Travail et qui a réuni plus de 700 personnes et enfin, en 2013 et 2014, ce sont des délibérations sur le bilan intermédiaire de la concertation préalable, ainsi qu'une délibération le 3 novembre 2014 sur la clôture de la concertation préalable.

Vous pouvez voir sur le projet Part-Dieu que les éléments d'information et de concertation n'ont pas manqué. Ce projet a toujours été annoncé clairement, il fait partie des invariants de notre projet en terme de développement à l'échelle de l'agglomération et ce projet s'insère aussi dans une logique plus large. J'ai entendu parler tout à l'heure du développement de Saint-Exupéry, nous réfléchissons aujourd'hui dans le cadre du pôle métropolitain sur ce développement, sur l'aménagement de la plaine de Saint-Exupéry et sur la prise en compte de l'existence de cette gare, mais aujourd'hui il faut répondre à une urgence sur la Part-Dieu.

Cette urgence, c'est de garantir la sécurité des usagers de la gare et de permettre la montée en pression de la gare en termes d'usagers, car nous savons que dans les années à venir le nombre d'usagers ne fera qu'augmenter et donc, il faut garantir les conditions de bon usage et de bon fonctionnement de cette gare à l'échelle 2030, et cela commence dès maintenant.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, je rajouterai quelques mots. Tout d'abord, pour dire que nous avons une chance extraordinaire -on l'a un peu provoquée, on la provoque chaque jour-, c'est que notre agglomération se développe. Pour qu'elle continue à se développer, il faut qu'il y ait une accessibilité : l'accessibilité aéroportuaire. C'est pour cela que le projet de privatisation de l'aéroport nous intéresse autant. Quand je dis nous intéresse, en tout cas il focalise notre attention pour regarder ce qui va être fait. Il faut que ce soit fait, aussi, évidemment au niveau des routes et aujourd'hui, la saturation à la fois de la rocade Est et en même du tunnel de Fourvière est pour nous un sujet d'inquiétude extrêmement fort, et enfin il faut qu'elle soit ferroviaire.

J'ai bien écouté ce qui a été dit sur Saint-Exupéry qui va continuer à se développer mais pourquoi, si on raisonne à l'échelle des vingt prochaines années, c'est quand même celle à laquelle nous raisonnons, les choses ne se passeront pas sur Saint-Exupéry de manière majeure ? Tout simplement parce que la Part-Dieu

c'est un hub, il y a à la fois les TGV, les TER et les transports en commun de l'agglomération et avant que vous ne réalisiez une telle étoile et une telle concentration de transports à Saint-Exupéry, il va effectivement se passer un certain nombre d'années.

Je conseille à chacun d'entre vous s'ils veulent voir l'urgence, de traiter le problème de la gare de la Part-Dieu, d'y aller par exemple un vendredi en fin d'après-midi ; si en plus c'est un week-end un peu prolongé, vous verrez la joie effectivement de cette gare. Si on peut dire : « tout cela attendra, on va regarder et quand on aura développé Saint-Exupéry, etc... », non, c'est maintenant et je dirai même que c'est déjà derrière nous et il a fallu convaincre. Je me rappelle que dans le contrat plan Etat-Région on a réussi à faire prendre en charge avec la Région ce développement de la gare de la Part-Dieu, de manière extrêmement difficile et cela a été pour nous un grand combat que de pouvoir faire cela.

Deuxième point, l'agglomération multipolaire.

Mes chers Collègues, l'agglomération se développe de manière multipolaire. Quand vous regardez la Confluence autour de la gare de Perrache, je n'ai pas l'impression simplement que c'est un village ou un endroit qui ne se développe pas. Lorsque je regarde aujourd'hui comment se développe Gerland, je n'ai pas l'impression que c'est un endroit qui soit totalement mort avec, à la fois, la nouvelle gare que nous avons construite, venant de l'Est, et l'articulation avec le métro et le tramway, c'est un quartier qui est en plein essor. Avec Michel Le Faou nous disons « attention de ne pas développer trop de mètres carrés de bureaux, parce que petit à petit, si nous laissons faire les uns et les autres comme ils le souhaitent, nous pourrions avoir surproduction de bureaux dans notre agglomération.»

Multipolaire, la ville va l'être demain, quand la métropole développe aujourd'hui le projet de gratte-ciels Nord qui vont doubler les gratte-ciels actuels c'est effectivement la ville multipolaire. Multipolaire la ville l'est au Carré de Soie, il suffit d'aller de temps en temps regarder quel est le développement actuel du Carré de Soie. J'ai même d'ailleurs les maires de Vaulx-en-Velin et quelquefois de Villeurbanne qui me disent « stop, parce qu'on n'arrive pas à répondre en matière d'équipement au développement qui, aujourd'hui est extrêmement fort et qui est dû à la dynamique économique de l'agglomération.»

Développer un quartier, ce n'est pas reproduire les années 1960. Je dirai même qu'on a été assez à l'avant-garde quand nous avons développé la rue Garibaldi et quand nous avons rompu avec un certain urbanisme des années 1970, qu'est-ce que je n'ai pas entendu ! Les mêmes qui s'inquiètent aujourd'hui s'inquiétaient déjà à l'époque, ce devait être des natures inquiètes de manière permanente parce qu'ils disaient « comment, cela ne va jamais fonctionner, etc. » Personnellement, je ne connais pas un Lyonnais, -il y en avait beaucoup qui, à l'époque, s'interrogeaient- pas un qui voudrait revenir en arrière ou alors, peut-être y en a-t-il deux ou trois dans l'assemblée mais c'est tout. Tous les autres, tous ceux que je vois me disent que ce qu'on a fait est formidable.

Donc essayer de faire en sorte à la fois de développer la force économique et en même temps le retour de la nature dans la ville, la végétalisation de nos espaces, c'est effectivement tout le projet Part-Dieu.

Sur le commerce, j'entends bien les remarques de M. Bérat. Monsieur Bérat, celui qui va descendre de son TGV et qui va avoir une demi-heure après un TER pour le ramener chez lui, il pourra peut-être trouver des légumes à la Part-Dieu mais croyez-moi il n'ira pas place Gabriel Péri, ce n'est pas les mêmes consommateurs et autant il faut développer les uns et les autres, penser l'ensemble, je ne stigmatise pas, je parle de toute la ville. Je dis évidemment qu'il ne va pas faire 700 ou 800 mètres pour aller faire des achats, il se fournit sur place ou il ne se fournit pas.

Une des grandes révolutions, mais peut-être ne les avez-vous pas anticipées, c'est qu'actuellement par exemple dans les parkings, dans les gares, ce que l'on veut c'est du service et ce qui a fait le succès par exemple de Vélo'v, et ce qui fait aussi aujourd'hui le succès de Bluely, c'est d'avoir du service. Et c'est la même chose, nous allons développer du service. Alors est-ce que c'est antinomique avec le reste ? Non.

Par exemple vous voyez sur le centre commercial de la Part-Dieu, nous allons développer, nous sommes en train d'y travailler avec Unibail... Nous allons redévelopper, nous sommes en train d'y travailler, une grande place paysagère pour redonner un grand espace public. Cela aussi, cela va changer la vie des Lyonnais.

Voilà, je pense que ce projet va être un très très beau projet et que comme à la Confluence, il sera critiqué au départ. Mais petit à petit les gens diront « ouah, c'est superbe, on ne pensait pas que ça allait être ça.»

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport avec enthousiasme. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés, Europe écologie – Les Verts et M. Boudot se sont abstenus. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

---

**2015/1011 - Attribution de subventions à 2 associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

(M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2015/1077 - Protocole transactionnel avec la Société Pitance pour le rachat de 18 caveaux au cimetière de la Croix-Rousse. Lancement de l'opération 04033534 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1, programme 20012 (Direction des Cimetières)**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

---

**2015/1009 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville de Lyon et la SAS Hôtel-Dieu Lyon Presqu'île concernant la découverte d'enduits peints (Direction des Affaires Culturelles)**

---

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur** : Monsieur le Maire, l'approbation d'un avenant à la convention passée entre la Ville de Lyon et la SAS Hôtel-Dieu concernant les fouilles qui ont été pratiquées et qui ont amené à découvrir des choses qui n'étaient pas prévues, en particulier des enduits peints, et qui se traduisent par un bénéfice pour notre équipe d'archéologie puisque 26 000 euros seront à la clé. Avis favorable de la commission.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération intervient quelques semaines après la venue dans notre ville de Mme Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication afin d'entériner le projet de Grand Hôtel-Dieu, tel que présenté par vous-même, Monsieur le Maire, et par M. Pierre Berger, Président Directeur Général du groupe Eiffage. Cette délibération est donc pour nous l'occasion de demander comment notre ville compte honorer les engagements pris en 2008 et que nous avons en mémoire, à savoir soutenir au sein des nouvelles activités de l'Hôtel-Dieu un pôle régional de promotion de la santé.

La reconversion actuelle du site est présentée comme étant un futur quartier de vie au cœur de la presqu'île. Or, nous savons par expérience, qu'un quartier de vie ne peut être exclusivement tourné vers le commerce, la gastronomie et l'hôtellerie de luxe. Il doit répondre aux besoins courants des habitants résidant ou travaillant à proximité. L'exemple de la rue Grôlée en proximité directe avec l'ancien hôpital ne cesse de nous le rappeler, cette rue qui peine encore à rouvrir ses commerces et se vide de ses services publics.

Nous estimons qu'en étant tourné vers la prévention, le projet de pôle régional de promotion de la santé répond à un fort besoin des publics en cœur de ville. Il correspond donc bien à un des objectifs que notre ville s'est fixée pour la reconversion du site.

D'autre part, ce pôle régional de promotion de la santé veut favoriser et développer les échanges entre chercheurs et professionnels. Il participe en cela, du rayonnement international de notre ville. Nous pensons en effet, que la recherche médicale et l'innovation sociale font partie de nos marques de fabrique historiques sur lesquelles nous pouvons, et même devons, nous appuyer pour développer notre ville.

Avec le pôle de promotion de la santé au sein de l'Hôtel Dieu, nous pouvons ancrer notre ville dans une identité et une singularité fortes, autour du soin, de l'accueil et de l'hospitalité et combiner de manière qui fait sens pour tous, tradition et modernité. Et c'est ainsi selon nous, que nous pourrions tirer notre épingle du jeu sur la scène des métropoles internationales.

Rappelons-nous enfin que le pôle régional de promotion de la santé nécessite un espace de 3 000 m<sup>2</sup>, soit à peine 10 % de la surface globale de l'Hôtel-Dieu. Il est donc, avec de la volonté politique, réalisable.

Aussi, au vue de ce que nous venons de rappeler, à la fois répondre aux besoins des publics et avancer intelligemment sur la scène internationale, nous souhaitons que les engagements pris devant les acteurs de la santé en 2008 soient tenus et qu'un véritable portage politique permette l'aboutissement de ce projet. Nous vous remercions.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Képénékian, si vous voulez répondre, vous parlez au nom de la culture, mais en même temps de la médecine.

**M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint** : La santé aussi, mais la culture fait partie de la bonne santé, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : D'où gastronomie et nutrition !

**M. KEPENEKIAN Georges** : Je vais y venir.

Je crois que le projet de pôle régional de promotion de la santé, Madame la Maire, est quand même un peu compliqué.

Pour mener à bien cette idée, pour les porteurs de cette initiative, il fallait plusieurs choses.

Premièrement, un projet fiable, conceptuel, d'abord, et pas seulement financier. On voit bien qu'il y a eu beaucoup de discussions financières.

Deuxièmement, vous le savez bien, le monde de la santé a évolué et pour les questions qui étaient soulevées, j'ai un document là, pas si ancien que cela, qui date d'un peu plus d'un, qui regroupait les addictions, la souffrance mentale, le stress au travail, la dépression, le suicide, les troubles de l'alimentation et l'augmentation de pathologie en lien avec la dégradation de notre environnement). J'espère et heureusement, que d'autres centres depuis que l'Hôtel Dieu est fermé, ont été en capacité d'absorber ces problèmes. Il y a le deuxième service d'urgence de cette ville qui est à 300 mètres, Saint Joseph, et croyez-moi, les hospices civils ont largement et pleinement assumés le transfert de ces compétences.

Donc, l'idée de le regrouper au centre ville au milieu d'un autre bâtiment, certes historiquement dédié à la médecine ne résout pas tout le problème.

Au demeurant, vous parliez de 3 000 m<sup>2</sup> pour la dernière entrevue qui s'est tenue entre les responsables du pôle régional de promotion de la santé et le groupe Eiffage. La dernière demande était de 300 m<sup>2</sup> et non plus de 3 000 m<sup>2</sup>.

Je crois que le vrai problème de cette idée, que je vais qualifier comme cela, qu'a eu à un moment un soutien logistique de la Région pour élaborer et consolider un projet, et paradoxalement le manque de projet, est une belle idée, très généreuse, à laquelle, en tant que médecin, je peux être très attachée, mais qui ne répond pas au principe et qui n'a pas été capable d'être intégré dans ce cadre.

Au demeurant, à titre personnel, on a proposé d'adosser à un service d'urgence, encore une fois, de centre ville, toute cette organisation, parce que la logique, c'est que ce ne soit pas coupé de la médecine d'aujourd'hui, on a besoin d'être raccordé à un scanner, à une IRM et à toute une équipe médicale.

Cette proposition n'a pas été retenue. Donc, d'accord. On veut être dans l'ancien Hôtel Dieu au nom de l'histoire, mais je vous assure que ça ne suffit pas pour faire un projet.

Enfin, dernier point, la cité de la gastronomie qui se met en place, qui va avoir dans la partie Nord de l'ancien Grand Hôtel Dieu, 3 600 m<sup>2</sup> plus 15 000 m<sup>2</sup> dédiés au parcours du goût, va avoir une vocation très nette de la nutrition et du rapport à la santé. C'est ce thème qui a été choisi dans le réseau des villes des cités de la gastronomie avec Tours, Rungis et Dijon, ces nutrition et santé qui seront l'axe, et croyez-moi nous avons avec les universitaires, avec les professionnels de la santé et les producteurs de quoi faire un lieu assez remarquable.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.



---

**2015/1042 - Adhésion à l'EPCC Musée Confluences - Désignation d'un représentant au Conseil d'administration (Direction des Affaires Culturelles)**

---

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur** : Avis favorable de la Commission.

**M. TETE Etienne** : Chers Collègues, une brève observation. On se réjouit de voir un EPCC, parce que lorsque la loi est passée en 2002, nous étions à vouloir mettre en œuvre un certain nombre d'équipements culturels. On nous disait que c'était impossible.

Donc, on voit que l'impossible d'antan, est aujourd'hui possible, puisque tous les équipements culturels qui apparaissent aujourd'hui se terminent tous en EPCC.

La deuxième observation, c'est que la législation nous permet d'ouvrir au titre des personnes qualifiées, des usagers et non pas simplement avoir une vision de qualifiés au titre de la culture. Nous pensons que vu les objectifs des collèges parmi les publics, des fréquentations scolaires, et autres, il peut être intéressant d'ouvrir aux personnes qualifiées, non pas uniquement au niveau de la culture.

Et c'était le sens d'un rapport d'information n° 32 de M. Yvan Rénard, au Sénat, et vous voyez que nous sommes toujours très attentifs aux productions du Sénat qui permettait par ce biais là d'intervenir et d'ouvrir aux personnalités qualifiées, les personnes plutôt issues des usagers et pas uniquement issues du monde de la culture car la culture doit aussi s'ouvrir à ce niveau-là. C'est notre souhait. Nous vous invitons à répondre à ce souhait dans les mois qui viennent.

**M. LE MAIRE** : Merci de votre suggestion.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

---

**2015/1056 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Jazz à cours et à jardins » pour l'organisation du festival «Jazz à cours et à jardins » du 3 au 7 juin 2015 dans plusieurs lieux des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/1057 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Jazz sur les places » pour l'organisation du festival « Jazz sur les places » du 17 au 20 septembre 2015 sur la place Benoît Crépu et la place de la Trinité à Lyon 5<sup>e</sup> (Direction des Evènements et Animation)**

---

**M. LE MAIRE** : C'est toujours M. Képénékian qui est divers dans ses activités.

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur** : Oui c'est vrai, un festival !

Il s'agit de deux subventions concernant des associations autour du jazz , « jazz à cours et à jardins » et « jazz sur les places », deux petits festivals au sens de leur positionnement et de leurs moyens, mais qui ont un grand retour et qui animent largement les deux endroits où ils se passent.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est effectivement un succès grandissant, quelques mots sur ces deux projets de délibération.

« Des cheveux qui tombent comme le soir

Et d'la musique en bas des reins

Ce jazz qui d'jazz dans le noir

Et ce mal qui nous fait du bien »

Oui c'est extra

François Dumont d' Ayot, Philippe Dechèvre

Votre passion partagée avec les habitants du 5<sup>e</sup>

En festivals de quartiers  
En juin s'ouvrent des cours et des jardins,  
Qu'ils soient publics ou privés,  
Populaires, bobos, ou BCBG,  
Ils s'animent de rencontres improbables  
De mélodies d'une clarinette, d'un sax, d'un piano  
De la gravité d'un violoncelle,  
Dans la douceur d'un soir de printemps.  
Et dans les couleurs d'un été indien,  
Les places de St Georges nous invitent  
A danser dans la chaleur d'une salsa,  
A swinguer sur une bossa nova  
A goûter aux délices de nos commerces  
Et aux souvenirs de l'été  
Qu'il soit nature ou Renaissance  
Notre patrimoine se colore de ces petites notes de musique  
Qui font de nous, ces quelques jours  
Assis dans l'herbe, debout, ou sur un banc public,  
Des gens heureux.  
Tout simplement merci à eux !

**M. LE MAIRE** : Vous voyez, Madame Balas, qu'on fait de petites associations aussi. Après le Fitness, vous pourrez faire le jazz.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1058 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations pour un montant global de 63 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)**

---

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur** : Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations sur le Fonds d'Intervention Culturel, pour un montant global de 63.000 €. Nous avons déjà répondu, par anticipation, au sujet de la « Salle de Bains », mais peut-être y a-t-il encore d'autres interventions.

**M. LE MAIRE** : Je vais donner la parole à Mme Lévy, que je sens bien « Salle de Bains » !

**Mme LEVY Fabienne** : Rassurez-vous, je ne vais pas vous passer un savon !

(Rires.)

**M. LE MAIRE** : On va se faire mousser !

**Mme LEVY Fabienne** : Les « bifores » sont très sympathiques apparemment à l'Hôtel de Ville !

Vous proposez une subvention de 40.000 € au centred'art « La Salle de Bains ». Sans vouloir vous vexer, cette subvention illustre la difficulté que vous avez à remettre à plat une politique culturelle.

Subventionner ce lieu culturel à un niveau important alors qu'il n'est pas en capacité de fonctionner correctement, c'est toujours un peu surprenant. Vous nous avez dit tout à l'heure, que ce local était infiltré d'eau, que le plafond s'est même écroulé en mai 2009... heureusement c'était un jour férié, il n'y avait pas de visiteurs.

**M. TETE Etienne** : Il n'y en avait pas les autres jours, non plus !

(Rires.)

**Mme LEVY Fabienne** : Si M. Tête m'aide à la manœuvre, cela va me faciliter la tâche !

Je crois que vous auriez dû en profiter pour relocaliser ce lieu au sein des Subsistances, puisque vous travaillez à une densification et à une mutualisation des activités et des lieux culturels, pour faire face, on le sait tous, à la baisse des subventions.

Dès lors, mon Groupe ne comprend pas ce que vous voulez faire de la « Salle de Bains » dont une partie des crédits semble menacée à cause du désengagement de l'Etat. La « Salle de Bains » est un « centre d'art » et reçoit, à ce titre, une subvention de la DRAC. Or, la politique du Ministère de la Culture est actuellement de s'engager à maintenir ses crédits dans les prochaines années uniquement avec des villes qui signeront un « pacte culturel » avec lui.

Monsieur Képénékian, vous savez que je fais extrêmement attention à tout ce que vous dites. Je vous cite « *la crise nous conduit à revisiter nos politiques publiques* ». Comment allez-vous justement revisiter la politique culturelle lyonnaise à Lyon et dans la Métropole au côté de Mme Picot, Vice-présidente à la culture à la Métropole ?

(Bruits divers.)

Marions les, cela peut devenir un slogan !

Aujourd'hui, nous ne voyons pas de choix clairs assumés et nous le regrettons, nous les élus, mais je crois aussi certains acteurs culturels, bref nous sommes dans un flou artistique.

Alors, permettez-moi, Monsieur Képénékian, de vous poser quelques questions et comme vous m'avez proposé l'autre jour de nous rencontrer pour m'expliquer votre politique...

(Rires et exclamations.)

... je profite de cette délibération pour rajouter des questions aux questions déjà posées au fil de mes interventions. La Ville de Lyon va-t-elle faire le choix du pacte culturel, comme l'ont fait Clermont Ferrand ou Strasbourg ?

Est-ce dans cette voie que vous comptez vous engager, c'est-à-dire celle de la sanctuarisation des crédits avec des objectifs précis sur trois ans ? Est-ce qu'il en a été question lors de votre rencontre avec la très agréable Ministre de la Culture, Fleur Pellerin ?

Ou alors, Lyon va-t-elle plutôt accompagner et encourager les acteurs culturels à inventer de nouveaux modèles économiques et à développer leurs ressources propres ?

Certaines institutions lyonnaises n'ont d'ailleurs pas attendu votre politique culturelle pour développer leurs ressources propres jusqu'à 50 % de leur budget, au hasard, la Maison de la Danse. Pourtant d'autres institutions de renom comme celle où vous auriez pu installer la « Salle de Bains » les Subsistances, vivent très largement sous perfusion de subventions publiques.

Alors, quand allez-vous enfin nous proposer une ligne culturelle claire et une mutualisation des partenariats publics privés, en insistant sur la rentabilité, les résultats, les retombées ? Apparemment vous n'avez aucun tabou sur ces questions, puisqu'en 2012 vous aviez commandé une étude marketing pour l'Opéra afin de démontrer sa rentabilité économique pour le territoire.

A l'UDI, nous pensons que la culture est le ferment social essentiel au partage de l'éducation. Mais nous pensons qu'il faut inventer de nouveaux modèles avec les acteurs culturels qui, nous en sommes convaincus, sont conscients des défis, comme vous-même.

D'ailleurs, souvenez-vous, nous vous avons proposé, il y a une année, des « Etats généraux de la Culture ». Ce n'est pas une idée farfelue. La ville de Rennes a lancé le 2 avril dernier, ce type de démarche.

Et comme le dit l'Adjoint à la culture de Rennes, je cite : « *La vie culturelle doit bouger, évoluer, il est de notre responsabilité d'amener ce changement. La coopération et la mutualisation sont des pistes intéressantes... Je souhaite que les Etats généraux soient ouverts, qu'il n'y ait pas de sujets tabous* ».

Voilà une initiative intéressante, comme celle d'ailleurs du think tank indépendant du Forum d'Avignon sur l'émergence de sources complémentaires de financement de la culture. Nous aimerions que les lignes bougent, que la politique culturelle ne soit pas figée. Nous aimerions que Lyon soit dans le beau, le vrai, le bien.

Je vais juste vous poser une dernière question : êtes-vous en panne de GPS ? Si c'est le cas, franchement, nous sommes prêts à vous aider !

**M. LE MAIRE** : Je laisserai le soin à M. Képénékian de vous répondre, mais pas ce soir, je vous laisse le plaisir d'une rencontre partagée !

**Mme LEVY Fabienne** : Dans un jardin, par exemple !

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, mon Groupe attend des réponses de M. Képénékian.

**M. LE MAIRE** : Un autre jour également avec Mme Lévy !

**M. REMY Arthur** : Mes questions sont très simples vous verrez. A priori, vous avez acté le départ de la « Salle de Bains » de son local, donc ma question va être très simple : quels sont vos projets concernant ce local appartenant à la ville ?

J'espère que vous aurez à cœur d'y préserver une activité artistique et de ne pas le vendre pour y faire des bureaux. Je dis cela, vu que cela a été le cas pour le local juste à côté qui appartenait au Grand Lyon. Je note aussi, sur le terrain que la rue Burdeau, la rue des galeries lyonnaises, est en difficulté. Un local en friche ou une reconversion dans une autre activité nuirait gravement à ce linéaire qui a du mal à se maintenir.

Si nous voulions mieux valoriser la rue Burdeau, en tout cas c'est une ambition des élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, nous pourrions accroître sa lisibilité et son attractivité pour le visiteur. J'ai deux éléments de réponse à vous suggérer :

- la réalisation d'une signalisation spécifique mettant en valeur un circuit depuis l'Office du tourisme aux Pentes de la Croix-Rousse,
- la requalification de la place Chardonnet qui pourrait redynamiser la vie commerçante de ce quartier.

J'espère, Monsieur le Premier Adjoint, que nous pourrions réfléchir très rapidement ensemble à ces projets, en vue d'une inscription dans la programmation pluriannuelle d'investissement dont nous attendons toujours le vote.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

---

## **2015/1071 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'Association «La Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés», sise 70, route de Lambraz - 01300 Izieu (Direction du Développement Territorial)**

---

**M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je crains que le dossier que je rapporte soit moins amusant que la « Salle de Bains ».

La Maison d'Izieu n'est pas de ces lieux que l'on peut visiter simplement en curieux, comme cela, en passant. Il y a un avant et un après la visite. On ne sort pas de la Maison d'Izieu comme on y est entré. On en sort bouleversé. L'émotion étreint dès que l'on y parvient. Le choc est violent entre la beauté des paysages, la vue panoramique sur la Chartreuse et le Vercors, la sérénité qui émerge des Monts du Bugey, le calme et le bon air qui invitent à la villégiature et le drame atroce qui s'y est noué au printemps 1944.

Des enfants juifs avaient trouvé là, un refuge, grâce à Sabine et Miron Zlatin, et au sous-préfet de Belley, Pierre-Marcel Wiltzer. De mai 1943 à avril 1944, cent cinq enfants juifs soustraits aux persécutions antisémites, ont trouvé refuge dans ce qui apparaissait comme un havre de paix. Le 6 avril 1944, ils étaient au nombre de 44. C'était le premier jour des vacances de Pâques. Le plus jeune était âgé de 4 ans, le plus âgé de 17 ans. Ils fuyaient depuis des années la persécution qui les poursuivait dans toute l'Europe.

Tous connaissaient la traque, la peur, certains ne savaient plus ce qu'étaient devenus leurs parents. Mais ces enfants pouvaient penser avoir trouvé enfin une maison. Ils étaient entourés, encadrés par des adultes qui les rassuraient, qui les aimaient, qui espéraient les protéger du monde de brutes que les nazis avaient inventé et imposé à l'Europe.

Le 6 avril 1944, des soldats allemands conduits par le chef de la Gestapo de Lyon, Klaus Barbie arrivèrent de bon matin. Il était 8h30. Dans les hurlements, ils attrapèrent les enfants et les adultes qui les encadraient et les frappèrent. Ils furent jetés dans des camions, ils furent emmenés à Lyon, enfermés à Montluc. Dès le lendemain, ils furent envoyés à Auschwitz où ils furent gazés.

La Maison d'Izieu offre un résumé saisissant de ce qu'a été la barbarie nazie. Nous sommes en avril 1944. La guerre tourne mal pour l'Allemagne. L'Armée Rouge avance inexorablement sur le front de l'Est ; les Alliés ont repris l'Afrique du Nord ; ils ont débarqué en Sicile en juillet 1943 et Naples est libérée en octobre ; le débarquement en France se prépare. Alors que tous les efforts des Allemands devraient être logiquement tournés vers le combat, les nazis mobilisent des soldats, des camions, de l'essence, ils détournent des moyens nécessaires à l'effort de guerre, pour combattre un ennemi redoutable ? Plus redoutable que les armées soviétique et américaine ? Pour venir en fait capturer au fin fond du département de l'Ain, dans un village minuscule, d'accès difficile à ce moment là depuis Lyon, des enfants. Des enfants de 4, 5, 6, 10 ans ! Des enfants définis comme les ennemis du grand Reich, uniquement parce qu'ils étaient juifs. La priorité des priorités était bien la destruction des juifs d'Europe.

C'est cela que la Maison d'Izieu veut rappeler. Restaurée, elle a été ouverte au public par François Mitterrand, Président de la République, le 24 avril 1994. Mémorial des enfants juifs exterminés, elle est un haut-lieu de la Mémoire nationale. Elle reçoit de plus en plus de visiteurs, notamment des élèves des collèges et des lycées, environ 17 000 en 1994, plus de 26 000 aujourd'hui. Une extension des lieux d'accueil et de visite est devenue nécessaire, afin de déployer un itinéraire de visite et d'expliquer. Le Président de la République, M. François Hollande a inauguré ces nouveaux locaux le 6 avril 2015. Nous étions un certain nombre ici à être présents.

La Maison d'Izieu est ainsi devenue un lieu incontournable pour l'Éducation Nationale, pour comprendre l'antisémitisme et le fonctionnement d'un régime totalitaire barbare et la notion de crime contre l'humanité. Pour réfléchir aussi sur les autres génocides du XX<sup>e</sup> siècle, sur la justice pénale internationale, sur la Mémoire et la construction mémorielle. Mais aussi pour comprendre la réaction de nombreux Français à travers la Résistance et la protection que tant de Justes ont su donner à des juifs. Elle illustre bien cette pensée du pasteur Roland de Pury, exprimée publiquement dès juillet 1940, à deux pas d'ici, au temple de la rue Lanterne. Je le cite : « *Mieux vaudrait la France morte que vendue. La France morte, on pourrait pleurer sur elle, mais la France qui trahirait l'espoir que les opprimés mettent en elle, nous aurait dérobé jusqu'à nos larmes. Elle ne serait plus la France* ».

La Ville de Lyon occupe une place très forte dans la mémoire de la Résistance et de la déportation. Le procès de Klaus Barbie, en 1987, a marqué profondément nos concitoyens. Le Fort de Montluc où les Enfants d'Izieu ont été entassés est devenu Mémorial national, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation installé dans les locaux de l'École de Santé militaire occupés par la Gestapo, là-même où Jean Moulin et tant d'autres résistants ont été torturés, déploie une activité remarquable. Non loin du CHR, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, un jardin a reçu le nom de « Jardin des Enfants d'Izieu » et une rue du même arrondissement a été attribuée à Sabine et Miron Zlatin.

La participation financière de la Ville de Lyon aux travaux d'extension de la Maison d'Izieu est une proposition importante dans le cadre de la politique de la Ville en matière de transmission de la Mémoire, particulièrement en cette année 2015 où nous commémorons à la fois le 100<sup>e</sup> anniversaire du génocide des Arméniens et le 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps nazis. Il y a 70 ans en effet, les Alliés découvraient l'horreur absolue. On n'imaginait pas que cela fût possible. Longtemps on a pensé que cela ne pourrait plus jamais se reproduire. Pourtant, à Toulouse, le 19 mars 2012, trois enfants : Gabriel Sandler, 3 ans, d'Aryeh Sandler, 6 ans et Myriam Monsonégo, 8 ans et le père des deux premiers, Jonathan Sandler ont été assassinés, comme les enfants d'Izieu et les adultes qui les encadraient, parce qu'ils étaient juifs.

Tous ces enfants d'Izieu et de Toulouse, sont les symboles des millions de juifs assassinés par les nazis en Europe. Ils sont aussi les symboles de tous les enfants et des jeunes, victimes de barbaries semblables qui se développent aujourd'hui à travers le monde, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient : des jeunesses et des enfances massacrées en Irak et en Syrie, au Kenya et au Nigeria, sans oublier cette autre forme de l'horreur qu'est l'embrigadement des enfants soldats, ou la transformation d'enfants en bombes humaines pour provoquer des massacres. Maintenir vivant le souvenir, c'est déjà en soi une réponse aux barbares. Ils peuvent détruire les corps, ils ne peuvent pas détruire l'esprit qui les habite.

C'est le sens que nous apporte la Maison d'Izieu.

Je vous remercie de voter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Durand. Très belle intervention.

**Mme LEVY Fabienne** : Monsieur le Maire, 2014 a été une année de souvenir intense avec les commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale. 2015 l'est tout autant. Elle est l'année du 70<sup>e</sup>

anniversaire de la libération des camps, du centenaire du génocide des Arméniens et de la fin de la Seconde guerre mondiale. Le temps qui passe ne peut et ne doit jamais faire oublier. Ne feignons pas de croire que « *tout cela est d'un seul temps et d'un seul pays* », comme disait Alain Resnais. Chaque année, les survivants sont moins nombreux pour témoigner.

Le 8 avril dernier, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, juif, résistant, ami de Steffen Zweig, une des voix de « Ici radio Londres » et grand historien de la Résistance (il fut l'un des premiers à dénoncer les chambres à gaz) en 1944, s'est éteint à l'âge de 98 ans.

Sauvegarder les lieux de mémoire, comme la Maison des Enfants d'Izieu est tout à fait indispensable pour perpétuer le souvenir ! Et c'est d'ailleurs, sous le choc du procès Klaus Barbie à Lyon, il y a 25 ans presque jour pour jour, que la décision fut prise de transformer ce home d'enfants en lieux de souvenirs.

L'histoire même de cette maison démontre combien il est important de ne pas oublier et de mettre de vrais mots sur les maux car ça n'est qu'en 2000 que l'on trouvera ces termes précis : l'association est dénommée « Association de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés » puisque ce ne sont que des enfants juifs qui furent capturés et déportés à Auschwitz.

L'extension de cette Maison s'inscrit aujourd'hui plus que jamais dans l'absolue nécessité de se souvenir, de conserver intacte et de transmettre aux jeunes générations la mémoire des événements et des souffrances endurées et de le faire grâce aux moyens de transmissions que sont les nouvelles technologies.

C'est d'autant plus indispensable face à la résurgence actuelle de l'antisémitisme et de la xénophobie dans le monde et dans une France qui se communautarise dangereusement, subissant le joug incessant de l'islamisme radical, où même des églises deviennent après des synagogues les lieux privilégiés de la destruction d'un monde libre et fraternel !

Cette subvention est importante. Elle n'est pas tout à fait dans notre compétence mais peu importe, elle démontre la volonté aussi de Lyon et des collectivités publiques en général de participer à ce devoir de mémoire.

Notre Groupe espère aussi que nous mettrons en place, peut-être, une politique de la mémoire et de ses chemins avec les enfants des écoles primaires de Lyon pour les emmener dans cette Maison.

Je vous remercie.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous demandez par cette délibération, d'attribuer une subvention à l'Association « La Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés », pour lui permettre de financer l'agrandissement de ses locaux, afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions celles et ceux qui, nombreux, se rendent chaque année dans ce lieu de mémoire.

Oui, la Ville de Lyon, par son histoire, est légitime à proposer sa contribution. C'est une action forte. Et nous partageons avec vous cette volonté de permettre à l'Association du mémorial, de réaliser ces travaux.

Cette délibération prend un relief particulier, au lendemain du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration, et quelques jours après le Centenaire du génocide arménien, pour lequel nous avons été nombreux à nous retrouver ensemble, vendredi soir place Bellecour.

Oui, notre passé et celui de l'humanité est marqué par ces moments terribles, où la folie de certains hommes et de certains Etats, a conduit à la réalisation de l'indescriptible. Et il est de notre devoir de nous en souvenir, de ne pas oublier.

Vous l'avez rappelé dans un beau discours vendredi soir place Bellecour, il reste, concernant ce passé si présent dans le cœur et dans la chair de beaucoup, encore des avancées à obtenir et comme vous, nous considérons qu'il faut que l'Etat turc reconnaisse sa responsabilité dans le génocide arménien.

Ce passé encore douloureux doit être rappelé, appris aux plus jeunes, afin que ces actes odieux, commis par des barbares, ne puissent jamais se reproduire.

La situation aujourd'hui reste plus que préoccupante : la haine, l'intolérance, le racisme, sont encore malheureusement des fléaux qui nous menacent. En France, où nous devons toujours être vigilants et lutter inflexiblement contre, mais aussi dans d'autres pays du monde, il nous vient aujourd'hui une grande inquiétude. Et je pense, bien sûr, aux Chrétiens d'Orient, aujourd'hui menacés dans de nombreux pays.

Alors oui, nous allons aider le mémorial d'Izieu à réaliser ses travaux, parce que c'est porter un peu plus loin, comme vous l'avez fait avec la création du mémorial place Antonin Poncet, le message d'une ville

qui se souvient, qui combat l'intolérance et qui porte et portera toujours un message de justice, de paix et d'espérance.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est vrai que le sujet est particulièrement grave. Je partage tout ce qui a été dit par mes collègues sur l'histoire de cette Maison d'Izieu.

Je dirai simplement en plus, pour qu'on se souvienne bien que c'est une longue histoire, puisque la première plaque commémorative et la première manifestation, a eu lieu dès le 7 avril 1946, par Mme Sabine Zlatin et le Préfet de l'époque.

Pourquoi une maison de mémoire ? Parce que ce qui est important, c'est de se souvenir, pour ne pas revivre le passé et je crois que cette Maison s'est particulièrement inscrite dans l'histoire contemporaine à un moment important que je souhaite rappeler, car c'est aussi la fonction de ces maisons de mémoire, d'être inscrites dans l'histoire contemporaine.

Cela s'est passé le samedi 21 novembre 1998, il y a une assemblée générale extraordinaire qui se réunit. Vous vous souvenez de l'année 1998 ? C'est l'alliance entre la Droite traditionnelle et le Front National, autour de M. Charles Millon. C'est un évènement qui a marqué la France, il y a d'importantes manifestations partout : c'est un évènement très important, car si l'étanchéité est bafouée par rapport aux thèses du Front National et des partis républicains, on sait où on peut aller ! Et cette association a voté l'exclusion de Charles Millon par 154 voix pour, une abstention et une voix contre. C'est ce signe, qu'elle s'inscrit dans l'histoire contemporaine, qui est important aussi pour cette Maison d'Izieu.

Si je dis cela aujourd'hui, c'est parce que je pense qu'il ne faut pas simplement se donner plaisir, en votant une subvention de 50.000 €, c'est que cela doit être un engagement de nous tous, à ne jamais faire d'alliance avec eux qui prônent le racisme et l'antisémitisme.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2015/985 - Demande de soutien financier auprès de l'Office national de diffusion artistique d'un montant de 1 500 euros relatif à l'accueil du spectacle «Leben des Galilei» aux Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/986 - Approbation d'exonération partielle de la mise à disposition de l'Auditorium de Lyon au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour l'organisation d'un concert le samedi 23 mai 2015 avec le Collectif des Ecoles de Musiques associatives de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/987 - Approbation de conventions de dépôts croisés d'œuvres du musée des Beaux-Arts de Lyon et du château Royal de Blois (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/988 - Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite d'espaces situés aux Archives Municipales à l'Université Tous âges - EI 02209 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

**2015/990 - Approbation de la convention de pôle associé de dépôt légal n° 2015-114/423 entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/992 - Approbation d'une convention portant cession de droits et acceptation de don entre la Ville de Lyon / Archives municipales et Mme Hélène Mouriquand concernant le fonds photographique de Laurent Amieux (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/994 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts à la société psychanalytique de Paris, à l'occasion du Congrès de psychanalyse en langue française du 14 au 16 mai 2015 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/995 - Gratuité d'entrée dans les musées à l'occasion de « la Nuit Européenne des musées » le samedi 16 mai 2015 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/998 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'Association «Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre» et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale - Médiathèque de Vaise (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1002 - Approbation de la tarification spécifique de l'exposition temporaire «Roses, une histoire lyonnaise» » organisée par les musées Gadagne-musée d'histoire de Lyon, du 21 mai 2015 au 31 août 2015 et d'une visite couplée avec le musée des Beaux-Arts de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1004 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 60 000 euros à des structures de création et de diffusion artistiques - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)  
(Abstention de M. Boudot.)



**2015/1005 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le CNSMD, relative à un concert de musique ancienne dans le cadre de l'exposition «Roses, une histoire lyonnaise» (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1007 - Approbation des tarifs de l'Orchestre National de Lyon et de la location de l'Auditorium Maurice Ravel (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1021 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon, le SYTRAL et la société KEOLIS dans le cadre de l'exposition « 10 ans d'acquisition » (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1023 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 77 000 euros auprès de la Préfecture du Rhône -Politique de la Ville- Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1034 - Approbation du règlement du jeu concours organisé par le Théâtre des Célestins dans le cadre de l'anniversaire des dix ans de sa réouverture (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1064 - Approbation des tarifs de la billetterie des Célestins Théâtre de Lyon -abonnements, cartes Célestins, location- (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1065 - Réalisation de prestations d'assistance à Maitrise d'ouvrage en terme d'organisation d'événements lumière - Tarifs et conventions cadres (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

**2015/1066 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association «L'Ornithorynque» pour l'organisation de « La Grande Côte en Solitaire » du 5 au 7 juin 2015 sur la montée de la Grande Côte et l'amphithéâtre des Trois Gaules dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2015/1068 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association « Médiatone » pour l'organisation du « Festival de la Croix-Rousse » du 12 au 14 juin 2015 au jardin des Chartreux dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/1070 - Approbation d'une convention de parrainage avec Lyon Parc Auto pour les expositions d'avril à juillet 2015 au Musée d'Art Contemporain de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/1075 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne dans le cadre de l'exposition Roses, une histoire lyonnaise (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/1076 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et l'Etablissement public de la réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, prévoyant les termes et conditions du versement de 300 000 euros par la Ville de Lyon pour l'acquisition du Trésor National « Diane tuant Chioné » de Nicolas Poussin (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/1079 - Approbation d'une convention de partenariat avec l'Association «Bibliothèque à domicile» et la Ville de Lyon – Bibliothèque Municipale – Mise à disposition gratuite d'un local - EI 03 047 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2015/991 - Plan de gestion patrimoine mondial - Autorisation pour la Mission site historique de Lyon de répondre à l'appel à projet du Labex IMU Intelligences des Mondes Urbains (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, le plan de gestion du Site historique de Lyon, inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO demande la mise en place d'échanges entre spécialistes des questions patrimoniales travaillant sur le terrain (architectes, urbaniste...) et la recherche universitaire.

C'est pourquoi, la Mission Site historique développe un partenariat avec le Labex IMU (Intelligences des Mondes Urbains) en coordination avec les services de la Ville, de la Direction des Affaires culturelles et celle de l'Aménagement urbain. Le Labex IMU fédère vingt-huit laboratoires universitaires de Lyon et de Saint-Etienne. Il lance un appel à projets, auquel la Mission souhaite répondre, concernant l'élaboration d'un Atlas numérique du paysage urbain historique.

Je vous demande donc l'autorisation de candidater à l'appel à projets du Labex IMU, qui promeut une collaboration interdisciplinaire de nos services avec le monde universitaire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/993 - Autorisation de la Ville de Lyon pour le classement au titre des Monuments historiques d'une pièce d'orfèvrerie religieuse, propriété de la Ville, de l'église St Bonaventure (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. DURAND Dominique  
(Adopté.)

---

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

---

---

**2015/1012 - Modification du Tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)**

**M. CLAISSE Gérard, rapporteur** : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur cette délibération portant modification du tableau des effectifs.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement** : Juste une explication de vote pour dire pourquoi le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'abstiendra sur ce dossier. C'est en raison du recrutement de sept opérateurs de vidéo protection et de télésurveillance, donc abstention sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

---

**2015/1013 - Opération Jobs d'été 2015 (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2015/1022 - Convention de reprise financière d'un compte épargne temps (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2015/1046 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition des personnels de la Mission emploi-insertion -direction du développement territorial- auprès du groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi et de la formation de Lyon», sis 107-109 boulevard Marius Vivier-Merle à Lyon 3<sup>e</sup> (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Question orale déposée par M. Boudot concernant des prières de rue dans le 3<sup>e</sup> arrondissement**

---

**M. BOUDOT Christophe** : Rapidement, Monsieur le Maire, merci.

Je me ferai l'écho ce soir de l'étonnement, voire de l'effarement, de riverains du 3<sup>e</sup> arrondissement qui, il y a quelques jours ont assisté, à l'angle de la rue Gutenberg et de la rue de l'Epée, à des prières de rue.

Ces prières de rue, vous le savez, sont une infraction à notre législation. Malgré le nombre important de mosquées et de salles de prière dans notre ville et dans notre département, elles sont devenues une provocation et un défi lancé à notre République.

Répondant à notre alerte, le nouveau Préfet de Région, M. Delpuech, a ordonné une enquête et je l'en remercie. Les Lyonnais attendent de l'Etat une réponse ferme et rapide.

Monsieur le Maire, permettez-moi de poser ma question, qui aurait du être une question partagée par l'ensemble des Groupes attachés à la laïcité : pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des explications sur ces agissements et nous dire quelles mesures concrètes vous allez prendre, en lien avec l'autorité de l'Etat, pour éviter que d'autres provocations n'apparaissent demain ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Boudot, je crois que c'est dans votre vocabulaire qu'il y a le mot « provocation ». Que la présence dans les rues de gens priant soit inadmissible dans notre ville, comme dans les autres villes, je le pense totalement. Par contre, que l'on permette à un certain nombre de Musulmans qui, dans ce quartier, sont installés quelquefois depuis plus de quarante ans, de prier décemment, me semble quelque chose qu'effectivement nous devons prendre en compte.

Nous avons vu ces problématiques. Nous sommes en train d'y travailler avec les services de la Préfecture, avec les services de la Ville de Lyon, pour leur donner la réponse appropriée, à savoir permettre dans notre ville la liberté de culte : pas dans les rues, mais dans les salles de prière et dans les mosquées.

---

### **Question orale déposée par le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire concernant le devenir des lieux d'accueil des parents dans les écoles**

---

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement** : Ma question concerne le devenir des lieux accueil parents. Développés sur notre Ville depuis une quinzaine d'années, les lieux accueil parents favorisent l'association des parents à la vie scolaire de leur enfant, facteur important pour la réussite de l'élève.

Dans les quartiers concernés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, l'Etat participe au financement de ces lieux dans le cadre du Projet de Réussite Educative. Hors politique de la ville, ils sont financés par la Ville.

Le 1<sup>er</sup> arrondissement est aujourd'hui dans une situation intermédiaire, les Pentes de la Croix-Rousse ne sont plus concernées par le CUCS, mais elles restent néanmoins quartier de «veille active» et les écoles des pentes ont vu, pour leur part, leurs besoins spécifiques reconnus par l'Education nationale avec le

classement « écoles en diff ». Ce classement -et l'Etat me l'a encore confirmé-, leur permet de continuer à bénéficier des financements de l'Etat, notamment les financements du PRE.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas l'information selon laquelle les lieux accueils parents des écoles du 1<sup>er</sup> arrondissement disparaîtraient en septembre 2015. Merci donc de nous infirmer ou confirmer cette information et surtout, de nous en donner les motifs. Pourquoi cette fermeture éventuelle ? Sur quelle base ? Et pourquoi cette fermeture uniquement sur le 1<sup>er</sup> arrondissement ?

**Mme BRUGNERA Anne, Adjointe** : Madame la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, j'avais prévu une réponse assez longue que je vais écouter. Je crois que nous nous voyons bientôt avec votre Adjointe à l'Education, j'aurai alors l'occasion de revenir plus longuement sur ce sujet.

Pour résumer, effectivement, le territoire des Pentes du 1<sup>er</sup> arrondissement est sorti de la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville, mais afin que cette sortie ne soit pas trop brutale et puisse être pensée et accompagnée par l'ensemble des acteurs, un maintien en veille active a été acté pour l'année 2015. L'Etat nous a toutefois réaffirmé la perspective de son complet désengagement à venir.

Parallèlement à ceci, nous avons reçu les moyens financiers de l'Etat pour l'année 2015 qui sont en baisse de plus de 50.000 € et si le territoire des Pentes sort des géographies politiques de la ville et d'éducation prioritaire, par contre trois nouveaux territoires y rentrent : dans le 7<sup>e</sup>, dans le 8<sup>e</sup> et dans le 9<sup>e</sup>, que nous devons accompagner au titre de la réussite éducative dès la rentrée.

Nous avons donc dû faire des choix de réorientation de budget et dans ces réorientations, nous avons privilégié tout ce qui relève de l'accompagnement éducatif et de la réussite des enfants, ainsi que de la lutte contre les décrochages scolaires, notamment l'action menée par l'association que vous connaissez bien, Lalouma.

Nous avons donc maintenu tous les ateliers d'accompagnement, notamment au langage pour les maternelles, les ateliers de Lalouma, et par contre, effectivement, devant réduire les financements sur le 1<sup>er</sup>, nous avons décidé d'arrêter le financement des lieux accueil parents.

Je souhaite vous dire quand même qu'une réflexion sur les lieux accueil parents est en cours sur toute la ville puisque nous pensons qu'il y a d'autres façons d'accompagner la parentalité, c'est donc un sujet que nous retravaillerons pour l'ensemble des écoles dont celle du 1<sup>er</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

(La séance est levée à 20h20.)